



Rapport d'activités du Syndicat mixte du Parc



Application **2007** ❖❖❖ **2010**
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Les parcs naturels régionaux, pourquoi ? comment ?



La création d'un Parc naturel régional n'est pas imposée par l'Etat. Elle reflète au contraire une volonté locale : en effet, c'est seulement après sollicitation du Conseil régional et adoption par les collectivités locales du projet de développement et de gestion durable du territoire que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans (période à l'issue de laquelle le renouvellement du classement est sollicité dans les mêmes conditions que pour la création du Parc).

L'existence d'un Parc est aussi une reconnaissance nationale de la richesse du patrimoine et de sa vulnérabilité, de la cohérence du territoire et de la pertinence de l'outil Parc, au regard de ses enjeux locaux. En échange de cette exigence de qualité, l'Etat permet au Parc la gestion de la marque « Parc naturel régional de ... » et l'aide financièrement pour son fonctionnement.

Sous l'égide du Conseil régional et conformément à la réglementation nationale, un syndicat mixte de gestion est créé pour gérer le Parc. Y adhèrent : le Conseil régional, les Conseils généraux concernés, les Communes du territoire, et parfois des établissements de coopération intercommunale (de type « Communautés de Communes »). A titre consultatif, le syndicat mixte peut comporter d'autres membres, telles les chambres consulaires.

Les objectifs généraux des parcs naturels régionaux sont définis par le Code de l'environnement :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Les orientations et mesures prévues pour la gestion et le développement du territoire, pendant 12 ans, en fonction des problématiques et enjeux locaux, et dans le cadre des objectifs nationaux précités, sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc », qui engage l'Etat et les collectivités adhérentes du syndicat mixte du Parc. Cette gestion est partenariale - elle doit impliquer et engager moralement et/ou juridiquement les acteurs locaux-, et doit permettre à la fois de maintenir et de valoriser les richesses patrimoniales au service des habitants et des générations futures.

Depuis fort longtemps, les parcs naturels régionaux sont des ambassadeurs et expérimentateurs du développement durable : l'originalité des Parcs est de mettre l'environnement et plus largement leur patrimoine, au cœur de leur projet, et d'avoir pour objectif, non pas la croissance à n'importe quel prix, mais un développement acceptable dans le temps. Cette politique est basée sur une approche territoriale fédérant l'ensemble des acteurs locaux publics et privés. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit constituer une partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Les Parcs naturels régionaux sont des organismes de missions. Leurs rôles sont multiples et se situent souvent à l'interface. Concrètement :

- ils mettent en place des actions d'ensemble ; parfois, il s'agit d'actions expérimentales ou de démarches exemplaires à promouvoir au plan pédagogique auprès de différents publics ;
- un autre axe de travail voué à se développer consiste à conseiller et à aider les porteurs de projets publics et privés, le plus possible en amont des procédures ;
- les Parcs mènent également beaucoup d'animations visant à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs ;
- une autre mission des Parcs naturels régionaux est de sensibiliser le public aux enjeux du territoire et de l'inciter à agir pour s'impliquer dans le développement durable ;
- enfin, l'organisme Parc doit être garant du respect des principes adoptés de la Charte ; la réglementation prévoit d'ailleurs une consultation pour avis simple des parcs régionaux pour tous projets soumis à notice ou à étude d'impact (les documents d'urbanisme, les projets routiers ou d'installations classées, les carrières...).

Les objectifs de la charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

1. protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
2. maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie,
3. préserver les ressources naturelles et les matières premières,
4. développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire,
5. améliorer la qualité de vie,
6. développer la concertation, l'éducation et la communication,
7. gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins.

Le Parc des Volcans d'Auvergne : une terre composée

Des volcans sous vos pieds

Véritable livre de géologie ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq paysages complémentaires composent ce territoire remarquable : les dômes et cratères de la Chaîne des Puys, les reliefs accentués des Monts Dore, le plateau verdoyant de l'Artense, les grands espaces du Cézallier et l'imposant Massif cantalien. Avec 397 000 hectares sur deux départements (Cantal et Puy-de-Dôme) et 120 km du nord au sud, il est le plus grand Parc de France métropolitaine.

Un terroir et des savoir-faire

Cette terre de légendes dévoile lentement ses multiples richesses : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.

Un projet de développement s'appuyant sur un patrimoine exceptionnel

Comme l'ensemble des Parcs naturels régionaux français, le Syndicat mixte du Parc contribue au développement économique, social et culturel de son territoire, par la valorisation et la préservation du patrimoine.

De l'agriculture à la gestion des paysages, du patrimoine naturel aux ressources en eaux, de l'éducation à l'environnement au tourisme durable, le parc accompagne au quotidien 153 communes et 88 000 habitants en mettant en place des programmes d'actions majeurs. Ainsi, il constitue un lieu d'expérimentation essentiel pour le développement durable.

1/ Objectif : protéger la richesse et pérenniser
la biodiversité du patrimoine naturel page 7

❖ A/ Valorisation de la biodiversité 8

- Définition des connectivités et fonctionnalités écologiques du territoire du Parc
- Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées
- Une exposition itinérante : la nature du Parc des Volcans d'Auvergne, « une richesse partagée »

❖ B/ Milieux naturels protégés 15

- Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour
- Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle
- Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette
- Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- Animation des sites Natura 2000
- Gestion des Espaces Naturels Sensibles :
 - ❖ La Tourbière de Jouvion
 - ❖ Le Lac des Bordes
 - ❖ La montagne du Mont
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

❖ C/ Les tourbières du Cézallier 33

- Réseau de protection et de gestion des tourbières remarquables du territoire
- Gestion de la maison des tourbières et du Cézallier (St-Alyre-ès-Montagne)

❖ D/ Autres milieux non protégés 39

- Gestion du Lac Tourbière de Bourdouze

2/ Objectif : maîtriser l'évolution des paysages
et améliorer le cadre de vie page 42

❖ A/ Etudes du paysage 43

- Articulation des chartes des Parcs auvergnats et du SCOT du Grand Clermont
- Réalisation d'une étude « Schéma Paysager »
- Atelier territorial du Grenelle de l'Environnement

❖ B/ Sites paysagers remarquables 47

- Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys :
 - ❖ Réhabilitation des cheminements et zones dégradées de la Chaîne des Puys
 - ❖ « Fragile par nature » : une campagne d'information pour préserver la Chaîne des Puys
 - ❖ Echanges Ville-Campagne
 - ❖ Gardes-nature de la Chaîne des Puys : de la surveillance à la médiation
 - ❖ Accompagnement du projet de classement du patrimoine Mondial de l'Unesco de l'ensemble Chaîne des Puys/Faille de la Limagne
 - ❖ Restauration des sentiers dégradés dans le Massif du Sancy
- Elimination d'un point noir paysager : le téléski du Guéry
- Maîtrise des impacts de la fréquentation des Monts du Cantal

❖ C/ Paysage rural 62

- Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales
- Programme agro-environnemental
- Concours agricole national des prairies fleuries
- Recherche et développement sur le Campagnol terrestre

❖ D/ Paysage bâti 68

- Conseil en matière d'urbanisme et d'études paysagères, d'intégration paysagère des constructions

❖ E/ Projets soumis à avis du Parc 70

- Avis du Parc sur les projets soumis à enquête publique et suivi des dossiers de carrières

3/ Objectif : préserver les ressources naturelles
et les matières premières page 73

❖ A/ Eau 74

- Protection / gestion / valorisation des Lacs
- Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau
- Connaissance et gestion de la biodiversité aquatique
- Sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques
- Assistance technique et coordination des acteurs de la gestion territoriale de l'eau

- **--- B/ Energies** 93
 - Sensibilisation aux économies d'énergies
 - Des écomatériaux de construction adaptés au territoire
 - Une brochure pratique dédiée à l'écohabitat
 - Elaboration de la stratégie énergétique 2012---2024
 - Démarche de management environnemental du Syndicat mixte du Parc

4/ Objectif : développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire page 102

- **--- A/ Economie** page 103
 - Mise en œuvre du programme européen Leader
 - Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « ragréage de la filière pierre volcanique »
 - Structuration de l'offre d'accueil et développement des potentiels d'activité

- **--- B/ Tourisme** 109
 - Un projet de développement touristique durable partagé
 - Animation des réseaux partenaires :
 - Gîtes Panda
 - Relais du Parc
 - Etablissements partenaires
 - Prestations éducatives marquées
 - Création de la Balade thématique « La Mémoire de la terre » pour le portail Internet des Parcs du Massif central
 - Randonnée et accessibilité
 - Une signalétique pour valoriser les produits et activités du territoire
 - Mise à jour des panneaux de lecture du paysage
 - Sentier de découverte de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle
 - Gestion et promotion de la randonnée équestre
 - Création de la Maison du tourisme du Pays de Murat et du Parc des Volcans d'Auvergne

- **--- C/ Produits et activités agricoles** 127
 - Produits du Parc
 - Aide à l'émergence d'une production porcine adaptée au territoire

- Valorisation des races domestiques locales
 - Accompagnement de la race bovine ferrandaise
 - Valorisation du lait issu de la production Salers pour le maintien du rameau laitier Salers sur la vallée de la Cère
 - Sauvegarde du cheval d'Auvergne

- **--- D/ La Marque Parc** 133
 - Coordination de la Marque
 - Animation et promotion du réseau de la Marque Parc
 - Promotion du territoire et de l'offre marquée Parc

5/ Objectif : améliorer la qualité de vie / les temps forts page 140

- Fête des 30 ans du Parc
- Accueil du Congrès national des Parcs 2008 dans le Sancy
- Restructuration et amélioration de l'accueil du public à la maison du Parc
- Les Explosives : une programmation culturelle du Parc

6/ Objectif : développer la concertation, l'éducation et la communication page 148

- Projets pédagogiques dans les écoles du territoire
- Communication généraliste et institutionnelle
- La boutique du Parc

7/ Objectif : gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins page 155

- Réunions du Comité syndical et du Bureau du Parc
- Journée des élus du Parc
- Budget du Syndicat mixte du Parc
- Aides aux communes du Parc : mobilier de plein air et signalétique réglementant la circulation motorisée
- Organigramme des agents du Syndicat mixte du Parc

8/ Révision de charte 2008-2009-2010 page 164

- Les Habitants au cœur du projet territorial 2012---2024
- Les enfants des Volcans

Cartes du territoire page 170

Application
2007 ... 2010
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans
d'Auvergne

Objectif 1.
protéger
la richesse
et pérenniser
la biodiversité du
patrimoine naturel

Les priorités de la Charte :

Face à cet essor, il s'agit de poursuivre les actions de préservation et de valorisation des écosystèmes afin de :

- préserver les espèces à forte valeur patrimoniale,
- protéger, gérer et valoriser les espaces naturels sensibles ou remarquables,
- prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la pratique des activités de pleine nature,
- permettre la conciliation des activités agricoles, de la pratique de loisirs, de la fréquentation touristique, de la préservation des richesses naturelles, en maintenant une forte diversité biologique et en prônant une politique de gestion durable et adaptée.

De par la diversité de ses milieux naturels tels les édifices volcaniques, les vallées sauvages, les plateaux et pelouses d'altitude, les lacs, tourbières, les marais et autres zones humides..., le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne abrite une faune variée, avec de nombreux mammifères, batraciens, reptiles, poissons, insectes, oiseaux sédentaires ou en migration.

Le Faucon pèlerin, le Papillon Apollon, la Loutre et l'Ecrevisse à pieds blanc font partie de ces espèces animales du Parc à protéger... Ce territoire présente également un nombre important d'espèces végétales elles-mêmes protégées à l'échelon national ou régional, comme la Soldanelle des Alpes, la Ligulaire de Sibérie, le Saxifrage de Lamotte, le Saule des Lapons...

La vocation agricole du territoire du Parc est très marquée, mais on constate également le développement des activités touristiques. Ainsi, au niveau des sites naturels, une nette augmentation de leur fréquentation par les visiteurs et par la population locale est observée depuis de nombreuses années, ainsi qu'une progression significative de la pratique des activités de pleine nature, tels la randonnée pédestre, le cyclotourisme, l'équitation, le vol en delta plane, en parapente ou en montgolfière, la circulation en tout terrain grâce à des véhicules motorisés et des motoneiges..., induisant l'aménagement de certaines zones.

La conservation du patrimoine naturel est une mission du Parc ; c'est aussi la condition de base d'un accueil de qualité des visiteurs et la garantie d'un développement harmonieux du territoire.

La difficulté réside dans l'équilibre des actions de chaque acteur intervenant sur ce territoire, de manière à assurer, à la fois, la préservation des espèces, des habitats et des paysages, un développement économique qui profite à la population du Parc, ainsi que l'amélioration du cadre et des conditions de vie de celle-ci.

La concertation et la collaboration de l'ensemble des partenaires locaux sont par conséquent essentielles à la réussite de ce projet.



Drosera (photo Philippe Boichut)

A/
Valorisation
de la biodiversité

Définition des connectivités et fonctionnalités écologiques du territoire du Parc

objectif de la Charte :

article 1 - Protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel

localisation : territoire du Parc (153 communes)

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc nature régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : CRA, DREAL, CG63 et 15, PNR Livradois-Forez, IPAMAC, Communautés de Communes, partenaires institutionnels, techniques et scientifiques liés à l'environnement et l'équipement (CEN Auvergne, CBN MC, CETE, ONEMA, ONF, ONCFS, CRPF, FRC, Fédérations de pêche, LPO, CPIE, FRANE, etc.), animateurs de structures intercommunales liés à la gestion de l'eau (EPIDOR, SMVVA, Alagnon, etc.), Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

En 2007, le Syndicat mixte du Parc a lancé un programme d'envergure pour définir la trame écologique de son territoire composé de réservoirs de biodiversité et de corridors. Basée sur l'expérimentation de méthodes technico-scientifiques de cartographie et de modélisation du fonctionnement de la trame et sur un bilan des connaissances du patrimoine naturel, en concertation avec les acteurs locaux et territoires riverains, cette action vise à favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans les documents et projets d'urbanisme et d'aménagements, comme dans les activités quotidiennes.

2 démarches complémentaires ont été conduites en parallèle : la première relève du suivi, de la concertation et de l'appropriation du réseau écologique (démarche d'accompagnement) et la seconde de l'identification, la cartographie et le test de fonctionnement du réseau écologique du territoire (démarche technique et scientifique).

Démarche d'accompagnement

Bilan 2008

- Réunions des Comités techniques composé d'experts et d'élus et Comité scientifiques les 27 mai et 13 novembre ;
- Réunions du comité de pilotage les 29 mai et 13 novembre.

Bilan 2009

- Réunions des groupes de travail thématiques les 2 et 3 avril et le 22 septembre réunissant les membres des 3 comités ;
- Conférence territoriale destinée aux élus et partenaires du territoire le 20 novembre avec présentation des résultats des trames écologiques des 2 Parcs (Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) et du Massif central (IPAMAC), du contexte Trame Verte et Bleue du Grenelle par la DREAL Auvergne et du Diagnostic Biodiversité par le Conseil Régional.

Bilan 2010

Présentation au niveau national (groupe Trame Verte et Bleue) du travail notamment sur les espèces cibles.

Démarche technique et scientifique

Bilan 2008

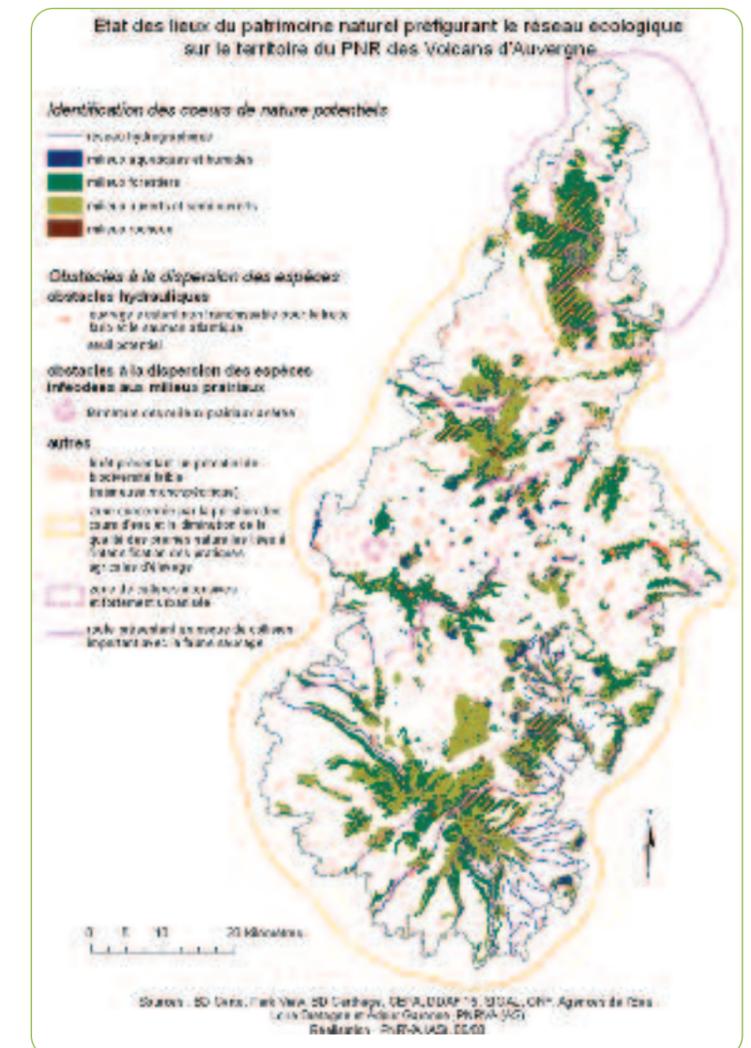
Préfiguration du réseau écologique

- Collecte des données, organisation des connaissances et cartographies des sous-trames pour un bilan par milieux (forestiers, aquatiques et humides, agricoles, prairiaux et rupestres) avec identification pour chacun d'eux, des obstacles et des cœurs de nature ;
- Cartographie d'un réseau écologique potentiel du territoire par la superposition des sous-trames au 1/25 000° ;
- Liste des espèces cibles potentielles pour modéliser leur déplacement et analyser le fonctionnement du réseau écologique, puis définition de critères partagés pour la hiérarchisation de ces espèces.

Bilan 2009-2010

Bilans et analyses des connaissances du patrimoine naturel avec définition de la responsabilité du territoire pour les espèces

- Bilan de la présence des oiseaux, des reptiles et amphibiens, des papillons de jour et des criquets et sauterelles sur le territoire du Parc ; analyse du caractère patrimonial et de la responsabilité du Parc pour ces espèces en relation avec les grands types de milieux naturels et leurs évolutions ; proposition de cortèges d'espèces pouvant renseigner soit l'état fonctionnel des différents milieux soit leur état de conservation ;
- Bilan de la présence de la flore sauvage, des bryophytes connues, des taxons rares et menacés et des habitats naturels, analyse de leur valeur bio-indicatrice et patrimoniale pour le Parc (diagnostic) ;
- Réalisation d'une cartographie des zones humides et du réseau hydrographique du Parc avec mise aux normes nationales, homogénéisation et mise en correspondances typologiques des données ;
- Inventaire terrain et cartographie au 1/10 000° des milieux naturels à l'échelle d'une communauté de communes.



Identification d'une trame écologique du Massif central avec extension vers les Pyrénées

objectif de la Charte :

article 1 - Protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel

localisation : Massif central élargi vers les Pyrénées

maître d'ouvrage : IPAMAC

partenaires : 10 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Pilat, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy, Haut-Languedoc, Grands Causses, PN Cévennes, Monts d'Ardèche), PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et PNR Pyrénées catalanes, Laboratoire du CEMAGREF Montpellier et du CRENAM à Saint-Etienne (devenu ISTHME).

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

En 2008, l'Inter-Parcs Massif Central et 2 Parcs associés ont répondu avec succès à un appel à projet du Ministère de l'Environnement en partenariat avec 2 laboratoires de recherche. L'action s'inscrit dans le cadre de l'axe pan-européen des corridors de montagne des Monts cantabriques aux Alpes et vise l'identification d'une trame écologique du Massif central au 1/100 000^e et couvrant 1/6^e de la France, sur la base de données existantes et gratuites. Cette expérience a eu une valeur de test au niveau national.

Bilan 2008

Définition concertée du projet

Mise en accord des 12 Parcs et des 2 laboratoires de recherche sur le contenu précis prévisionnel, la gouvernance et le budget, réponse à l'appel à projet, conventions avec les laboratoires de recherche, embauche et gouvernance IPAMAC (Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne : référent technique)

Bilan 2009

Collecte et organisation des données

- Conférence de lancement du programme en février ;
- réunions de plusieurs Comités Techniques et Scientifiques (CTS) regroupant tous les Parcs, les laboratoires de recherche, les partenaires techniques (CBN MC, CEN, ONF, ONEMA, ONCFS, etc.), les DREAL et les Conseils régionaux ;
- mise en place d'un site Internet dédié (www.trame-ecologique-massif-central.com) avec une plateforme d'échange intranet ;
- collecte et organisation des données, cartographie affinée de l'occupation du sol par grands types de milieux en tenant compte des facteurs altitudinaux et des versants.

Bilan 2009

Analyses et traitements, synthèse

- choix d'un travail multi trames et analyse de la fragmentation, tests de cartographie des zones humides potentielles, du bocage, des forêts rivulaires et des prairies naturelles issues du RPG (Registre Parcellaire Graphique), cartographie des réservoirs de biodiversité, choix de seuils à l'échelle du Massif central, comparaisons avec les zonages d'inventaires et de protection existants, analyse de la connectivité ;
- réunions de plusieurs CTS et de groupes de travail ;
- restitution nationale en juin ;
- rédaction d'une synthèse du projet et de notes méthodologiques thématiques pour chaque étape ;
- conférence de restitution prévue en janvier 2011.

Plus de 1 330 jours de travail sur 2 ans (450 jours Chargé de projet + 300 jours Parcs + 580 jours Laboratoires), la définition d'une suite avec des déclinaisons dans les Parcs et un projet multipartenarial sur la trame agro-pastorale 2011-2013.

Tous les résultats téléchargeables et le suivi du nouveau projet sur : www.trame-ecologique-massif-central.com

Trame écologique potentielle du Massif central aux Pyrénées

Projet IPAMAC "Trame écologique du Massif central"
Auteur : IPAMAC, 2010



Une exposition itinérante : la nature du Parc des Volcans d'Auvergne, « une richesse partagée »

objectifs de la Charte :

Article 1 - protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel
Approche 2 - développer la communication et la sensibilisation en direction du public

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Conseil régional d'Auvergne

Pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, la création de cette exposition itinérante répond aux objectifs de valorisation et de sensibilisation du public au patrimoine naturel du territoire, à la fois exceptionnel et fragile. Au travers de 13 panneaux conçus pour les adultes et les enfants, chacun est invité à s'engager pour cette richesse commune, en prenant conscience des conséquences et bénéfices de son comportement au quotidien.

Bilan 2007-2010

Le classement d'un territoire en PNR s'appuie fortement sur la qualité de son patrimoine naturel fortement influencé, façonné par l'activité humaine séculaire. La richesse de ce patrimoine est directement liée à la gestion des milieux et des ressources naturelles. Afin de contribuer à sa protection et sa valorisation, le Syndicat mixte du Parc a créé une exposition itinérante, simple d'accès, destinée à sensibiliser les habitants du territoire de tous âges. Elle présente l'origine et les spécificités des richesses naturelles du territoire, liées au volcanisme, à l'altitude ou à l'histoire locale. Elle entend démontrer que les activités humaines contemporaines ou traditionnelles, dès lors qu'elles sont socialement responsables, peuvent être compatibles avec la préservation d'un capital naturel exceptionnel.

Composée de 13 panneaux, l'exposition propose deux niveaux de lecture pour les adultes et pour les enfants (individuels ou classes). Les visiteurs sont interpellés sur leurs propres gestes et choix quotidiens et sur leur engagement pour la préservation de ce bien commun.

Des animations ont accompagné l'exposition dans divers contextes (journée de sensibilisation des élus, conférences, salons et foires, animations auprès des écoles, manifestations culturelles, Nuit de la Biodiversité, Fête de la Nature...).

Disponible sur simple demande, elle circule gratuitement depuis 2009 sur l'ensemble du territoire, afin de venir à la rencontre du plus grand nombre. En 2010, l'année internationale de la biodiversité a permis de la valoriser pleinement.

Coût : 13 650 €

Financement : 100 % Conseil régional d'Auvergne

Exposition à la Godivelle, juillet 2009
(photo SMPNRVA, création Vice Versa)



B / Milieux naturels protégés

Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

objectif de la Charte :
1.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation : Commune de Chambon-sur-Lac (Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage : Etat

partenaires : DREAL Auvergne, Office National des Forêts (M. Loudin), Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne (M. Bouteville), Groupe d'étude des tourbières (M. Villepoux), Véronique Genevois-Gomendy (Pédologue), Jean-Marcel Morel (Géologue/ Volcanologue), Musée Lecoq...

pôle : Biodiversité, ressource et espaces naturels



Espèce rare de champignon : *Lepista multififormis* (photo : Jacques Bouteville)

La Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour présente une richesse écologique remarquable grâce à la juxtaposition d'une mosaïque diversifiée d'habitats ouverts et forestiers hébergeant une faune et une flore exceptionnelles. En application du plan de gestion de la réserve, l'un de ses objectifs est de compléter et de valider les inventaires floristiques et faunistiques.

Bilan 2007

Inventaire des araignées

Réalisé sur 3 ans sur 22 habitats sélectionnés, cet inventaire a permis de recenser 180 espèces d'araignées, soit un quart de la richesse du département du Puy-de-Dôme. Parmi elles, 10 espèces remarquables sont d'affinités subalpines comme *Pardosa oreophila* et *Pardosa blanda*, 10 sont d'affinités humides et froides comme *Haplodrassus moderatus* et 2 espèces rares sont d'affinités forestières comme *Labulla flahaulti* et *Lepthyphante salacris*.

Cette étude apporte aussi de multiples informations sur les facteurs écologiques qui influent sur certains peuplements d'invertébrés au sein de ces habitats.

Inventaire des champignons

Cet inventaire réalisé sur 3 ans sur plusieurs milieux a montré l'intérêt exceptionnel de ce site au niveau mycologique. 361 champignons ont été dénombrés dont 37 poussant sur les bois morts. Les tourbières de pente hébergent les espèces les plus remarquables comme *Armillaria ectypa*, espèce boréale primitive retrouvée dans quatre tourbières du Cézallier et une tourbière du Livradois.

Mais aussi en 2007

- Des études complémentaires ont été conduites sur les sentiers des crêtes de Chaudefour, elles ont porté sur : la fréquentation de ces sentiers, la géologie de surface, la pédologie. Un inventaire exhaustif a été réalisé aux abords du sentier du Puy de la Perdrix ;
- Dans le cadre des « 15 ans de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour », deux conférences-débats se sont déroulées les 3 Avril et 18 Décembre au Muséum d'Histoire Naturelle Lecoq à Clermont-Ferrand ;
- En juillet, visite de la Réserve par Dominique Schmitt, Préfet de Région.



Travaux de réhabilitation du Puy Ferrand, versant est (photo Bernard Pauty)

Bilan 2008

Evaluation du plan de gestion

Ce document dresse un état des lieux du milieu naturel et propose des opérations pour sa gestion et son suivi écologique ainsi que pour l'accueil du public. Rédigé pour une période de cinq ans, le plan de gestion est arrivé à échéance en 2008 et a fait l'objet d'une évaluation. La moitié des objectifs du plan (5 sur 11) ont été entièrement atteints alors que les autres ne l'ont été que partiellement. Les objectifs atteints sont la réduction des phénomènes d'érosion sur les crêtes, la conservation et l'entretien des paysages, le respect de la réglementation, le développement d'outils pédagogiques et la conciliation des activités de pleine nature avec les enjeux patrimoniaux.

Par ailleurs 86 % des opérations ont été réalisées dont près des deux tiers, entièrement. Les opérations non ou partiellement réalisées sont liées à un manque de temps, de moyens financiers ou de protocoles inadaptés.

Mais aussi en 2008 :

- Avancement du dossier de réhabilitation des sentiers de crêtes avec la réalisation des travaux de réhabilitation des sentiers du Puy de la Perdrix en automne 2008. Les membres du comité ont constaté que les aménagements étaient exemplaires ;
- A la maison de la Réserve, durant l'été, exposition de photos de plantes par milieux de Catherine Lenne ;
- Programme pédagogique environnement pour la classe de ski étude du collège de Besse ;
- Participation de la Réserve au salon neige et montagne de Super Besse

Bilan 2009

Dynamique contemporaine des paysages végétaux en moyenne montagne tempérée

Cette étude réalisée par Frédéric Macé apporte de multiples informations sur l'évolution des paysages. Les premiers résultats montrent que la vallée de Chaudefour, malgré son cadre de gestion, est elle aussi marquée par une recolonisation par la forêt d'anciens terrains de parcours.



Paysages d'hier et d'aujourd'hui



Cette reconquête par les formations boisées est toutefois plus tardive à se mettre en place que sur d'autres montagnes du Massif central. Sur les trente dernières années, la surface des formations boisées a augmenté de plus de 60 ha (presque 10 % de la surface totale). Un ralentissement de la progression, et

Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour



l'irruption de la dynamique érosive depuis 1986 dans la dynamique générale, sont à prendre en considération. Cette dernière, combinée à une agriculture très présente dans le fond de vallée, influence l'évolution en freinant la fermeture contemporaine des paysages. Ces facteurs naturels et anthropiques sont particuliers à la vallée de Chaudefour ; ce qui explique les différences flagrantes avec des territoires de montagne proches, où la fermeture des paysages est beaucoup plus marquée.

Mais aussi en 2009 :

- Avancement du dossier de réhabilitation des sentiers de crêtes avec la réalisation des travaux de réhabilitation des sentiers des versants sud et ouest du Puy Ferrand (Tranche 3) ;
- Dans le cadre des explosives du Parc, « Les abeilles ont le Bourdon », des randonnées-découverte sur les fleurs mellifères ont été proposées dans la vallée de Chaudefour ;
- Participation du personnel de la Réserve à la fête du Saint-Nectaire à Chambon-sur-lac et au salon des métiers de la montagne au Lac Chambon (Stand réserve et conférences-débat).

Bilan 2010

Rédaction du plan de gestion 2011-2015

Le plan de gestion est un document présentant en premier lieu une évaluation, à la fois du patrimoine naturel mais aussi du domaine socio-économique. Il définit ensuite des objectifs de gestion, et enfin prépare les différentes opérations visant à atteindre ces objectifs. Le plan de gestion 2011-2015 a permis de distinguer 3 grands enjeux auxquels sont associés plusieurs objectifs.

→ Enjeux :

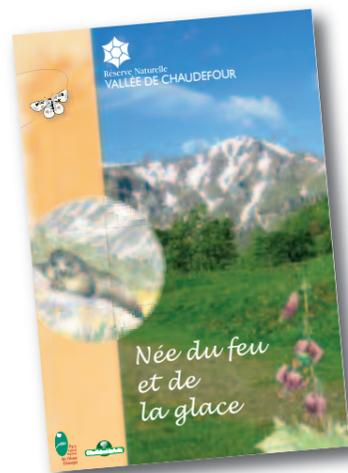
- Le patrimoine naturel (les habitats, les espèces, le paysage) ;
- Les connaissances écologiques et la dynamique des milieux et des espèces ;
- Le partenariat local et l'accueil du public.

→ Objectifs :

- Veiller au respect du site ;
- Garantir la diversité et la richesse d'un patrimoine exceptionnel ;
- Pérenniser et optimiser la diversité biologique des hêtraies montagnardes dans le respect de l'entité des paysages et des vocations forestières ;
- Maintenir l'équilibre actuel entre milieux ouverts et fermés ;
- Maîtriser l'érosion induite par la fréquentation ;
- Approfondir les connaissances écologiques ;
- Contribuer à l'appropriation de la RNN par tous les acteurs locaux ;
- Assurer un accueil de qualité et pédagogique.

Mais aussi en 2010 :

- Accueil de Monsieur le sous-Préfet d'Issoire, le 9 juin, et Monsieur le secrétaire général de la préfecture pour une visite commentée de la maison de la Réserve ainsi qu'une sortie sur le terrain afin de parler des différentes actions sur ce territoire ;
- Concernant le dossier de réhabilitation des crêtes, inauguration des trois tranches de travaux le 7 juillet à Super Besse en présence des partenaires financiers et locaux ;
- Edition du nouveau livret de présentation de la Réserve ;
- A la maison de la Réserve, durant l'été, exposition sur les « chauves-souris » (réalisée par chauve-souris Auvergne).



Nouveau livret de présentation de la Réserve

La Réserve naturelle de La Godivelle protège deux magnifiques tourbières. Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, gestionnaire du site, est responsable de sa bonne conservation. Il doit assurer les trois missions essentielles des Réserves : protéger, gérer, faire découvrir.

Bilan 2007-2010

Poursuite de l'amélioration des connaissances faunistiques et floristiques

Plusieurs inventaires et suivis écologiques ont été réalisés sur la Réserve naturelle de 2007 à 2010. Ces études permettent sans conteste d'améliorer la connaissance fondamentale du site, et même du département et de la région.

→ Inventaire des mollusques (2006-2007)

L'inventaire des mollusques a été réalisé gracieusement par Alain Bertrand, spécialiste du sujet. La malacofaune de la Réserve est relativement riche et caractéristique des marais tourbeux. 22 espèces ont été recensées au total. A noter, la présence de *Vertigo substriata*, caractéristique des tourbières acides et relique glaciaire. Peu de références existent sur la malacofaune des tourbières acides de France. Le Cézallier offre donc un vaste champ d'investigation.

→ Inventaire des Chiroptères :

à la recherche de la Sérotine bicolore (2009)

Chauve-Souris Auvergne a initié en 2009 un programme de recherche spécifique sur la Sérotine bicolore *Vespertilio murinus*, espèce d'intérêt patrimonial. La zone d'étude couvrant le plateau du Cézallier, l'association a souhaité mener ce projet en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc et plus spécifiquement la Réserve de la Godivelle. Il n'y pas eu de travail spécifique au territoire de la Réserve, mais plusieurs détectations ultrasonores ont été réalisées à proximité immédiate.

L'étude a confirmé la présence de la Sérotine bicolore sur La Godivelle, en l'occurrence au Lac d'en Bas. Par ailleurs, les prospections ont permis de contacter plusieurs autres espèces dont certaines considérées comme rares, ce qui met en évidence l'importance du Cézallier quant aux populations de chiroptères.

→ Inventaire des lichens (2010)

L'état initial des lichens sur la Réserve a été mené par la FRAPNA en 2010. Les prospections révèlent un peuplement assez peu original, typique de zones de montagne, riche de 61 espèces dont 18 nouvelles pour le Puy-de-Dôme et 3 peu communes en France. Mais le fait le plus marquant est la présence de lichens nitrophiles, favorisés probablement par les activités agricoles en bordure du site.

Ces conclusions confortent donc l'hypothèse d'une pression anthropique non négligeable sur les tourbières du Cézallier. Le croisement de cette étude avec les résultats du programme micro POL-AIR (sphaignes / pollutions atmosphérique) devrait être également être très intéressant (publication prévue en 2013 ou 2014).

Le Lac d'en Bas et la Réserve naturelle de La Godivelle (photo M. Crouvezier)



Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle



objectif de la Charte :

1.2.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation : Commune de La Godivelle, Cézallier (63)

maître d'ouvrage : Etat

partenaires : Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, Commune de La Godivelle, Ardes Communauté, Conseil général du Puy-de-Dôme, agriculteurs, Cabinet Pierre Goubet, Chauve-Souris Auvergne, FRAPNA, ...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle



Accueil du public à la Maison de la Réserve (photo L. Pont)



Le Damier de la Succise, trésor des tourbières (photo RNN/Lionel Pont)

Valorisation pédagogique et touristique des tourbières

La Maison de la Réserve de La Godivelle a poursuivi sa mission d'information et de sensibilisation du public à la préservation des milieux naturels. L'espace muséographique reçoit chaque année 2 500 personnes en moyenne pendant la période estivale. Des animations nature thématiques sont également proposées. La fréquentation de la Maison connaît toutefois un léger tassement depuis quelques années. Pour la redynamiser, le chantier de modernisation de l'exposition a été rouvert **en 2009**. Les précédents projets, plus imposants, n'avaient pas abouti faute de financement.

En parallèle, le personnel de la Réserve a relancé les démarches pour la création d'un nouvel espace d'accueil à La Godivelle regroupant Maison des Tourbières, Maison de la Réserve et centre de découverte du Cézallier.

En 2010, la Réserve naturelle a participé activement aux réflexions lancées par le Syndicat mixte sur la valorisation du patrimoine des tourbières du Cézallier et de l'Artense. Cette étude explore plusieurs pistes pour améliorer les prestations d'accueil proposées par la Réserve (communication, muséographie, qualité des animations, ...).

Etude du fonctionnement écologique de la tourbière (2008-2009)

Le diagnostic écologique de la tourbière du Lac d'en Bas a été engagé en 2008 par Pierre Goubet, géologue et écologue, dans le but de mieux comprendre le fonctionnement du complexe tourbeux.

Ce travail a profondément modifié la connaissance de la Réserve en mettant en évidence l'existence de deux entités fonctionnelles :

- à l'amont : un ancien haut-marais très marqué par les extractions de tourbe, soumis à des apports trophiques importants mais potentiellement le siège de végétations turfigènes ;
- à l'aval : une unité lacustre sur tourbe épaisse, dépendante de la qualité de l'eau du lac mais aussi probablement de remontées de sources, celles-ci étant à l'origine de l'existence de végétations alcalines de grande valeur patrimoniale.

La campagne 2009 a donné l'occasion d'étudier plus en détail le fonctionnement de l'unité lacustre. La cartographie des unités écologiques et le suivi piézométrique de la nappe ont confirmé la dynamique en cours d'eutrophisation du tremblant du Lac d'en Bas. Ces résultats préoccupants rappellent la nécessité de renforcer la maîtrise des pollutions diffuses des eaux du bassin versant.



Sondage des hauteurs de tourbe (photo RNN/Lionel Pont)

La Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette est gérée par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central (SEPNC) et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Elle est particulièrement connue pour sa richesse en insectes : plus de 550 espèces identifiées, dont une centaine de papillons de jour et de nombreuses raretés.

Bilan 2007-2010

Poursuite de la restauration des milieux ouverts (2007-2010)

L'entretien par pâturage des landes et pelouses de la Réserve naturelle s'est poursuivi entre 2007 et 2010, grâce au partenariat avec un éleveur ovin local mis en place depuis 2004.

Les saisons 2007, 2008 et 2010 se sont globalement bien déroulées, l'année 2009 a été plus difficile en raison d'échappées régulières de brebis. La pression de pâturage a été plus faible que les trois premières années mais le chargement a été beaucoup mieux réparti entre les saisons.

La gestion commence à porter ses fruits. Le retour du pâturage permet de freiner la dynamique d'embroussaillage et même de regagner des surfaces de prairies et de pelouses en de nombreux endroits.



Le pâturage ovin au secours de la biodiversité (photo RNN /Lionel Pont)

En complément de la gestion pastorale, des travaux de débroussaillage sont réalisés chaque année. La collaboration étroite avec des lycées professionnels, et notamment le Lycée agricole de Rochefort-Montagne situé sur le territoire du Parc, permet d'organiser des journées de formation au cours desquelles les étudiants découvrent le métier de gestionnaire d'espaces naturels puis participent activement à un chantier.

L'équipe technique et les gardes-nature du Syndicat mixte ont également assuré de nombreuses interventions.

Les étudiants prêtent main forte pour le débroussaillage des coteaux (photo L. Pont)



Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette



objectif de la Charte :
1.2.2 assurer la gestion des sites protégés

localisation : commune de Mazoires, Cézallier (63)

maître d'ouvrage : Etat

partenaires : Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, Commune de Mazoires, Ardes Communauté, Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central, Lycée agricole de Rochefort-Montagne, agriculteurs, experts naturalistes, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette



Inventaire des papillons de jour
(photo L. PONT)

Inventaire des Rhopalocères et Orthoptères (2009)

Dans le but d'approfondir la connaissance naturaliste de la Réserve, la SEPNUMC et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont confié à des experts l'actualisation des inventaires des Rhopalocères (papillons de jour) et des Orthoptères (criquets et sauterelles). Ces études permettent d'appréhender l'évolution des populations d'insectes sur les dix dernières années.

Les résultats sont assez encourageants. Concernant les Rhopalocères, plus de 110 espèces ont été inventoriées sur la Réserve entre 1995 et 2009. Cette richesse est remarquable et confère au site un fort intérêt départemental voire régional. La dynamique de population des espèces communes semble stable. La gestion pastorale mise en place sur une partie de la Réserve naturelle, à l'époque dans un contexte fortement marqué par la fermeture des milieux, a permis le maintien des peuplements de papillons.

Cartographie de la végétation (2010)

Dès le retour d'un troupeau de brebis en 2004, un état des lieux approfondi de la végétation avait été dressé afin de pouvoir évaluer ensuite l'impact du pâturage. Ce travail a servi de référence pour l'étude de 2010, dont l'objectif était d'apprécier l'évolution des milieux naturels en 5 ans et de tirer les premières conclusions quant à l'efficacité de la gestion.

Des outils similaires à ceux de 2004 ont été remis en place afin de pouvoir comparer efficacement les résultats. L'étude de 2010 est donc basée sur la réactualisation de la cartographie phytosociologique de la végétation. Des données supplémentaires à celles de 2004 ont été utilisées en 2010 dans la création des outils graphiques. En complément, deux autres outils d'évaluation de la dynamique naturelle ont été mis en place. Ces quadrats et transects apportent ainsi des données supplémentaires.

L'analyse comparative des résultats de 2004 - 2010 a mis en évidence les effets positifs de la gestion pastorale sur la Réserve naturelle de la Jaquette. L'action des ovins a permis de conserver les milieux ouverts et, dans certains cas, de lutter contre la dynamique d'embroussaillage. Certains manques ou difficultés ont été soulevés. Aussi l'étude propose des pistes de réflexion pour améliorer le travail du gestionnaire et concilier au mieux contraintes de l'éleveur et exigences écologiques.



Prairies fleuries de la Réserve naturelle de la Jaquette (photo L. PONT)

Après une quinzaine d'années de procédure, la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy est créée le 13 juillet 2007 par décret du premier ministre. En septembre 2008, l'Etat a désigné le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne comme gestionnaire principal de la Réserve naturelle, avec l'Office National des Forêts pour associé. En 2009, la gestion du site a débuté avec la constitution d'une équipe et les premières études et actions sur le terrain.

Bilan 2007-2008

Création officielle de la Réserve

Le décret du 13 juillet 2007 a créé officiellement la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, après une quinzaine d'années de procédure. A l'occasion de son inauguration, le 16 juillet 2007, une visite de terrain a été organisée dans la vallée de la Fontaine Salée, au cœur de la nouvelle Réserve naturelle, en présence du Préfet de région, accompagné de nombreux partenaires.

La Réserve de Chastreix-Sancy protège une surface de 1 895 ha répartie sur 5 communes : Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise et Picherande. Elle accueille 45 milieux naturels différents, dont certains, comme les nardaies subalpines ou les tourbières, très rares au niveau européen. La flore y est exceptionnelle, avec plus de 500 espèces inventoriées et des raretés nationales, comme la jaspone crêpue d'Auvergne ou encore la saxifrage de Lamotte. La faune est montagnarde, avec la présence de chamois, mouflons et marmottes, mais aussi de nombreux oiseaux ou insectes.

La gestion du site confiée au SMPNRVA

En septembre 2008, l'Etat a désigné, par convention, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, comme gestionnaire principal de la Réserve naturelle, avec pour associé, l'Office National des Forêts. Leur mission est de faire vivre la Réserve naturelle en assurant sa protection, gestion, surveillance, suivi scientifique et mise en valeur.



Août 2010 : l'équipe de la réserve pose les panneaux d'entrée

Création et gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy



objectif de la Charte :

1.2.2 assurer la gestion des sites protégés

localisation : Massif du Sancy

maître d'ouvrage : Etat

partenaires : Office National des Forêts, communauté de communes du massif du Sancy

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Création et gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy



Bilan 2009

Constitution d'une équipe et communication sur le Réserve

Durant le printemps 2009, un conservateur, un garde-technicien permanent et un saisonnier, une assistante administrative ont été nommés afin d'assurer le fonctionnement de la Réserve naturelle. Des bureaux équipés ont été aménagés dans le bourg de la commune de Chastreix. Durant juillet et août, l'office de tourisme de Chastreix a accueilli une exposition présentant la Réserve naturelle et ses enjeux : 400 visiteurs l'ont découverte. Bureaux et exposition ont été inaugurés en présence des personnalités locales et d'une cinquantaine de partenaires locaux le 3 juillet 2009.

Les premières études et actions sur le terrain

Sur le terrain, la surveillance et la sensibilisation ont commencé ainsi que les premiers entretiens de sentiers endommagés et la pose d'une signalétique « Réserve naturelle ». Des rencontres formelles avec les propriétaires et usagers ont débuté, afin de faire connaissance, de recueillir les impressions et de renseigner sur le fonctionnement de la Réserve naturelle. Les premières études ont aussi été lancées : inventaire des micromammifères (13 espèces recensées) et des chauves-souris (10 espèces), état des lieux de la fréquentation pédestre (26 000 personnes comptées) et des 58 km de sentiers, analyse de la bibliographie concernant le territoire de la Réserve naturelle (200 documents récoltés et analysés).

Bilan 2010

Etat des lieux des activités sportives

Le territoire de la Réserve naturelle accueille de nombreuses activités sportives : randonnée pédestre, équestre, vol libre, skis, chasse, pêche...

Pour chacune de ces activités, un diagnostic a été établi à partir de rencontres avec les acteurs concernés, soit une cinquantaine de rendez-vous. Chaque état des lieux prend la forme d'un rapport spécifique, disponible sur demande. Des propositions d'orientations ou d'actions ont été élaborées. Elles seront en partie intégrées dans le plan de gestion de la Réserve naturelle, actuellement en cours de rédaction.

Poursuite des actions d'installation

Tous les propriétaires et exploitants agricoles de la Réserve naturelle ont été rencontrés sur les années 2009 et 2010. Les 25 panneaux d'entrée et les 180 balises de rappel permettent une signalisation forte des limites du territoire de la Réserve et de sa réglementation spécifique. 45 panneaux dits de « bonne conduite » ont été disposés sur les crêtes, afin, par exemple, que les randonneurs restent sur le tracé des sentiers. Un effort de communication a été effectué : rencontre avec le conseil municipal de Chastreix, tenue d'une réunion publique d'information, exposition en partenariat avec la médiathèque de Besse-Saint-Anastaise, nombreux articles dans la presse locale. Deux nouvelles études scientifiques ont été lancées : l'inventaire des bryophytes (mousses et sphaignes) et du patrimoine géologique.

Animation des sites Natura 2000



objectif de la Charte :

1.2.2 assurer la gestion des sites remarquables

localisation : 4 sites dans le Cantal, 4 sites dans le Puy-de-Dôme

maître d'ouvrage : Etat puis SMPNRVA

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Après avoir élaboré les documents d'objectifs, le SMPNRVA s'est vu confier par l'Etat l'animation des sites Natura 2000 suivants : Massif cantalien (FR 830 1055) partie Ouest, Monts Dore (FR 830 1042), Tourbières du nord-est cantalien (FR 830 1056), zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes (FR 830 1060). Le budget consacré à cette opération passe de 31 628 € en 2007 à 56 096 € en 2010. Parallèlement, le Syndicat mixte du Parc, après appel à candidature, a été désigné comme structure porteuse pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites suivants : Artense, Cézallier Nord et Cézallier Sud, Massif cantalien Est et Ouest, Chaîne des Puys, ainsi que pour la ZPS (Directive Oiseaux) « Monts et Plomb du Cantal ». Ces DOCOB ont été réalisés sur la période 2008-2010.

Bilan 2007

Animation des 4 sites Natura 2000 dotés de documents d'objectifs

• Sites du Massif cantalien (partie Ouest) et des Monts Dore :

Elaboration de la charte Natura 2000 et définition des projets agri environnementaux. Recrutement pour une durée de 2 mois de 2 gardes-nature saisonniers sur chacun des massifs pour l'entretien des sentiers des crêtes, l'information et la sensibilisation des visiteurs à un comportement respectueux des milieux et espèces patrimoniales.

• Sites des tourbières du nord-est Cantal et des zones humides de Riom-ès-Montagnes :

Elaboration de la charte Natura 2000 et définition du projet agri-environnemental. Présentation des projets agri environnementaux finalisés des sites « Massif cantalien » et « Tourbières du nord-est Cantal » et validation par la commission régionale (CRAE) de novembre.

Budget global de l'animation des sites : 31 628 €

Financement : FEADER (Etat + Europe) : 90 %, SMPNRVA : 10 %

Tourbières de pente et landes à myrtilles près de Prat-de-Bouc dans les Monts du Cantal (photo SMPNRVA)



Animation des sites Natura 2000



Bilan 2008

- Finalisation, animation du projet agri-environnemental auprès des agriculteurs des sites. Premières contractualisations sur les sites du Massif cantalien et des Tourbières du nord-est Cantal au printemps ;
- Finalisation des projets agri-environnementaux des Monts Dore et des zones humides de Riom-ès-Montagnes présentés à la CRAE de novembre pour validation en mars 2009 ;
- Recrutement pour une durée de 4 mois de 2 gardes-nature sur chacun des sites Monts Dore et Massif cantalien. Les mois de juin et septembre sont davantage consacrés à l'entretien des sentiers et les mois de juillet et août à l'information et la sensibilisation.

Budget global de l'opération : 52 643 €

Bilan 2009

- Poursuite des contractualisations des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur les sites Massif cantalien et Tourbières du nord-est ;
- Finalisation, animation des projets agro-environnementaux et premières contractualisations sur les sites des Monts Dore et des zones humides de Riom-ès-Montagnes ;
- Embauche de deux gardes-nature sur chacun des sites : Monts Dore (2 x 5 mois) et Massif cantalien (2 x 4 mois).

Budget global de l'opération : 51 642 €

- Par ailleurs, les services du SMPNRVA ont engagé le processus d'élaboration des documents d'objectifs suivants : Artense, Cézallier Nord et Cézallier Sud, Massif cantalien et Chaîne des Puys.

Bilan 2010

- Poursuite des contractualisations des MAET sur les sites des Monts Dore et des zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes. Le montage des dossiers de contractualisations des agriculteurs est confié aux ADASEA (15 et 63) ;
- Embauche de deux gardes nature sur chacun des sites Monts Dore (2 x 5 mois) et Massif cantalien (2 x 5 mois), maîtrise impacts fréquentation Monts du cantal -.

Budget global de l'opération : 56 096 €

- Finalisation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 Artense, Massif cantalien, Cézallier Nord et Cézallier Sud par les services du SMPNRVA et validation par les comités de pilotage et le Préfet du département du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Budget global pour l'élaboration des documents d'objectifs : 107 847 €

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, les Conseils généraux mettent en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites dits « espaces naturels sensibles » dont ils deviennent propriétaires.

L'objectif premier est de sauvegarder ces sites fragiles qui présentent des patrimoines naturels et faunistiques rares. Des partenariats avec des structures environnementales peuvent être mis en place pour proposer des animations de découverte au public.

Sur commande du Conseil général du Puy-de-Dôme, dans le cadre d'un appel à candidature, le Syndicat mixte du Parc a assuré la rédaction et/ou la mise en œuvre des plans de gestion de 3 ENS (Tourbière de Jouvion, Montagne du Mont, Lac des Bordes). Dans le Cantal, pour les sites de la Pignole et de la Roche de Landeyrat, le SMPNRVA a accompagné les communes et communautés de communes dans le suivi de mise en œuvre des plans de gestion préalablement élaborés.

La Tourbière de Jouvion

Nommé par le Conseil général du Puy-de-Dôme après appel à candidature, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne assure depuis 2005 la gestion du site de Jouvion classé « Espace Naturel Sensible » et compris dans le site Natura 2000 Artense. Il élabore le plan de gestion 2007-2013 sur 11 ha. Il coordonne les actions des sous-traitants et les relations avec le Conseil général, la commune, les acteurs locaux.

Bilan 2007

Mise en œuvre du plan de gestion, réunions préparatoires, prise de contact avec les acteurs locaux, prédiagnostic fonctionnel, révision de la convention pluriannuelle de pâturage 2007-2011. Développement d'un programme pédagogique auprès des écoles primaires de Saint-Donat et de Picherande suivi d'un échange entre les classes et de visites des sites de Jouvion et de Gayme.

Bilan 2008

- Accueil des participants dans le cadre du Congrès national des Parcs naturels de France à La Bourboule ;
- Equipements d'accès pour l'accueil du public conçus et installés par le Service des Espaces Verts et Environnement du Conseil général, facilitant l'accès sans perturber les milieux ni les troupeaux ;
- Lancement des 1^{ers} compléments d'inventaires sur les papillons de jour, les habitats naturels et les suivis de l'évolution de la flore et des végétations.

Coût global de la gestion : 13 600 € (financement CG63)

Gestion des Espaces Naturels Sensibles



objectif de la Charte :

Article 1 : protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
1.2. protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables,
1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

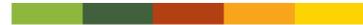
localisation : commune de Saint-Donat (Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage : Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires : sous-traitants scientifiques (Société d'Histoire Naturelle Alcyde d'Orbigny, E. Boitier, P. Goubet)

pôles : Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels (avec appui technique du Pôle développement rural durable)

Gestion des Espaces Naturels Sensibles



Bilan 2009

- Etude-inventaires des araignées du site ;
- Suivis de l'évolution des milieux naturels et de la flore protégée ;
- Suivi du plan de pâturage, accompagnement de l'agriculteur dans la conduite des troupeaux ;
- Etude-inventaires des papillons de jour sur le site ;
- Création des mares pionnières et installation des pontons et fils guides supplémentaires pour l'accueil du public.

Coût : 17 900 € (CG63)

Bilan 2010

- Conception de panneaux d'information ;
- Etude inventaire des coléoptères du site ;
- Suivi du plan de pâturage ;
- Etude de l'évolution du bassin versant.

Coût : 11 270 € (CG63)

Chaque année, l'animation, les réunions d'information, les liens avec la commune, les chasseurs et les agriculteurs sont permanents. Un rapport d'activités annuel détaillé est rédigé : les objectifs sont atteints à 80 %.



Carottage de la tourbe
(photo PB-SMPNRVA)



Pâturage (photo PB-SMPNRVA)

Le Lac des Bordes

Situé sur les hauteurs du plateau du Cézallier, le Lac des Bordes a été acheté par le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa politique « espace naturel sensible ». Cette opération a été le fruit d'une collaboration avec le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. La réalisation d'études scientifiques et la rédaction d'un plan de gestion sont les premiers travaux engagés pour la préservation de ce magnifique lac-tourbière.

Bilan 2008

L'acquisition du site par le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est concrétisée grâce notamment au concours du Syndicat mixte et l'animation locale assurée par le personnel de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle. Une démarche de préservation du lac s'est alors rapidement mise en place.

Bilan 2009

Les premières réflexions sur la gestion de l'espace naturel ont été initiées. En lien avec la politique Natura 2000 animée sur le Cézallier par le SMPNRVA, un travail de diagnostic a été engagé : état des lieux, synthèse des connaissances historiques, écologiques et socio-économiques, concertation avec les propriétaires et agriculteurs riverains.

Des études complémentaires sur le fonctionnement de la tourbière ont été réalisées par un cabinet d'experts, avec l'aide technique du Syndicat mixte. Ce travail a permis de poser les bases d'un projet de conservation du site.

Bilan 2010

Suite à une commande du Conseil général, le Syndicat mixte du Parc a élaboré le plan de gestion de l'ENS. Ce programme quinquennal vise la conservation des habitats tourbeux et la préservation de la capacité d'accueil du site pour les oiseaux nicheurs et migrateurs.



Le Lac des Bordes, commune de Compains, aux confins du Cézallier (photo S. Boursange)

Gestion des Espaces Naturels Sensibles



objectif de la Charte :

1.2.2 assurer la gestion des sites protégés

localisation : commune de Compains, Cézallier (63)

maître d'ouvrage : Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires : Commune de Compains, Conseil général du Puy-de-Dôme, agriculteurs...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

objectif de la Charte :

1.2.2 assurer la gestion des sites protégés

localisation : Massif du Sancy

maître d'ouvrage : Conseil général du Puy-de-Dôme (SMPNRVA : rédaction du plan de gestion)

partenaires : Office National des Forêts, communauté de communes du massif du Sancy, commune de Chastreix, usagers du site.

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

La montagne du Mont

Située au cœur de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et dans la vallée de la Fontaine salée, cette plantation d'épicéas de 46 ha a été achetée par le Conseil général en 2002 dans le cadre de sa politique « espace naturel sensible ». L'objectif initial de cette acquisition visait à l'élimination, au moins partielle, de cette plantation, véritable point noir paysager et naturel.

En 2004 et 2005, suite à une commande du Conseil général du Puy-de-Dôme, le Syndicat mixte du Parc a élaboré et rédigé le plan de gestion de cette zone, sur un mode participatif, en réunissant les acteurs locaux concernés.

Bilan 2008

Les opérations effectuées sont d'une part la consolidation des murs en ruines du buron situé au milieu de la parcelle boisée, afin qu'ils ne s'effondrent pas, et d'autre part, les animations estivales de découverte du site.

Bilan 2009-2010

Durant ces deux années, sur commande du Conseil général, l'Office National des Forêts a réalisé un diagnostic paysager, écologique et forestier, dont l'objet essentiel est de proposer des objectifs et des modalités d'interventions opérationnelles afin d'éliminer, au moins en partie, la plantation d'épicéas. Au final, il a été décidé de réaliser une coupe rase sur environ 7 ha, une éclaircie forestière sur 15 ha et une gestion forestière traditionnelle sur 20 ha, les 4 ha restants étant non forestiers. Le calendrier prévisionnel prévoit 4 interventions majeures entre 2012 et 2034, avec une estimation des surfaces et bois exploités. Plusieurs modalités techniques d'exploitation ont été envisagées. Le choix final se porte sur une exploitation par câble mâât et évacuation par grumier. Cette technique permettra un impact faible à nul sur les sols et les zones humides, particulièrement fragiles à cette altitude.



La plantation d'épicéa de la Montagne du Mont, un point noir paysager et écologique au cœur de la Fontaine salée, vue depuis le Puy de Sancy

Le Syndicat mixte du Parc assure pour le compte de l'Etat le suivi des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope de son territoire. Il s'investit sur le site de la Narse d'Espinasse et du Marais salé de Saint-Nectaire. Fin 2006 des séries d'études et stages ont préfiguré un travail d'élaboration de plan de gestion pour le site de la Narse. Le site de Saint-Nectaire est suivi en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (animateur du site Natura 2000 concerné).

Le site de la Narse d'Espinasse

Bilan 2007

- Lancement des mesures physico-chimiques et hydrologiques pour caractériser le fonctionnement du site ;
- Commande d'une expertise écologique dans le cadre des études préalables au contrat de rivière Veyre ; la prise en compte de la dynamique du bassin versant s'impose dans la gestion de la qualité des eaux de la Narse ;
- Commande d'un bilan du bon état écologique de la tourbière par l'inventaire des stations de papillons indicateurs (Lycaene helle, ...). Les stations identifiées quelques années auparavant demeurent intactes. L'évolution du milieu ne pose à priori pas de problème à ce jour ;
- Un partenariat est noué avec le laboratoire GEOLAB du CNRS de Clermont-Ferrand pour modéliser la topographie de la Narse d'Espinasse et son fonctionnement hydrologique de surface. Cet appui technique permet une bonne lecture globale et une mise en perspectives des données hydrologiques, analyses et données écologiques du site et une bonne assise scientifique des programmes de gestion à venir ;
- Entretien des fossés et des talus du chemin de contournement de la Narse.

Bilan 2008-2009

Concertation locale pour l'élaboration du plan de gestion : réunion des groupes de travail techniques sur l'eau, la biodiversité, l'agriculture, et l'animation.

Bilan 2010

- Elaboration du document d'objectif du site Natura 2000 Chaîne des Puys intégrant la Narse d'Espinasse ;
- Rédaction du plan de gestion (à poursuivre en 2011).



Installation des piézomètres pour les suivis hydrologiques, en 2007 (photo SMPNRVA)

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

objectif de la Charte :

Article 1 : protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
1.2. protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables,
1.2.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation : Communes de Saint-Nectaire et Saulzet-le-Froid (Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage : Syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon, SMPNRVA

partenaires : DIREN, Communes de Saulzet-le-Froid et de Saint-Nectaire (63), Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon Agriculteurs, acteurs locaux

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope



Le site du Marais salé de Saint-Nectaire

Bilan 2007-2010

Le suivi du site est partagé entre la zone protégée par APPB et le site Natura 2000, plus vaste, animé par le CEN Auvergne. Ce site Natura 2000 vise la préservation des habitats d'intérêt européen dont font parti les sources salées d'Auvergne. De plus un site « Chauves-souris » est désigné sur la vallée comprenant des gîtes d'hibernation et des sites de reproduction. Ce site accueille

de nombreuses populations de chiroptères importantes pour la région Auvergne.

Le projet d'agrandissement de la maison de retraite de Saint-Nectaire a mobilisé les gestionnaires autour de la commune, de l'administration et des partenaires techniques lors de diverses réunions afin d'éviter tout impact direct des travaux sur une des sources salées. Un séminaire national organisé par le CEN Auvergne a permis d'accueillir nos homologues lorrains pour un échange sur les savoirs et les modalités de gestion de ce type de milieux naturels (sources salées).

L'animation foncière se poursuit sur le site à la demande des propriétaires afin d'envisager des

acquisitions potentielles de parcelles concernées par l'espace protégé des sources salées. Les gestionnaires réfléchissent à un nouveau projet de valorisation pédagogique du site en proposant un parcours présentant l'ensemble des richesses naturelles (Chauve-souris, fontaines, sources pétifiantes -géologie locale-, sources salées...).



Marais salé de St-Nectaire
vue générale – 2009
(photo SMPNRVA P.BOICHUT)

Sougeat-la-Souze

Bilan 2007-2010

La tourbière est une propriété indivise entre le Syndicat mixte du Parc et le conservatoire. Elle comprend une partie de son bassin versant en forêt. Des études ont été lancées pour estimer la faisabilité d'une exploitation « douce » par câble pour sortir les bois d'épicéas sans l'endommager. La décision d'exploitation des bois n'est pas prise (elle dépend du propriétaire des arbres), et les coûts engendrés sont encore prohibitifs. Le Document d'objectifs du site Natura 2000 de l'Artense qui comprend cette tourbière a été rédigé et validé. Il intègre ce type d'opérations.



Réseau de protection et de gestion des tourbières remarquables du territoire

objectif de la Charte :

1.2 protéger, gérer et valoriser les habitats sensibles et remarquables (dont les tourbières)

localisation : Cézallier, Artense

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe FEADER, Conseil régional d'Auvergne, Conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme

partenaires techniques : SHNAO, Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, Pierre GOUBET Consultant, RNN Sagnes de la Godivelle, CEPA

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Le Parc compte de nombreuses zones humides qui sont essentiellement des tourbières d'altitude associées au chevelu des petits cours d'eau permanents ou intermittents de tête de bassin. Elles représentent un intérêt majeur pour la biodiversité et contribuent à maintenir un paysage varié et ouvert. Menacées par le drainage, des boisements spontanés ou plantés, des pollutions, ainsi que par des pratiques agricoles et gestions des niveaux d'eau inadaptées, ce patrimoine remarquable fait l'objet d'un programme de protection, gestion et valorisation porté par le Syndicat mixte du Parc avec ses partenaires.

Ces zones humides couvrent individuellement de faibles surfaces mais constituent à l'échelle d'un sous-bassin versant de vastes réseaux pouvant avoir un impact important sur l'hydrologie. La très forte capacité de rétention des eaux de ruissellements de ces milieux leur confère un rôle déterminant pour la conservation d'une ressource en eau en quantité et de très bonne qualité (rôle d'éponge et de filtre). Elles contribuent au maintien de la biodiversité et d'un paysage varié et ouvert propice au développement économique d'activités tournées vers le tourisme.

Afin de mieux protéger ce patrimoine menacé, le Syndicat mixte du Parc anime la mise en place d'un réseau de tourbières remarquables avec pour objectifs de :

- conserver, renforcer ou restaurer la biodiversité et les fonctionnalités écologiques / hydrologiques des zones humides ;
- travailler en complémentarité des politiques existantes et notamment de l'animation des sites Natura 2000 ;
- se coordonner avec l'action du « Réseau Sagnes » animé par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne, anciennement CEPA) en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le réseau intègre des sites dépourvus de statut de protection et d'autres gérés réglementairement (Réserves Naturelles, ENS,...), par convention (Natura 2000, « SAGNE », etc.).

Le programme comprend 4 volets :

- A1 - Création du réseau, complément et mise à jour des connaissances,
- A2 - Prédiagnostic fonctionnel des zones humides et tourbières du Cézallier
- B - Sensibilisation des élus, habitants et jeunes du Cézallier à la préservation, gestion et valorisation des tourbières
- C - Création d'une offre de tourisme naturaliste permettant la découverte des tourbières

Volet A : Améliorer et homogénéiser les connaissances sur les tourbières du Cézallier

Bilan 2009-2010

Les tourbières du Cézallier sont suivies de longue date mais de façon incomplète ou ciblée. L'objectif est d'homogénéiser les niveaux de connaissance sur un ensemble de tourbières du plateau du Cézallier. Une synthèse et une analyse des connaissances sur l'entomofaune de ces sites ont été commandées à la SHNAO. L'aide des Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand a été sollicitée pour la cartographie des milieux naturels des sites dépourvus de ces supports de connaissance. Et enfin, un pré diagnostic fonctionnel de la zone humide pour connaître l'état de fonctionnement des écosystèmes et leur degré d'évolution au regard des usages actuels et passés et des végétaux indicateurs (niveau d'eau, eutrophisation, état de conservation écologique du site...) a été effectué par un expert.

Les résultats de ces travaux de mise à jour et de synthèse des connaissances, ont été utilisés pour fixer les objectifs de gestion et les opérations à cibler pour restaurer ou maintenir le bon état des zones humides. Le tout a été intégré dans des notices simplifiées de gestion pour les sites n'ayant jamais eu de plan de gestion ou documents de synthèse.

Ce travail est suivi d'un porter à connaissance et d'une sensibilisation auprès des habitants, propriétaires et jeunes du Cézallier (cf. volet B).

Coûts de l'opération :

Synthèse données faune : 2 200 € SHNAO en 2007

Cartographies des 6 tourbières : 9 900 € (Herbiers 2010)

Pré diagnostic fonctionnel : 20 000 € pour 10 sites

Retombées :

Mise en réseau des acteurs « tourbières », rédaction d'une notice de gestion pour les élus et les propriétaires, prise en compte des tourbières dans les documents d'aménagements, mise à jour des connaissances scientifiques, ...

Réseau de protection et de gestion des tourbières remarquables du territoire

objectif de la Charte :

1.2 protéger, gérer et valoriser les habitats sensibles et remarquables (dont les tourbières)

localisation : Cézallier, Artense

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Europe FEADER, Conseil régional d'Auvergne, Conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme

partenaires techniques : SHNAO, Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, Pierre GOUBET Consultant, RNN Sagnes de la Godivelle, CEPA

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels



Réalisation du prédiagnostic des tourbières juillet 2010 (photo SMPNRVA)

Réseau de protection et de gestion des tourbières remarquables du territoire



objectif de la Charte :

- 1.2 Protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables: dont les tourbières
- A.2.3 faire en sorte que les habitants s'approprient le projet de développement du territoire Parc
- A.2.5 inciter à la découverte du territoire en renforçant les animations de terrain

localisation : Plateau du Cézallier

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal, Conseil régional d'Auvergne, Europe, CEPA, INRA/ CNRS, Ecoles, Ardes Communautés, commune de Marcenat, Bibliothèque de Marcenat, Maison de retraite de Marcenat, Mairie d'Anzat-le-Luguet, Académie de Clermont-Ferrand

pôles : Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels et Pôle communication, éducation, citoyenneté



Fête des tourbières à Marcenat - juin 2009 (photo PB/SMPNRVA)

Volet B :
Sensibilisation à la préservation, gestion, valorisation des tourbières du Cézallier

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES DU CÉZALLIER

Bilan 2007

Après validation du projet pédagogique par l'inspection académique, une journée de formation en présence des enseignants et des animateurs a été dispensée au printemps 2007.

Bilan 2008-2009

Deux animateurs sont intervenus dans les classes intéressées pour une découverte de la tourbière la plus proche de l'école. Les exploitations en classe ont été effectuées par les enseignants. Les 12 classes (soit 265 enfants) impliquées dans cette opération (Allanche, Condat, La Tour d'Auvergne, Le Valbeix, Marcenat) ont présenté leurs réalisations (dessins, jeu de découverte, cédérom...) lors d'une journée de restitution, le 12 juin 2009 à Marcenat. Divers ateliers, notamment celui de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives de Clermont intitulé « pollen mystérieux », ont permis aux élèves d'approfondir leur connaissance de ce milieu naturel bien spécifique du Cézallier.
Coût de l'opération : 2 200 €

SENSIBILISATION DES HABITANTS

Bilan 2008

Au programme de « La fête des tourbières », le 13 juin 2009 à Marcenat :

- un concours photos initié par la médiathèque ;
- une exposition réalisée par les résidents de la maison de retraite et leur animatrice ;
- la projection du film de Julien Leblay, « Planète Cézallier » ;
- une table ronde sur la perception des tourbières par les habitants, propriétaires et élus du Cézallier.

Le projet « Tourbières », en associant le pôle « biodiversité, ressources et espaces naturels » et la cellule « éducation », a permis de sensibiliser aussi bien les jeunes, que les élus et habitants du Cézallier en prolongeant ces échanges intergénérationnels par « La fête des tourbières » le 14 juin 2009 et par une réunion publique dans le cadre de la concertation sur la révision de la Charte.

ENQUÊTE ETHNO SOCIOLOGIQUE

Bilan 2009

Menée par Sophie Bobbé, elle a été initiée à l'occasion de la fête des tourbières, lors de la table ronde.
« La tourbière apparaît comme un objet de médiation entre le gestionnaire, l'écologue, le technicien et l'exploitant agricole. Un moyen de croiser les savoirs (vernaculaire, scientifique), les normes sociales et les données empiriques. » La tourbière permet ainsi d'approcher tous les domaines de l'organisation sociale, politique, économique, symbolique des communautés du Cézallier. En cela, elle est un véritable objet anthropologique. » (extrait du rapport de S. Bobbé).

Bilan 2010

Restitution des résultats de l'enquête à Anzat-le-Luguet le 10 avril 2010, co-animée par le président du Parc et le président d'Ardes Communauté.

Volet C :
Création d'une offre de tourisme naturaliste

Bilan 2010

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé à recenser et évaluer les tourbières équipées de supports d'information accessibles au public. Ce diagnostic alimente la réflexion pour le développement d'un projet nouveau autour de la maison des tourbières rayonnant davantage sur le plateau du Cézallier. Ce projet s'inscrit dans les travaux engagés par le Syndicat mixte du Parc depuis la signature de la Charte européenne touristique durable.

Conclusions du diagnostic réalisé par Marie Gomichon (stage)

« L'offre de découverte culturelle, pédagogique et touristique relative aux tourbières du Cézallier et de l'Artense est présente sur ces territoires mais de manière hétérogène, éparse et sans réelle cohérence. Les structures d'accueil sont obsolètes et peu adaptées à la demande actuelle en matière de muséographie. L'ensemble des infrastructures est inadapté à l'accueil de publics diversifiés : personnes à mobilité réduite, non-voyants, étrangers et surtout à l'accueil plus spécifique des locaux. Les aménagements actuels et les animations s'adressent peu aux locaux dans le cadre d'activités sportives et culturelles. La stratégie de communication et de diffusion est à revoir. Des potentiels sont pour l'heure inexploités, notamment ceux qui concernent l'exploitation de la tourbe : entreprise « Terres et Terreaux d'Auvergne » à Landeyrat et récits des pratiques anciennes d'extraction familiale, mais aussi ceux liés au vocabulaire local et à la toponymie en relation avec les zones humides, dont les tourbières. »

Ce diagnostic sera présenté courant 2011 aux partenaires locaux pour une réflexion globale à l'échelle du Cézallier. Un dépliant promotionnel des animations nature d'une part et des tourbières accessibles au public d'autre part doivent être édités en 2011.



Réalisation du diagnostic par Marie Gomichon - La Barthe (photo PB/SMPNRVA)

Réseau de protection et de gestion des tourbières remarquables du territoire



objectif de la Charte :

- 1.2 protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables: dont les tourbières
- 4.1 favoriser le développement d'une économie touristique cohérente

localisation : Artense, Cézallier

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Communes, communautés de communes, propriétaires et gestionnaires des sites fréquentés, CEPA, offices du tourisme

pôles : Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels et Pôle Accompagnement et développement des activités touristiques

Gestion de la maison des tourbières et du Cézallier (St-Alyre-ès-Montagne)

objectif de la Charte :

- 1.2 Protéger gérer et valoriser les habitats naturels sensible du parc,
A.2.5 Inciter à la découverte du territoire en renforçant les animations de terrain

localisation : Plateau du Cézallier

maître d'ouvrage : Syndicat mixte des Tourbières et du Cézallier

maître d'œuvre : Syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne

partenaires : Ardes Communautés, Réserve Naturelle des Sagnes de la Godivelle, Syndicat mixte des Tourbières

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Ouverte depuis 1990, la maison des tourbières présente les richesses exceptionnelles des tourbières du Cézallier. Le musée accueille les visiteurs pour ensuite découvrir les secrets du monde mystérieux de ces zones humides très particulières sur le terrain (tourbière de la Plaine Jacquot). Ouverte durant l'été au grand public, elle est aussi accessible aux groupes sur réservation.

Le Syndicat mixte du Parc gère le site (musée et tourbière de la Plaine Jacquot) pour le compte du Syndicat mixte des Tourbières et du Cézallier. Il assure ainsi l'animation estivale, l'accueil des classes et des groupes, les réservations et l'entretien du site. Le Syndicat des Tourbières et du Cézallier assure l'entretien du gros œuvre.

Un animateur-accompagnateur en moyenne montagne (AMM) installé à Saint-Alyre-ès-montagne intervient sur place pour les animations. D'autres animateurs diplômés AMM, interviennent à la demande pour les groupes. Ils sont tous issus du Cézallier ou alentour. La Maison du Parc à Montlosier assure les réservations et la gestion des animateurs.

Bilan 2007-2010

Animation

Ouverture du 1/07 au 31/08 uniquement	Nombre de visiteurs
2007	962
Nouvelle organisation : ouverture mardi, jeudi et dimanche	
2008	254
2009	332
2010	285

Bilan 2009

- Fête de la nature avec la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette, en collaboration avec Ardes Communauté ;
- Première tranche de restauration du ponton de découverte de la tourbière de la Plaine Jacquot.

Bilan 2010

- Conférences-goûters (4 thèmes liés aux tourbières et au Cézallier intervention de spécialistes auvergnats – financement SMPNRVA) ;
- travaux de réparation du ponton de découverte de la tourbière de la Plaine Jacquot avec Ardes Communauté (Financement SMPNRVA) ;
- Reprise de la signalétique de la maison (financement Syndicat mixte des tourbières).



Animation sur les tourbières pour un groupe d'enfants en présence de France Bleu Pays d'Auvergne – Marcenat – mai 2009 (photo PNRVA / Ph. Boichut)

D/
**Autres milieux
non protégés**

Gestion du Lac Tourbière de Bourdouze

objectif de la Charte :

Article 1 : Protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel

- 1.1 préserver des espèces à forte valeur patrimoniale
- 1.2 protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
- 1.2.1. assurer la gestion des sites non protégés

localisation : Compains, Besse

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Fédération de pêche 63, Association Agréée de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de Besse, CEPA, Propriétaire, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Propriétaires du lac, Europe et Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil général du Puy-de-Dôme

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Le lac-tourbière de Bourdouze est l'un des sites les plus emblématiques des tourbières du Cézallier. Il présente l'avantage d'être en parfait état de conservation, très accessible et bénéficiant d'une maîtrise d'usage par la signature d'une convention entre le propriétaire, les pêcheurs (locataires), le Syndicat mixte du Parc et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

Bilan 2007

Signature d'une convention avec un propriétaire riverain du site, autorisant la poursuite et la mise en œuvre du projet de protection des rives du lac de Bourdouze et de la tourbière d'Escoufort-Bas.

Bilan 2008-2009

Négociation du projet technique avec les partenaires techniques et financiers pour finaliser les travaux de protection du site. Recherche des financements. Lancement du marché public.

Bilan 2009-2010

Etude de faisabilité d'un projet de restauration de l'ensemble des zones humides et tourbières de la tête de bassin versant

Cette étude de faisabilité intègre le suivi des migrations des batraciens, l'impact du piétinement ou des drainages sur les zones humides, les coupes de bois sur des forêts de production en limite de tourbières, l'impact de l'accès des visiteurs. Tous ces enjeux sont autant de préoccupations à gérer de façon globale et concertée sur tout le bassin versant.

Cette étude couvre les 810 ha du bassin versant. Elle préfigurera le contrat de lacs selon les enjeux définis et les priorités d'actions arrêtées avec les gestionnaires.

Elle intégrera des volets de restauration de milieux naturels, d'approvisionnement en eau des troupeaux, de protection de berges et de cours d'eau, d'information des publics, et des suivis d'espèces ou milieux à forte valeur patrimoniale liés à l'eau.

Coût (2010) :

- Travaux abreuvoirs, protection de berges, de tourbières : 37 000 €
- Etude faisabilité CREZH : AELB (50 %) + SMPNRVA : 10 000 €



Grenouille rousse
(photo SMPNRVA / P. Boichut)



Chantier bénévole au Lac de Bourdouze en octobre 2010
(photo SMPNRVA)

Bilan 2010

Secteur Bourdouze : travaux de protection du lac

- Installation d'abreuvoirs alimentés par des pompes solaires, de clôtures fixes sur la rive sud du lac pour préserver la qualité de l'eau et les stations d'espèces protégées piétinées par le bétail ;
- Installation d'un abreuvoir gravitaire, en compensation de la fermeture de l'accès au lac.

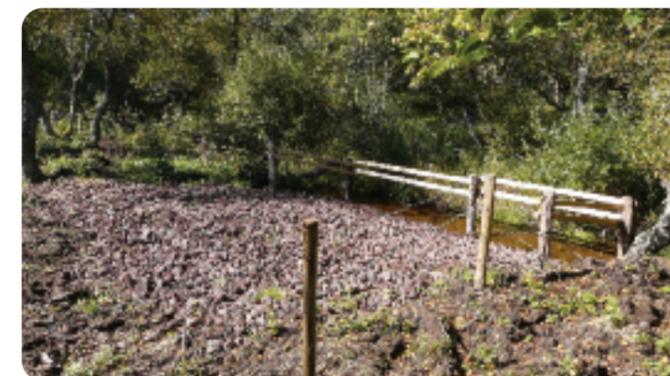
A l'initiative du CEPA, un chantier bénévole de nettoyage des bords du lac a été mené en octobre 2010. Quelques dizaines de kilos de déchets de pique-nique et feux ont été ainsi sortis du site.



Pompe solaire et abreuvoirs au lac de Bourdouze 2009
(photo - SMPNRVA)

Secteur Escoufort

La prairie naturelle en bordure de tourbière est débroussaillée permettant la reprise du pâturage pour la restauration de ce biotope. Installation d'un abreuvoir au fil de l'eau et de clôtures permanentes.



Pose d'abreuvoir au fil de l'eau - Tourbière d'Escoufort
(photo SMPNRVA)

Suivi du plateau de la serre (2007-2009)

A la suite de l'élaboration du plan de gestion du plateau de la Serre, la communauté de communes des Cheires a assuré la gestion du site et la poursuite du projet. Le Syndicat mixte du Parc a été étroitement associé à l'ensemble des réunions de travail et des groupes de réflexion pour la mise en œuvre du plan aux côtés des partenaires techniques, scientifiques et opérationnels.

Gestion du Lac Tourbière de Bourdouze



Application
2007 ... 2010
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans
d'Auvergne

Objectif 2.
maîtriser l'évolution
des paysages
et améliorer
le cadre de vie

Les priorités de la Charte :

Il convient de gérer les paysages, sans aller à l'encontre de l'évolution naturelle des milieux :

- en développant les activités agricoles et pastorales pour lutter contre la progression de certaines zones de friches et d'accrus forestiers au détriment des landes et pelouses remarquables,
- en limitant les boisements anarchiques et en développant la diversification des essences forestières,
- en préservant et en mettant en valeur les éléments du bâti ancien et rural dont l'architecture est une caractéristique locale,
- en limitant les impacts des aménagements, des équipements et de la fréquentation touristique sur le milieu naturel, notamment au niveau des grands sites remarquables et prestigieux du territoire.



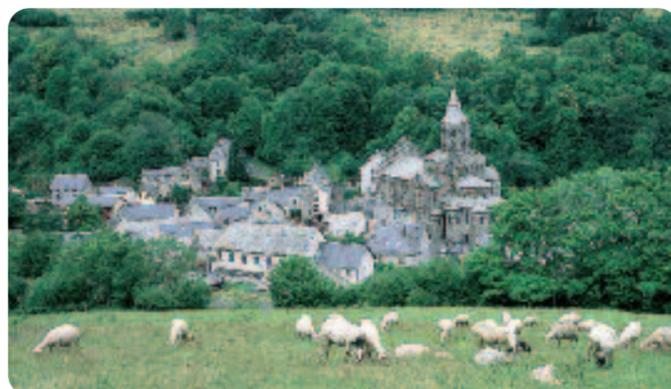
(photo studio des 2 prairies)

L'étagement de la végétation, la variation des substrats géologiques et les effets de versant, de pente et d'orientation créent une véritable diversité des paysages : édifices volcaniques, plateaux de pelouses d'altitude, zones de tourbières et de lacs...

Sans l'action de l'homme, le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne serait pour l'essentiel occupé par la forêt. Les terres ont été déboisées pour la culture ou les pâturages, créant des milieux diversifiés, qui évoluent de façon fluctuante. Après une intense occupation spatiale à la fin du siècle dernier, la pression agricole s'est affaiblie progressivement pour finalement laisser place localement à la déprise agricole.

Cependant, l'élevage reste l'activité agricole principale dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il valorise une vaste zone herbagère qui occupe l'essentiel du territoire et est constituée par des prairies de fauche et pâturages au dessous de 900 m, des landes et estives au dessus.

La forêt s'accroche sur les secteurs les plus pentus (hêtraies, hêtraies sapinières). Au dessus de 1 400 à 1 500 m, les conditions climatiques sont très rudes, la forêt disparaît naturellement, les landes, pelouses et prairies humides de l'étage subalpin occupent les sommets du massif cantalien, des Monts Dore et celui du Puy-de-Dôme.



Village d'Orcival (photo Marc Sagot)



Articulation des chartes des Parcs auvergnats et du SCOT du Grand Clermont

objectif de la Charte :

2.1 maintenir les caractéristiques des paysages du Parc

localisation :

Pays du Grand Clermont

maître d'ouvrage : Pays du Grand Clermont- Syndicats mixtes du Parc naturel régional du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne

partenaires : DREAL, CAUE, DDT63, Communautés de Communes, Communes

pôle : Aménagement, Urbanisme, Paysage

En 2008, le Pays du Grand Clermont et les Parcs naturels régionaux du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet du MEEDDAT et de la DATAR sur « la qualité des paysages périurbains ». L'objectif de cette coopération est de construire une approche paysagère commune permettant d'articuler le SCOT et les deux chartes en cours d'élaboration.

Bilan 2007-2008

Préparation d'une stratégie d'action commune

En juin 2008, le Pays du Grand Clermont et les deux Parcs naturels régionaux signent une convention stipulant leurs engagements communs. A l'automne, le dossier déposé conjointement dans le cadre de l'appel à projet du MEEDDAT et de la DATAR sur la qualité des paysages périurbains est retenu.

Bilan 2009-2010

La mise en œuvre d'une action commune

En mars 2009, une paysagiste est recrutée afin de piloter la démarche. En septembre 2009, une carte de reconnaissances des paysages et des structures paysagères est réalisée et intégrée dans les documents en cours de rédaction (chartes et SCOT). S'en suivra un travail conséquent d'articulation et d'intégration des enjeux mis au jour en termes d'orientations et de prescriptions au sein des mêmes documents.

En février 2010 est officiellement signé un acte d'engagement tripartite entre les présidents des Syndicats mixtes des Parcs et du Pays du Grand Clermont. Afin de sensibiliser les élus et techniciens du Pays du Grand Clermont, une exposition photographique ainsi qu'un ouvrage illustré sont conçus et édités, un voyage à travers les paysages du Grand Clermont est organisé en juin.

Réalisation d'une étude « Schéma Paysager »

objectif de la Charte :

2.1 maintenir les caractéristiques des paysages du Parc

2.5 prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements

2.7 préserver les spécificités du patrimoine bâti et améliorer la qualité des aménagements paysagers urbains

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : DREAL, DDT, Communauté de Communes et CAUE notamment

pôle : Aménagement, Urbanisme, Paysage

Dans le cadre de l'élaboration de sa charte 2012-2024, le SMPNRVA a animé et piloté la réalisation d'une étude « Schéma Paysager » afin de pouvoir nourrir la charte en termes d'orientations, préconisations et prescriptions en faveur de la préservation et valorisation des paysages du Parc.

Eminemment prospective et transversale, la démarche de révision de la charte nécessitait d'apporter des éléments de connaissance et d'analyse poussée sur les paysages pour nourrir la réflexion stratégique en la matière et contribuer ultérieurement à l'animation de la future charte.

A cette fin, le Bureau du Syndicat mixte du Parc a décidé en mars 2009 la réalisation d'un schéma paysager à l'échelle du territoire. Cette étude était destinée à préparer la stratégie paysagère de la nouvelle charte, puis à faciliter sa mise en œuvre, concernant deux objectifs majeurs (l'enjeu paysager fondant en premier lieu le classement et l'image emblématique du Parc) :

- Maintenir, restaurer et mettre en valeur les spécificités paysagères selon leurs degrés d'intérêt, de sensibilité, de fragilité et leur état ;
- Contribuer au conditionnement de l'accueil d'infrastructures visant la production énergétiques (éoliennes et champs de panneaux photovoltaïques) pour que celles-ci n'impactent pas visuellement des sites et espaces paysagers remarquables et des espaces majeurs du cadre de vie.

Bilan 2009-2010

Attribution du marché d'étude

Dans le cadre d'un marché d'étude, le SMPNRVA a confié à un cabinet de paysagistes la mission d'animation et de réalisation de cette étude.

Animation de l'étude

Tout au long du processus d'étude, le Syndicat mixte du Parc a mobilisé un certain nombre d'acteurs au sein du Comité de Pilotage constitué dans le cadre de l'opération. L'animation de cinq réunions territoriales a permis de concerter les territoires (élus, agents, techniciens, représentant de la société civile) sur les approches paysagères et les enjeux analysés.

Rendus de l'étude et intégration des principes dans la charte

Dressant de façon détaillée un état des lieux et proposant de nombreuses préconisations, l'étude a été livrée en décembre 2010. Ses conclusions, ainsi que la méthode d'analyse des paysages qu'elle propose ont été intégrées au projet de charte 2012-2024 sous la forme d'orientations et de mesures. Cette étude va permettre également la préparation à destination des institutions et collectivités du territoire d'un guide pratique, de modules de formations, ainsi que d'une base de données.

Atelier territorial du Grenelle de l'Environnement

objectif de la Charte :

- 2.1 maintenir les caractéristiques des paysages du Parc
- 2.5 prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements
- 2.7 préserver les spécificités du patrimoine bâti et améliorer la qualité des aménagements paysagers urbains

localisation : Territoire de la Chaîne des Puys et plus spécifiquement 3 communes de la Chaîne des Puys

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Communes

pôle : Aménagement, Urbanisme, Paysage

Dans le cadre de l'appel à projet du MEEDDAT « paysages de la proximité », le SMPNRVA a conduit un atelier territorial visant la sensibilisation des élus locaux à de nouvelles façons d'habiter le territoire et de penser les projets d'aménagement.

La frange périurbaine Clermontoise connaît depuis plusieurs décennies un fort accroissement de population et avec elle le développement d'une périurbanisation dont les formes interrogent notre rapport au territoire, au paysage. Afin de susciter le débat et de proposer aux élus concernés de nouvelles façons d'appréhender leurs projets en cohérence avec le Grenelle de l'environnement, le SMPNRVA a animé, accompagné de l'Ecole d'architecture de Saint-Etienne, de l'ENGREF de Clermont-Ferrand et de l'école du paysage de Blois, un atelier territorial expérimental.

Bilan 2008-2009

3 projets innovants partagés lors de cafés territoriaux

De mars à juin 2009, le SMPNRVA a accueilli les écoles-partenaires du projet pour mener à bien une analyse territoriale et des propositions d'aménagement sur 3 sites situés sur les communes d'Aydat, d'Aurières et de Saint-Bonnet-près-Orcival. Au cours des deux sessions de travail sur site, les écoles ont présenté leurs travaux lors de « cafés territoriaux » rassemblant des élus, agents et techniciens des collectivités et institutions, ainsi que des représentants du monde associatif et privé. L'objet de ces rencontres avec le territoire a été de sensibiliser sur une autre façon d'habiter le territoire et de penser le projet d'urbanisme et d'habitat. Les participants ont exprimé leurs grands intérêts pour ces nouvelles approches innovantes.

La valorisation de l'expérimentation

Un colloque « Projet architectural et Projet spatial » a été organisé à l'attention des élus et acteurs du territoire. Les projets innovants portés par les écoles-partenaires ont été présentés ainsi qu'une sélection d'opérations exemplaires menées sur d'autres territoires ruraux français. Ces rencontres ont fait l'objet d'une publication nationale sous le titre « Espace rural et projet spatial » parue aux éditions Presse Universitaires de Saint-Etienne.

Un document de valorisation des démarches et des projets a été produit et présenté au niveau national en janvier 2010. Le MEEDDAT a par ailleurs édité un ouvrage de référence reprenant les enseignements tirés de l'expérience réalisée sur le PNRVA sous le titre « Atelier territoriaux du Grenelle de l'environnement, Elus et étudiants dessinent un nouvel avenir » paru aux éditions ETD. Il a été diffusé auprès des partenaires du SMPNRVA ainsi qu'aux élus concernés par la démarche.



B/
**Sites paysagers
remarquables**

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys

objectif de la Charte :

2.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation : Chaîne des Puys

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Etat, Europe

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

L'augmentation de la fréquentation touristique et de proximité sur le site classé de la Chaîne des Puys aggrave l'érosion de ses sols volcaniques jeunes et fragiles. Ce phénomène a un impact sur le paysage, les activités traditionnelles et l'accueil du public. Face à ce constat, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont élaboré dès 2004 un programme de réhabilitation, d'information, d'éducation et de mise en valeur en 3 tranches, et se mobilisent pour la reconnaissance de ce patrimoine au niveau mondial. Une équipe de gardes-nature dédiée œuvre au quotidien sur le secteur.

Réhabilitation des cheminements et zones dégradées dans la Chaîne des Puys

Pour tous les travaux d'aménagement et d'entretien réalisés, il s'agit d'offrir un cheminement confortable et pérenne, en conciliant intégrité du site, maintien des usages locaux et accueil du public.

Sur ce secteur, la perspective est de pouvoir intervenir le plus en amont possible, de maintenir un entretien régulier et pérenne par l'équipe des gardes-nature de la Chaîne des Puys et l'agent technique dédié, et de réduire ainsi les coûts d'intervention.

L'ensemble des opérations d'aménagement entre dans la gestion du site classé et dans la démarche du projet de classement au patrimoine Mondial de l'Unesco (intégration aux fiches-actions de son plan de gestion).

Bilan 2007

Réalisation d'une étude pédologique et géologique pour la 2^e tranche de travaux

Elle a porté sur les cheminements pédestres dégradés des secteurs Puys des Goules / Grand Sarcouï et Traversin / Petit Suchet.

Travaux d'aménagement et d'entretien : Puy de Lassolas

Sur la base d'enregistrements d'éco-compteurs, le nombre de visiteurs sur les Puys de la vache et de Lassolas est estimé à 35 000. Les gardes sont donc intervenus pour limiter l'érosion, avec le concours d'une équipe de guides de France, sur le sentier versant Est du Puy de Lassolas pour conforter le chemin et traiter les zones d'érosion.

Puy des Goules et Puy de Pariou

Afin de limiter l'érosion, Les gardes-nature ont fabriqué des revers d'eau et en ont posé 5 dans le versant Nord du Pariou et 10 dans la montée Nord du Puy des Goules.

Bilan 2008

Travaux d'aménagement et d'entretien : Puy de Pariou

Le respect des chemins existants entraîne de fait un accroissement de chargement, en particulier sur le chemin qui descend dans le cratère. Sur ce chemin, les gardes-nature ont porté et installé : 12 renvois d'eau en bois en partie avec les jeunes de l'IME, des renvois d'eau en pierre de récupération (Volvic) comme alternative au bois, 6 seuils en chêne sur le haut du chemin du cratère pour limiter la descente de la pouzzolane et le comblement des renvois d'eau. Ils ont également mis en place un renvoi d'eau bois supplémentaire de 3 ml sur le chemin nord.



Pose par les gardes-nature des revers d'eau dans la montée Nord du Pariou. (photo SMPNRVA)

Bilan 2009

Réalisation de la 2^e tranche du programme de valorisation

Les travaux ont porté sur l'accès au Puy des Goules et à la grotte du Puy de Sarcouï, et sur le chemin des Gravouses (accès au plateau central, Le Traversin). Pour les chemins concernés, l'enjeu était de conserver une fonction rurale (accès ponctuel à des véhicules motorisés pour des usages d'entretien du site, accès des propriétaires à leurs parcelles -estive, exploitation forestière, bois de chauffe, chasse-) tout en permettant une fonction récréative importante pour la découverte du site et son aspect pédagogique. Il s'agissait également de limiter les coûts d'investissements et de privilégier le préventif et l'entretien.

Les chemins n'ont pas été élargis, les travaux ont consisté principalement à la stabilisation par la gestion de l'eau (mise en dévers des chemins pour l'écoulement de l'eau, renvoi dans des drains comme exutoires et réalisation de puits perdus en pouzzolane pour l'infiltration de l'eau) et par le renforcement de l'assise (terrassement, remise à niveau, apport restreints de matériaux pour certains secteurs).

La majorité des chemins sont sous couvert forestier, donc l'impact paysager depuis les sommets et les différents points de vue est nul.

Coût : 110 000 € HT. Financements : fonds européens (32 %), Région Auvergne (30 %), Conseil général 63 (5 %), Etat (27,5 %), SMPNRVA (5,5 %).

Travaux réalisés par les gardes-nature

- **Puy de la Vache** : reprise d'une petite partie de l'escalier sud délabrée et dangereuse, pose sur 10 m linéaires de marches en rondins autoclaves ;
- **Puy de Dôme** : reprise des revers d'eau au bas de l'escalier nord, mise en défens le long du chemin pour éviter l'élargissement, tressage de noisetiers pour fermer des raccourcis au Nid de la Poule, pose d'un éco-compteur sur l'escalier nord ;
- **Puy de Pariou** : pose d'une mise en défens sur l'arrivée du sentier nord, stabilisation du bas de l'escalier par un pavage de gros cailloux ;
- **Parking des Goules** : pose de marches en rondins sur le talus de la D941b pour limiter le ravinement du sentier.

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys



Chemin des Gravouses – tranche 2 des travaux. (photo SMPNRVA)



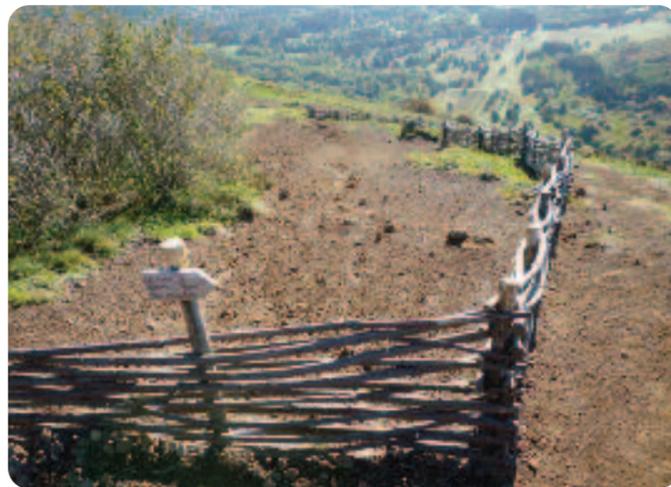
Pose de marches en rondins au parking des Goules. (photo SMPNRVA)

Maîtrise des impacts
de la fréquentation
de la Chaîne des Puys

Bilan 2010

Travaux réalisés par les gardes-nature

- **Puy de Pariou** : versant nord (entretien des coupes d'eau du chemin, protection d'un talus enherbé à la cime du chemin nord, fermeture d'un chemin inadapté), cratère (soutènement du talus amont par tressage de châtaignier, réalisation de deux « goulets » à la cime et au bas du sentier pour limiter son élargissement), chemin est (reprise des aménagements dégradés) ;
- **Ravine du petit Puy de Dôme** : tressages de châtaignier pour freiner le transport des matériaux (équipement test), noisetière ouverte pour orienter le passage du troupeau loin de cette ravine ;
- **Puy des Goules** : entretien de la piste réhabilitée lors de la 2^e tranche, reprise du haut du sentier débouchant au cratère ;
- **Chemin des Gravauses** : entretien de la piste menant à la cabane du Berger.



Sommet du Puy de Pariou
(commune d'Orcines) : déviation
du sentier pour limiter l'érosion
et faciliter la gestion
des écoulements pluviaux.
(photo SMPNRVA)

Etude pédologique et géologique pour la 3^e tranche sur les puys de Louchadière, Jumes et Coquille, et la Vache.

Une démarche environnementale adaptée et intégrée

Chaque aménagement est précédé d'une étude approfondie portant sur :

- l'analyse des sols et sous-sols le long des itinéraires choisis réalisée par des scientifiques ;
- les relations entre la nature des terrains, l'environnement végétal, la pente, le positionnement des cheminements et les ravinements ;
- les usages du site (pastoralisme, exploitation forestière, fréquentation touristique et scolaire), l'intégration paysagère ;
- un mode d'intervention respectueux du site (hélicoptage, transport à dos d'homme, le plus souvent, ou en quad si nécessaire) et le choix des matériaux (bois locaux, pierre volcanique locale, toile de jute, piquets de châtaignier, graine adaptées au site).

Tout aménagement nécessite par ailleurs l'autorisation des propriétaires et celle de la commission des sites classés lorsque l'aspect du site est modifié.

Cette démarche pilote, initiée dans la Chaîne des Puys, fait l'objet d'un transfert d'expériences sur d'autres secteurs du Parc dont les enjeux sont similaires. A court terme, d'autres territoires pourraient bénéficier de l'expérience acquise par le SMPNRVA en termes de savoir-faire et des outils de partage sont envisagés.

« Fragile par nature » : une campagne d'information pour préserver la Chaîne des Puys

Lancée le 16 mai 2006, cette campagne constitue le volet sensibilisation du programme de valorisation triennal porté par le Syndicat mixte du Parc. Elle privilégie l'information auprès des prescripteurs institutionnels, touristiques, associatifs et du grand public, adultes et jeunes. Elle s'appuie sur un visuel principal et 6 visuels thématiques (respect des sentiers, des troupeaux, de la propriété privée...) - et sur des actions ciblées (animations, affichage, expositions, relations presse, site web...).

Bilan 2007

La belle rando : partenariat Décathlon/Chamina

Le 13 mai, cette manifestation organisée à la maison du Parc à Montlosier, a accueilli 80 participants. Le programme comprenait une randonnée familiale de 3 heures dans la Chaîne des Puys, guidée par les gardes-nature du secteur (présentation des caractéristiques du site classé -estives, fréquentation, formation géologique, fragilité des sols, propriété privée...-), une exposition consacrée à la campagne de valorisation de la Chaîne des Puys, des ateliers de lecture de cartes, de géologie.

Exposition itinérante présentée : au Château de Theix, à Décathlon dans le cadre de « la belle rando », à Lemptégy, à Vulcania, à la maison de la pierre, à la Maison du Parc, lors de la fête des 30 ans.

Animation et référencement du site www.chainedespuys.com

Diffusion des supports de sensibilisation

Brochures, affiches et présentoirs aux couleurs de la campagne ont été remis aux offices du tourisme et aux relais.

Bilan 2008

Lave-box : un kit pédagogique et ludique

Destiné aux enfants, cette boîte cartonnée comprenait un livret de découverte contenant la balade de Fleur et Najim dans la Chaîne des Puys, alternant textes et expériences pratiques, un puzzle de 80 pièces illustrant la faune, la flore et les milieux propres au massif, de la pâte à modeler pour réaliser des expériences, des cartes postales à colorier. L'opération a été lancée en partenariat avec le Musée Lecoq, en présence de la presse. Une animation a été proposée à un groupe d'enfants par l'association « les Petits Débrouillards ». Les lave-box ont été diffusées lors des échanges ville-campagne, à Vulcania auprès des groupes scolaires, et lors d'ateliers « sciences en herbe » au musée Lecoq.

Grand Prix Cap'Com 2008

La campagne « Fragile par nature » a reçu le Grand Prix Cap'Com dans la catégorie « Faire évoluer les comportements au titre du développement durable ».

Exposition itinérante présentée : à la Maison de la Pierre, l'Espace Info Volvic, Lemptégy, Vulcania, OT de Royat et CG63.

Bilan 2009-2010

Diffusion des supports de sensibilisation dans les OT et aux relais.

Maîtrise des impacts
de la fréquentation
de la Chaîne des Puys

objectif de la Charte :

2.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc
A.1.4 développer le partenariat de voisinage

localisation : Monts Dômes et agglomération clermontoise

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

- Financiers : CG 63, Clermont Communauté, Conseil Régional d'Auvergne, PNRVA
- Pédagogiques : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, CPIE Clermont- Dômes

pôles : Pôle Communication-sensibilisation-éducation / Pôle Accompagnement et Développement des Activités Touristiques



Boîte cartonnée de la Lave-Box créée par Fabienne Cinquin et l'agence Qui plus est.
(photo SMPNRVA)



Le président Roger Gardes, lors de la remise du Grand Prix Cap'com, le 9 décembre 2008.

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys

Echanges Ville-Campagne

L'opération d'éducation à l'environnement et au développement durable « Echanges ville-campagne » engagée en 2006 se poursuit jusqu'en 2008. 35 classes de la Chaîne des Puys et de l'agglomération clermontoise ont partagé leurs projets de découvertes de leur environnement et se sont rencontrées sur deux journées dans leurs milieux de vie respectifs pour mieux se connaître.

Au regard des enjeux spécifiques au site classé de la Chaîne des Puys, les échanges ville-campagne ont pour objectif de :

- sensibiliser les jeunes habitant « la campagne » et ceux issus « de la ville » à la fragilité de leur environnement proche ou de proximité ;
- favoriser une solidarité entre les 2 secteurs par une meilleure connaissance des uns et des autres.

L'opération consiste à :

- découvrir son environnement local ;
- correspondre avec une autre classe grâce aux TIC (techniques d'information et de communication) ;
- rencontrer ses correspondants, en fin d'année, pour connaître leur milieu de vie. Les rencontres en Chaîne des Puys incluent un jeu autour des messages de sensibilisation à la fragilité de la Chaîne des Puys.

Accompagnement des classes : 3 jours d'animation encadrés par l'équipe pédagogique du Syndicat mixte du Parc, en Chaîne des Puys, et le CPIE Clermont-Dômes, sur l'agglomération.

objectif de la Charte :
2.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc
A.1.4 développer le partenariat de voisinage
A.2.4 développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes

localisation : Chaîne des Puys et agglomération clermontoise

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

- pédagogiques : CPIE Clermont-Dômes-Education nationale
- financiers : Clermont-Communauté et région Auvergne

pôle : Communication, sensibilisation, éducation

Chaîne des Puys	Agglomération clermontoise	Classes	Coût Animation et déplacements
Bilan 2007			
Saint-Genès-Champanelle	Jules Vernes	16	6 860 €
Orcines	Jean de la Fontaine		
Pontgibaud	Charles Perrault, collèges Albert Camus (Clermont-Ferrand) et la Ribeyre (Cournon)		
Couverture presse des échanges : Clermont 1 ^{ère} , La Montagne, RCF 63, Nostalgie, Europe 2, Radio Scoop...			
Bilan 2008			
Chanat-la-Mouteyre	Collège Massillon	15	8 209 €
La Font de l'Arbre, Orcines	Jean de la Fontaine		
Mazayes			
Olby			
Saint-Genès-Champanelle	Nestor Perret		
Totaux		31	15 069 €

La « lave Box », outil pédagogique permettant d'aborder la fragilité de la Chaîne des Puys par de petites expérimentations, a été distribuée à chaque élève. Cette opération a été fortement appréciée des enseignants pour la correspondance et la rencontre entre des enfants de milieu et d'origine différents.

Gardes-nature de la Chaîne des Puys : de la surveillance à la médiation

Les missions et compétences des gardes-nature de la Chaîne des Puys ont fortement évolué ces dernières années, passant de la surveillance à la médiation, et gagnant un rôle de référent technique pour l'accueil du public en site volcanique fragile. Ces évolutions accompagnent celles du territoire et des approches de gestion de ce site emblématique. Ces compétences deviennent incontournables pour préserver ce territoire et en faire comprendre toutes ses composantes.

Bilan 2007-2010

De la surveillance à la médiation

Les compétences et missions des gardes-nature de la Chaîne des Puys ont fortement évolué depuis leur création. D'un rôle de surveillance et d'information passant par la connaissance du milieu, des réglementations et des comportements, ils ont embrassé la conciliation des usages et ses multiples entrées, tout d'abord sur le terrain puis par la mise en place d'un véritable travail d'animation et de lien humain.

Ils assurent à ce jour :

- un rôle historique de surveillance et de veille écologique, permettant d'intervenir rapidement face à des comportements peu respectueux ou inadaptés ;
- un accompagnement de plus en plus prononcé du pastoralisme (réouverture d'espaces avant abrutissement, aide à la mise en place de clôtures, prévention des comportements inadaptés des visiteurs, réflexion pour élaborer un plan de pâturage...)
- une présence en animation et sensibilisation sur des sites stratégiques (Sommet du Puy de Dôme, Vulcania, Montlosier...) et auprès de journalistes ;
- un lien pour travailler en amont sur les manifestations sportives (itinéraires, conciliation avec la chasse, évolution vers des manifestations plus respectueuses...)
- une réflexion et un accompagnement des pratiques de circulation motorisée, en lien avec les personnels assermentés et les professionnels de ce type d'activité. L'assermentation et le commissionnement ont été obtenus à l'automne 2010 ;
- un rôle d'écoute et de lien avec les propriétaires fonciers.



Information du public (photo SMPNRVA)

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys

objectif de la Charte :
2.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc

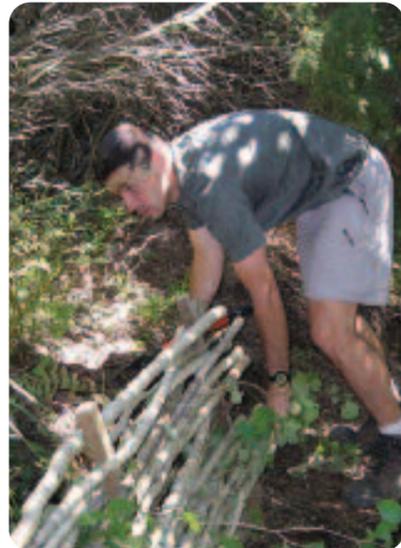
localisation : Chaîne des Puys

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel des Volcans d'Auvergne

partenaires : Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, communes

pôle : Accompagnement et Développement des Activités Touristiques

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys



Tressage sur le Puy de Lassolas
(photo SMPNRVA)



Mise en place d'un panneau d'information sur le sentier des chèvres
(photo SMPNRVA)



Pointage GPS des loges de pic noir
(photo SMPNRVA)

L'apparition d'un rôle de référent technique

Leur mission s'est encore étoffée par leur engagement dans les aménagements techniques du site. Les connaissances et compétences acquises leur confèrent un rôle reconnu de référents techniques pour les aménagements en sols volcaniques.

Les missions assurées sont :

- la création d'aménagements de cheminements et de stationnement en Chaîne des Puys et leur suivi, que ce soit pendant la phase chantiers (notamment avec des prestataires extérieurs) ou après ;
- l'entretien global du site (chemins et zones érodées, information sur la protection du site et sa fragilité) ;
- une expertise sur les techniques d'aménagements des cheminements et des zones érodées, notamment en sols volcaniques ;
- l'accompagnement de certains chantiers dans les sites remarquables de l'ensemble du territoire du Parc (en lien avec les Réserves naturelles, les Communautés de communes ou les communes, les services des Conseils généraux...) par transmission du savoir-faire acquis.

Un rôle de veille écologique de plus en plus important

En lien direct avec leur mission de conciliation des usages, la veille écologique trouve aujourd'hui tout son sens tant les pressions humaines se font de plus en plus fortes. Une présence régulière sur le terrain permet de déceler de nombreuses richesses naturelles qui ont besoin au minimum d'être suivies. Pour cela, ils ont pour mission de :

- cartographier des arbres à loges en site classé, les zones forestières patrimoniales du site classé, les stations de fleurs rares et/ou protégées (pour mieux appréhender l'impact de la cueillette notamment sur le Lys Martagon) ;
- opérer un suivi des chamois présents sur le Puy de Dôme ;
- faciliter la mise en relation des différents intervenants de la protection de la nature sur la Chaîne des Puys (LPO, Chauve-souris Auvergne, Alcide d'Orbigny, etc.) et le croisement des données pour une meilleure gestion.

Quelques réalisations et faits marquants

- 2007 : finalisation des relevés de l'état des chemins du site classé, localisation GPS, caractérisation et cartographie / 1^{ère} édition du guide de sensibilisation « Nature en Poche » ;
- 2008 : achat d'un pick-up, véhicule indispensable pour les missions de terrain et d'entretien des cheminements ;
- 2009 : 1^{ères} patrouilles communes avec l'ONCFS / début de la cartographie des loges de pics noirs ;
- 2010 : travaux importants réalisés par les gardes-nature au Puy de Pariou ; PV dressé par la DREAL pour la coupe de Jumes signalée par les gardes-nature / Passage de l'examen pour le commissionnement et l'assermentation / Suivi des travaux du train à crémaillère (entrée environnementale).

Accompagnement du projet de classement au patrimoine Mondial de l'Unesco de l'ensemble Chaîne des Puys/Faille de Limagne

En 2007, le Conseil général du Puy-de-Dôme propose d'œuvrer à l'inscription de la Chaîne des Puys/faille de Limagne au patrimoine Mondial de l'Unesco. Dès le départ, le Syndicat mixte du Parc est associé à la démarche, considéré comme un partenaire incontournable du fait de sa connaissance du site et des actions de gestion menées sur ce territoire depuis sa création en PNR.

Un site déjà reconnu

Depuis la création du Parc en 1977, la Chaîne des Puys fait l'objet d'une politique concertée d'aménagements visant sa protection et son développement durable, comme la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été initié en 2005 visant notamment la lutte contre l'érosion des cheminements et la sensibilisation des populations. Toutes ces actions ont été portées ou accompagnées par le Syndicat mixte du Parc.

C'est aussi dans le cadre de ces actions de protection et de valorisation que s'est inscrite l'Opération Grand Site du Puy de Dôme (2003-2008), et qu'est initié en 2007 ce projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En cohérence avec la charte du Parc, il témoigne d'une continuité dans le processus de reconnaissance et de gestion locale. Il est partenarial avec toutes les structures concernées par ces objectifs, et en premier lieu entre le Conseil général, le SMPNRVA, l'Etat et le Conseil régional.

Objectifs de l'inscription

- Faire reconnaître la valeur universelle de ce bien en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité ;
- Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit des évolutions sociales et économiques ;
- Impulser un développement local durable porté par un tourisme réfléchi et une attractivité renforcée du territoire.

Bilan 2007-2009

Le SMPNRVA a accompagné techniquement et politiquement le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Bilan 2010

Le Syndicat mixte du Parc a contribué à l'élaboration de deux documents de présentation du site, en apportant son expérience et son expertise de gestion :

- Le dossier d'inscription sur la liste indicative française (Juin 2010) ;
- Un complément de dossier pour répondre à des questions soulevées précédemment.

Le 14 Juin 2010, le Parc faisait partie de la délégation présentant le dossier au Comité national des Biens Français pour inscription sur la liste indicative. Il a de plus régulièrement accompagné le Conseil général au Ministère et à l'UICN France. Fin 2010 se sont tenues les premières réunions publiques de présentation du projet coanimées par le CG63 et le SMPNRVA.

De plus, le Conseil général a mandaté le SMPNRVA pour l'élaboration de la partie gestion du dossier de candidature.

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys

objectif de la Charte :

- 2.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc
- 2.5 prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements
- 4.1 favoriser le développement d'une activité touristique cohérente

localisation : Chaîne des Puys, Faille de Limagne, plateau de la Serre

maître d'ouvrage : Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires : Conseil général du Puy-de-Dôme

pôle : Accompagnement et Développement des Activités Touristiques



Réunion publique de présentation du projet (photo CG63)

Restauration des sentiers dégradés dans le Massif du Sancy



objectif de la Charte :

2.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation : Massif du Sancy

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Etat, Office National des Forêts, Union européenne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Communauté de communes du massif du Sancy

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Le Syndicat mixte du Parc, avec le soutien de ses partenaires, a entrepris dès 2004 de restaurer les chemins dégradés des crêtes du Massif du Sancy dans les Réserves naturelles de la Vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy. Avec la réalisation de trois tranches de travaux, ce premier programme de réhabilitation a pris fin durant l'été 2010. Les sentiers des puys Ferrand et de la Perdrix sont aujourd'hui réhabilités tant du point de vue de la qualité des chemins et du confort des randonneurs que de celui du respect des paysages et du patrimoine naturel.

Les crêtes du Sancy : un patrimoine naturel et un site touristique majeurs

Les crêtes du massif des Monts Dore constituent un paysage emblématique de l'Auvergne. C'est une destination de découvertes et de visites importante, qui représente un atout touristique essentiel.

Elles abritent des milieux naturels et des espèces animales et végétales de haute valeur patrimoniale. Elles bénéficient donc de mesures de protection forte : Réserves naturelles nationales de Chaudefour et de Chastreix-Sancy soit 2 800 ha, site Natura 2 000 de 7 000 ha, site classé...

La fréquentation touristique estivale des crêtes du Sancy a énormément augmenté durant ces dernières décennies. Elle est favorisée par deux télécabines qui permettent l'accès des crêtes à environ 135 000 personnes chaque été.

L'une des conséquences de cette fréquentation est la dégradation des sentiers : érosion, ravinement, surcreusement, élargissement... Cette altération est accentuée par le caractère érosif des sols et les conditions climatiques. Certains cheminements deviennent inconfortables, voire dangereux, et ont un impact négatif sur la qualité des paysages et des milieux naturels.

Le programme de restauration

2004 - 2011

Face à cette dégradation, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont élaboré puis réalisé un programme de restauration dont les objectifs visent à rendre les sentiers plus sûrs, plus confortables, mieux intégrés dans le paysage et respectueux des milieux naturels. En 2001, deux études ont permis de définir ce programme de réhabilitation. En 2005 et 2006, une première tranche de travaux a permis de restaurer le versant Est du Puy Ferrand.

Bilan 2007

Préparation des chantiers

Au préalable, il a fallu définir précisément les travaux envisagés afin d'obtenir les autorisations nécessaires (car les travaux sont situés en Réserve naturelle), les financements, d'élaborer un marché public et de consulter les prestataires.

Bilan 2008

Restauration des sentiers du Puy de la Perdrix

Les sentiers du Puy de la Perdrix étaient dégradés sur une longueur d'environ 400 m, en particulier sur les 100 m de la descente ouest, avec un enfoncement de 1 m et un élargissement de 10 m. Les travaux réalisés ont permis de réduire l'emprise du chemin et rehausser son niveau, maîtriser les eaux de surface à l'aide de 15 tranchées, canaliser les ruisseaux, revégétaliser les secteurs érodés, renforcer les talus à l'aide de boudins en coco, installer une signalétique d'information et d'orientation... Des équipements obsolètes ont été enlevés. Un espace d'accueil avec une table d'orientation en lave émaillée a également été aménagé.

Les chiffres clés : 112 m³ de matériaux, dont 70 m³ de terre végétale, ont été apportés grâce à 120 rotations d'hélicoptères, 1 200 m² de toile coco et 200 piquets ont été posés. Des milliers de graines semées.

Coût du chantier : 130 000 € HT.

Financement : fonds européens (50 %), Conseil régional Auvergne (20 %), Conseil général du Puy-de-Dôme (10 %), communauté de communes du massif du Sancy (10 %), SMPNRVA (10 %). Le coût des études préalables et du temps de préparation a été pris en charge par l'Etat.

Restauration des sentiers dégradés dans le Massif du Sancy



Puy de la Perdrix : avant les travaux en août 2008 (photo T. Leroy/RNN)



Après travaux, en juin 2009 (photo T. Leroy/RNN)



Table d'orientation après les travaux en juin 2009 (photo T. Leroy/RNN)

Restauration des sentiers dégradés dans le Massif du Sancy



Bilan 2009

Restauration des sentiers du Puy Ferrand

Sur environ 600 m, en 5 endroits différents, les sentiers du Ferrand étaient en mauvais état : enfoncement, élargissement, création de multiples sentes... Les travaux réalisés sont équivalents à ceux du Puy de la Perdrix : réduction de l'emprise des chemins, rehaussement de leur niveau, maîtrise des eaux de surface à l'aide de tranchées judicieusement placées, canalisation des ruisseaux grâce à la pose de fil guide, revégétalisation des secteurs érodés avec des graines locales, renforcement des talus, pose de signalétique d'information et d'orientation ...

Les chiffres clés : 160 m³ de matériaux apportés grâce à 170 rotations d'hélicoptère, 1000 m² et 300 piquets bois posés, des milliers de graines semées.

Coût du chantier : 130 000 € HT.

Financement : fonds européens (45 %), Conseil régional Auvergne (30 %), Conseil général du Puy-de-Dôme (15 %), communauté de communes du massif du Sancy (10 %). Le coût des études préalables et du temps de préparation a été pris en charge par l'Etat.



Le Puy Ferrand : avant travaux, en juillet 2009
(photo T. Leroy/RNN)

Après travaux, en octobre 2009

Des écochantiers

Réserve naturelle oblige, la démarche consiste à limiter au maximum l'artificialisation des aménagements et à utiliser les ressources locales. Ces travaux ont été préparés dans un souci d'exemplarité de la prise en compte de l'environnement :

- hélicoptage des matériaux (terre végétale, matériau inerte, planches et piquets...) et du matériel (mini-pelle...) afin de limiter tout impact de véhicule terrestre sur les sols et la végétation ;
- utilisation de matériaux non traités et biologiques (bois, toile coco...) ;
- réalisation en septembre, en dehors de la période de végétation ;
- utilisation de terre locale et de graines natives locales.

Les graines servant à la revégétalisation sont récoltées manuellement par les gardes nature du Syndicat mixte du Parc. Elles sont ensuite séchées et préparées, afin d'être semées sur les zones de travaux.

Perspectives

Pour en assurer la pérennité, ces aménagements sont entretenus par le personnel des Réserves naturelles, avec l'aide de l'équipe technique de la communauté de communes du Massif du Sancy. Ces aménagements font l'objet d'un suivi photographique diachronique (tous les ans, une photo du même lieu) et d'un suivi floristique, afin de mesurer la reprise de la végétation. Le sentier du versant ouest du Puy de la Perdrix fait l'objet de relevés laser scanner qui permettent un suivi de l'évolution de la topographie en 3 dimensions, avec des données chiffrées.

La bonne gestion des cheminements sur les crêtes du Sancy relève d'une démarche collective qui implique tous les partenaires concernés. D'autres programmes de restauration sont nécessaires, par exemple sur les secteurs du col de la Cabane ou du Pas de l'Ane.

Ces aménagements et leur nécessaire entretien devraient permettre de conserver des paysages et un patrimoine naturel de qualité tout en autorisant une fréquentation importante.

Restauration des sentiers dégradés dans le Massif du Sancy



Elimination d'un point noir paysager : le téléski du Guéry

objectif de la Charte :

Article 2 : maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie.

2.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc, Lacs points forts du tourisme auvergnat [...] tel que le Lac de Guéry.

localisation : col du Guéry (Massif du Sancy)

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : propriétaires privés

pôle : Biodiversité ressources et espaces naturels

Le paysage emblématique du Lac de Guéry est protégé par un site classé, pour le lac, et un site inscrit, pour ses abords. La présence d'un téléski obsolète représentait à la fois un point noir paysager et un danger sur le site. Préoccupé de longue date par cette situation, le Syndicat mixte du Parc a pu intervenir en 2008 à la faveur d'un accord avec les propriétaires fonciers.

Bilan 2008

Cet équipement est déclaré obsolète et dangereux par un rapport de la DRIRE dans les années 1990. A la suite d'un malheureux accident pastoral dans les années 2000, les propriétaires, conscients du danger, acceptent que le Syndicat mixte du Parc pilote le démantèlement de l'ancien téléski.

Le cahier des charges élaboré par le Syndicat mixte stipule que les travaux seraient réalisés par des moyens légers et de l'hélicoptère, en visant une restauration rapide et sans impact sur les milieux naturels, ni dérangement des activités pastorales ou touristiques du site.

Après dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de travaux auprès des administrations en charge des sites, une entreprise spécialisée dans les travaux de démolition en montagne et d'hélicoptère est sélectionnée.

Des mises en défens sont installées pour faciliter la reprise de l'herbe et cicatriser rapidement les remises en forme du sol après démolition des blocs. Le métal est récupéré par un recycleur local.

Aujourd'hui ce paysage emblématique a retrouvé son intégrité. Le site est libre de toute installation, sécurisé pour les troupeaux à l'estive.

Coût des travaux : 8 510 € HT

Financement : CG63 : 3 574 € (42 %), FEADER : 3 574 € (41 %), SMPNRVA : 1 361 € (17 %)



Téléski du Guéry avant travaux, en juin 2008



Hélicoptère, juillet 2008 (photo SMPNRVA/P. Boichut)

Maîtrise des impacts de la fréquentation des Monts du Cantal

objectif de la Charte :

2.7.4 gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation : Massif cantalien - autour du Puy Mary

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Syndicat mixte du Puy Mary

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Les sols volcaniques particulièrement sensibles au piétinement répété ont tendance à disparaître sur les secteurs les plus fréquentés, notamment sur les sentiers de randonnée sillonnant le Massif cantalien. De 1995 à 2005, le SMPNRVA soutenu par l'Etat et l'Europe a engagé un programme de travaux de réhabilitation sur les secteurs les plus dégradés, notamment sur les sentiers autour du Puy Mary. Dans le cadre de la procédure Natura 2000, il convient d'entretenir ces sentiers voire restaurer les amorces d'érosion anthropique ou naturelle pour éviter la disparition d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Bilan 2007 - 2010

Depuis 2006, le SMPNRVA embauche deux gardes-nature saisonniers dont l'une des missions consiste à assurer l'entretien des sentiers de randonnée des crêtes cantaliennes, notamment sur l'axe Puy Mary/Col de Rombière/Puy Griou, particulièrement fréquenté. Il s'agit de proposer aux visiteurs et randonneurs une assise de cheminement stabilisée, évitant ainsi la multiplication des itinéraires, la dégradation des pelouses et des sols. Par ailleurs, la maîtrise des eaux de ruissellement est indispensable. L'information et la sensibilisation des usagers du site est conduite en parallèle.

Pour mener à bien cette mission, les gardes-nature mettent en œuvre les petits aménagements suivants :

- Stabilisation de l'assise des sentiers, enlèvement des pierres roulantes qui sont disposées sur le bas-côté et seront recouvertes de terre végétale réensemencée (réduisant ainsi l'emprise du chemin) ;
- Localement, emmarchements réalisés avec des blocs rocheux locaux ;
- Maîtrise et dispersion des eaux de ruissellement le long des cheminements par des éboulis ;
- Aménagement de petits murets dissuadant les usagers d'emprunter les cheminements parallèles.

Les gardes-nature saisonniers sont placés sous la responsabilité du garde-nature permanent qui a suivi une formation de restauration des terrains en montagne.



Réalisation de marches par les gardes-nature sur les crêtes cantaliennes, été 2011 (photo SMPNRVA)



Réalisation de coupe d'eau par les gardes-nature sur les crêtes cantaliennes, été 2011 (photo SMPNRVA)



Paysage rural

Occupant plus de 20 % de la surface du Parc, le domaine pastoral continue à faire l'objet d'un soutien fort sur différents sites, en raison de sa contribution irremplaçable à l'activité économique qu'elle soit agricole (augmentation de la ressource fourragère des exploitations, image de qualité des productions) ou touristique (forte attractivité pour l'offre de tourisme de nature) ; à la valeur paysagère (diversité des paysages emblématiques du Parc) ; à la richesse biologique des espaces naturels d'altitude.

Bilan 2007

Site de Montlosier :

- Nettoyage des chablis, semis, aménagement de clôtures et points d'eau ;
- Suivi des conventions pluriannuelles de pâturage établies entre le SMPNRVA et les 3 éleveurs en Agriculture biologique utilisant les parcelles remises en état en 2005.

Opération de déboisement en site classé en vue de la création d'une estive sur le Puy de Monteillet, Nébouzat (50 ha en lande à genêts à balai et forêt de pins sylvestres) :

- Utilisation pastorale assurée par le syndicat d'estive de Récoleine (une dizaine d'éleveurs pour 800 brebis), situé à proximité ;
- Montage du dossier de réouverture paysagère en site classé pour le compte de la commune dans le cadre de l'autorisation en commission des sites.

Bilan 2008

Site de Montlosier :

Etude de nouvelles zones à rouvrir sur le Puy de Vichatel par une gestion sylvopastorale.

Bilan 2009

Reconquête d'espaces pastoraux sur Ceysnat :

Constitution d'un groupe d'éleveurs de bovins et ovins pour étudier la possibilité de créer une estive sur le secteur du petit et grand Sault qui a été colonisé par des taillis denses : réunions de concertation pour définir les étapes de la démarche; relevés de terrain (GPS) pour délimiter les surfaces concernées par ce projet.

Reconquête de parcelles envahies par le Genêt purgatif sur Mandailles :

Elaboration d'un plan de gestion pastoral pour définir les travaux d'ouverture de l'espace à réaliser et la conduite de pâturage à mettre en place.

Bilan 2010

Reconquête d'espaces pastoraux sur Ceysnat :

Finalisation de l'accompagnement technique et juridique en partenariat avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne :

- Identification des propriétaires des Biens Non Délimités (BND) ;
- Elaboration d'un plan de gestion pastoral : travaux à réaliser pour la reconquête des espaces abandonnés, aménagements pastoraux à effectuer (clôtures, points d'eau...), conduite de pâturage des animaux à définir.

Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales

objectif de la Charte :

2.2 Amélioration de la gestion de l'espace agricole

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : DRAAF, DDT, Chambres d'Agriculture –EDE-ADASEA pour les départements 15 et 63, communes concernées

pôle : Développement durable rural



Réouverture d'une parcelle par broyage de Genêt purgatif (Mandailles) (photo GP/SMPRVA)

Programme agro-environnemental

objectif de la Charte :

2.2 Amélioration de la gestion de l'espace agricole

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc

partenaires : agriculteurs et communes concernés, DRAAF, DDT, Chambres d'Agriculture - ADASEA pour les départements 15 et 63.

pôle : Développement durable rural

En sa qualité de structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000 de son territoire, le Syndicat mixte du Parc a mis en œuvre des Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) sur 4 de ces sites : les Monts Dore, le Massif cantalien partie Ouest, les tourbières du Nord-Est cantalien, des zones humides de Riom-ès-Montagnes. Ces mesures ont été élaborées en étroite concertation avec les agriculteurs, propriétaires, élus et gestionnaires sur les communes concernées permettant ainsi le développement de pratiques agricoles adaptées à la préservation de la biodiversité.

La contractualisation des MAET sur ces 4 sites a concerné au total 86 exploitations individuelles et 5 groupements pastoraux pour 3 593 hectares, représentant le versement aux agriculteurs de 2 704 683 euros sur 5 ans, PHAE2 (Prime herbagère agro-environnementale 2) comprise (1 669 501 euros, PHA 2 non comprise).

Bilan 2007

Elaboration des MAET sur les sites Natura 2000 du « Massif cantalien, partie ouest » et des « tourbières du nord-est cantalien » :

- actualisation des données sur le foncier et son utilisation agricole ;
- élaboration des mesures avec les acteurs locaux avec définition des engagements unitaires agroenvironnementaux et des compensations financières pour les agriculteurs.

Bilan 2008

Bilan de la 1^{ère} année de contractualisation des MAET sur les sites Natura 2000 du « Massif cantalien, partie ouest » et des « tourbières du nord-est cantalien » :

- Mars 2008 : approbation des MAET sur ces 2 sites par la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE).

	Surfaces éligibles aux MAET	Surfaces contractualisées	Aides financières sur 5 ans, PHAE comprise
Massif cantalien-partie ouest	2 414 ha	634 ha	604 383 €
Tourbières du nord-est cantalien	1 145 ha	378 ha	266 264 €

- Dans le cadre de la contractualisation sur le site du Massif cantalien : réalisation de plans de gestion pastorale sur les parcelles d'estives engagées.

Elaboration des MAET sur les sites Natura 2000 des « Monts Dore » et des « zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » :

Pour le site des « Monts Dore » : établissement d'une cartographie sur système informatique géographique avec repérage des landes à Genêt purgatif et des landes montagnardes et subalpines à reconquérir.

Pour les deux sites : définition des engagements unitaires agroenvironnementaux et des compensations financières pour les agriculteurs.



Tourbière du Jolan - Site Natura 2000 des tourbières du nord-est cantalien (photo SMPRVA)

Programme agro-environnemental

Bilan 2009

Bilan de la 2^e année de contractualisation des MAET sur les sites Natura 2000 du « Massif cantalien, partie ouest » et des « tourbières du nord-est cantalien » :

	Surfaces éligibles aux MAET	Surfaces contractualisées	Aides financières sur 5 ans, PHAE comprise
Massif cantalien-partie ouest	2 414 ha	302 ha	296 824 €
Tourbières du nord-est cantalien	1 145 ha	112 ha	78 664 €

Bilan de la 1^{ère} année de contractualisation des MAET sur les sites Natura 2000 des « Monts Dore » et des « zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » :

mars 2009 : approbation des MAET sur ces 2 sites par la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE).

	Surfaces éligibles aux MAET	Surfaces contractualisées	Aides financières sur 3 ou 4 ¹⁾ ans, PHAE comprise
Monts Dore	3 940 ha	1 766 ha	1 117 400 €
Zones humides de Riom-ès-Montagnes	565 ha	115 ha	51 319 €

Bilan 2010

Bilan de la 2^e année de contractualisation des MAET sur les sites Natura 2000 des « Monts Dore » et des « zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes » :

	Surfaces éligibles aux MAET	Surfaces contractualisées	Aides financières sur 3 ou 4 ¹⁾ ans, PHAE comprise
Monts Dore	3 940 ha	237 ha	212 572 €
Zones humides de Riom-ès-Montagnes	565 ha	49 ha	77 257 €

¹⁾ fonction de la date de fin du contrat PHAE de l'agriculteur



Cirque de la vallée de Chaudesfour (photo SMPRVA)

Concours agricole national des prairies fleuries

objectif de la Charte :
2.2 Amélioration de la gestion de l'espace agricole

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Interprofession Saint-nectaire, Pôle fromager AOP Massif Central, Association des Fromages d'Auvergne, INRA, ENGREF, Chambre d'agriculture, Lycée agricole de Rochefort-Montagne, VétAgro Sup, CBMC, conservateur de la RNN Chaudfour, entomologiste (Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny), LPO, apiculteur, DRAAF, DREAL, ONCFS...

pôle : Développement durable rural

En 2010, dans le cadre de l'année mondiale pour la biodiversité, la Fédération des Parcs naturels régionaux a engagé le réseau des Parcs dans le premier concours agricole national des prairies naturelles fleuries. Ce concours récompense le meilleur équilibre entre valeur écologique et valeur agricole des prairies naturelles des différentes exploitations agricoles, localisées dans un territoire de PNR. Une vingtaine de Parcs dont celui des Volcans d'Auvergne a répondu favorablement à l'organisation de cette 1^{ère} édition.

Les objectifs de ce concours sont de :

- communiquer de façon positive sur le lien entre biodiversité et productions agricoles des territoires (qualité des produits, apiculture) ;
- échanger entre Parcs autour des prairies naturelles riches en espèces et des moyens de les préserver et valoriser ;
- tester des listes biogéographiques de plantes à fleurs en vue d'une adaptation simple de la Mesure Agroenvironnementale Herbeo7 (maintien de la richesse floristique des prairies naturelles) afin de l'étendre à l'ensemble du territoire national dans la perspective de la PAC 2013.

Bilan 2010

En partenariat avec l'Interprofession Saint-nectaire, le Syndicat mixte du Parc a décliné localement ce concours sur les parcelles de prairies naturelles de 14 agriculteurs engagés dans le cahier des charges de l'AOP.

En juin, le jury local constitué d'agronomes (INRA et chambre d'agriculture), botanistes (Conservatoire botanique du Massif Central, conservateur de la réserve de Chaudfour) et naturalistes a visité et évalué les 14 parcelles candidates au regard de leur équilibre agri-écologique.

En juillet, 4 lauréats ont reçu leur prix à la Maison du Parc, à Montlosier, lors d'une manifestation officielle :

- **1^{er} prix, catégorie Prairie pâturée (500 €) :** Gilles Clavel, GAEC Clavel, à Saint-Saturnin (15).
- **1^{er} prix, catégorie Prairie de fauche (500 €) :** Philippe Grampeyre, ferme La Clef des Champs, à Besse (63).

Ces deux agriculteurs ont représenté le Parc des Volcans d'Auvergne et la filière Saint-nectaire à la remise des prix nationale du concours, en décembre 2010 au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Le jury a attribué également 2 prix spéciaux :

- **Prix spécial « Prairie à haute valeur fromagère, mellifère et paysagère » dans la catégorie Prairie pâturée (300 €) :** Pascale Chassard, GAEC du Bois Joli, à Saint-Diéry (63).
- **Prix Spécial « Prairie à haute valeur fromagère, mellifère et paysagère » dans la catégorie Prairie de fauche (300 €) :** Mathieu Bellon, GAEC des Chamois, au Chambon-sur-Lac (63).



Remise des prix du concours local des prairies fleuries 2010, à Montlosier (photo AD/SMPNRVA)

Recherche et développement sur le Campagnol terrestre

objectif de la Charte :
2.2 Amélioration de la gestion de l'espace agricole

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture Régionale de Franche-Comté

partenaires : INRA domaine de Marcenat, ENITA de Clermont Ferrand, Université de Besançon, DIREN-DRAAF -FREDOM-Chambres d'Agriculture d'Auvergne et Franche-Comté

pôle : Développement durable rural

Après avoir été maître d'ouvrage du programme auvergnat de lutte contre le Campagnol terrestre jusqu'en 2006, le Syndicat mixte du Parc devient partenaire, de 2007 à 2009, du programme interrégional (Auvergne/Franche-Comté) sur les méthodes de lutte raisonnée contre ce ravageur. Ses principaux objectifs sont de proposer des méthodes de conduite des prairies de moyenne montagne pour limiter les pullulations de Campagnols en intensité et fréquence et de permettre l'appropriation de ces méthodes par la profession agricole.

Dans le cadre de ce programme, le Syndicat mixte s'est impliqué plus particulièrement dans la communication auprès du grand public et des professionnels agricoles sur les risques sanitaires liés à l'échinococcose alvéolaire et à la maladie du poumon de fermier, deux maladies générées par les pullulations de Campagnols.

Bilan 2007

- Dans chaque région, Auvergne et Franche-Comté, réalisation :
- d'un recensement des personnes ressources (organismes de recherche, équipes médicales dans les Centres Hospitaliers Universitaires, organismes de prévention...) travaillant sur ces maladies et susceptibles d'apporter leur collaboration dans le cadre des actions de communication ;
 - d'un inventaire des documents ou des supports d'information existants sur ces risques sanitaires.

Bilan 2008

Prise de contact avec les différentes personnes qui ont été identifiées en 2007 afin de savoir dans quelle mesure elles souhaitaient être sollicitées.

Bilan 2009

- Concrétisation des partenariats avec les personnes ressources identifiées sur les risques sanitaires à travers :
- différents outils (module de formation à distance, élaboration d'une page de présentation des risques sanitaires sur le site internet « www.campagnols.fr » en collaboration avec l'université de Franche-Comté) ;
 - des manifestations (réunions-débats en Franche-Comté auprès du grand public, organisation d'un colloque au Sommet de l'Élevage en octobre 2009).



Visuel du portail dédié





D/ Paysage bâti

Jusqu'en juillet 2008, le Syndicat mixte du Parc a apporté son conseil aux particuliers portant un projet de construction ou de rénovation de leur habitat. A partir de juillet 2008, son niveau d'intervention a évolué vers un accompagnement des collectivités du territoire dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Parallèlement il a apporté son conseil sur certaines opérations d'aménagement en veillant notamment à leur intégration paysagère.

Bilan 2007-2008

Conseil aux particuliers

Dans le cadre d'une permanence hebdomadaire, l'architecte-conseil du pôle a reçu les particuliers souhaitant un conseil en amont ou au début de leur projet de construction ou de rénovation de leur habitat. L'objectif était de proposer des options permettant la meilleure intégration paysagère et la préservation des spécificités du patrimoine bâti.

A partir de juillet 2008, le Syndicat mixte du Parc a validé une nouvelle stratégie et cessé son activité de conseil aux particuliers. Son action s'est concentrée sur le suivi et le conseil des collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme présentant des zonages et règlements adaptés, favorisant ainsi, à une échelle plus large, une intégration paysagère des constructions.

Bilan 2007-2010

Accompagnement dans l'élaboration des documents d'Urbanisme

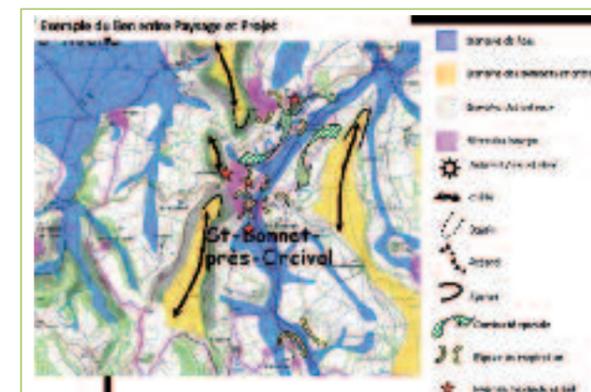
Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi sa mission d'accompagnement des collectivités engagées dans l'élaboration de SCOT, PLU ou de Carte Communale. Durant cette période, un accompagnement particulier a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Clermont, ainsi que le SCOT des Combrailles et celui d'Issoire.

Par ailleurs, le SMPNRVA a pu conseiller, dans la mesure de ses disponibilités, 27 communes en élaboration de PLU et ou Cartes Communales sur son territoire. Il a enfin émis :

- 17 avis sur des projets de PLU et/ou Cartes Communales arrêtés ;
- 5 avis sur des modifications et/ou révisions simplifiées de POS.

Accompagnement concernant des opérations d'aménagement

Dans la même période, le Pôle a suivi plusieurs projets d'habitat et de zones d'activités au sein de son territoire aux différentes phases de la réflexion et des procédures, jusqu'à l'arrêt des projets. Il a aussi été sollicité dans le cadre des avis sur les carrières et les grands projets d'infrastructures (routes, ZDE, champs photovoltaïques, etc.). Dans ces différents cas, il a été attentif à l'intégration paysagère et environnementale de ces mêmes projets.



Pédagogie dans le cadre de la Carte Communale de Saint-bonnet-près-Orcival

Conseil en matière d'urbanisme et d'études paysagères, d'intégration paysagère des constructions

objectif de la Charte :

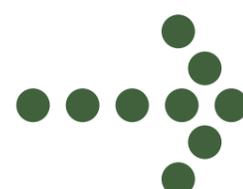
- 2.1 maintenir les caractéristiques des paysages du Parc
- 2.5 prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements
- 2.7 préserver les spécificités du patrimoine bâti et améliorer la qualité des aménagements paysagers urbains
- 1.2 protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
- 1.3 prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : DDT 15 et 63, CAUE 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, SDAP 15 et 63.

pôle : Aménagement, Urbanisme, Paysage



E/

Projets soumis à avis du Parc

Conformément à la réglementation nationale et dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine naturel et du paysage, ainsi que de contribution aux aménagements du territoire, le Parc est consulté pour avis simple pour tout projet soumis à notice ou étude d'impact. A cette occasion, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du territoire.

Le Parc émet un avis simple consultatif dans le cadre de la procédure réglementaire organisée par les services de l'Etat lors de la consultation inter-services, concernant les dossiers d'« installation classée pour l'environnement ».

Il est également associé en amont pour le choix des sites d'extraction des projets d'ouverture de nouvelles carrières afin de signaler aux maîtres d'ouvrage les risques d'atteintes de zones fragiles, de secteurs paysagers et patrimoniaux les plus sensibles.

Avis du Parc sur les projets soumis à enquête publique et suivi des dossiers de carrières

objectif de la Charte :
2.5 Prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements
2.5.4 Réduire les impacts liés à l'exploitation des carrières

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : acteurs locaux

partenaires : Etat

pôles : Pôle Direction générale, communication interne, coopérations partenariales - Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Bilan 2007		
Nom du projet	Localisation	Avis du Bureau du Parc
Société MALLET : renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives	lieu-dit « Suc de la Louve » commune de Volvic	Favorable
SARL RODRIGUEZ FRERES : renouvellement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de pouzzolane	Lieu-dit les « Angles » sur la commune de Mazoires	Favorable
Bilan 2008		
Demande d'autorisation de poursuivre et d'étudier l'exploitation d'une carrière de basalte	Lieu-dit « le Rocher de Laval » sur le territoire des communes de Neussargues-Moissac et Joursac (15)	Favorable
Demande d'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière de Curebourse	commune de Saint-Clément	Favorable
Demande d'autorisation par le GAEC « le gré du vent » en vue d'exploiter un élevage de bovins mixte	Lieu-dit « Espinasse » Comme de Saulzet le Froid	Favorable
Activités de loisirs dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix Sancy (escalade)	Mont Dore	impact faible –voire nul- sur le milieu naturel
Bilan 2009		
Exploitation d'une fabrique de charpente et autres menuiseries par la RDL Beaudonnat Sarl	Vernines	Favorable
Sté Pouzzolanes et Bétons du Centre : Renouvellement d'une autorisation d'exploiter une carrière	Au lieu-dit « Puy de Vivanson » Commune de Perpezat	Favorable

Bilan 2009		
Projet de microcentrale	Egliseneuve d'Entraigues	Défavorable
Projet de train à crémaillère sur le site du Puy de Dôme	Orcines et Ceyssat	Favorable
Poursuite d'exploitation de la carrière au « Puy de Tenusset »	Saint-Ours-les-Roches	Favorable
Réhabilitation paysagère du Puy de Jumes		Favorable
Projet d'aménagement de voies vertes piétonnes et cyclables autour du Lac Chambon	Chambon-sur-lac	Favorable
Aménagement de la RD 2089 entre les Quatre routes de Nébouzat et Rochefort-Montagne	Olby, Saint-Pierre-Roche et Rochefort-Montagne	Favorable
Bilan 2010		
Autorisation d'exploiter un établissement zoologique présentant un spectacle de rapaces au Château de Murol	Murol	Favorable
Projet de SCoT du Grand Clermont	Pays du Grand Clermont	Favorable avec réserves
Avis sur permis de construire pour 3 éoliennes	Pulvérières et Charbonnières-les-Varennes	Défavorable
Avis sur permis de construire pour 5 éoliennes	Vernines	Défavorable
Demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de « Val »	Lanobre	Défavorable

Les ressources naturelles et les matières premières du Parc doivent être préservées, telles que l'eau et la pouzzolane très présentes sur le territoire. Il convient également de réduire la production de déchets en favorisant leur recyclage ou ré-emploi, d'utiliser l'énergie solaire ...

Lorsque l'on parle du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, on évoque toujours des images de cratères et de dômes. Les paysages nés du volcanisme sont exceptionnels mais les milieux aquatiques représentent également une grande richesse du territoire.

Dans une région où le réseau hydrographique est le plus dense de France, le Parc, situé à la tête des bassins versants, est en effet un pays de ruisseaux, de rivières à eaux vives, de gorges sauvages, de lacs et de tourbières. A cette image est associée l'idée d'une eau de qualité. Comment garantir cette qualité ?

Si dans l'ensemble les cours d'eau sont de bonne qualité et si leurs eaux rapides et bien oxygénées favorisent assez bien l'auto-épuration, il ne faut pas négliger l'existence de problèmes pouvant affecter des portions de rivières et des zones humides attenantes.

La pollution des cours d'eau du territoire est un phénomène très diffus et ponctuel : en plus des problèmes liés à l'absence d'entretien et aux travaux de drainage et de rectification de certains cours d'eau, les agressions sont essentiellement provoquées par des effluents d'origines diverses : rejets industriels quelques fois, domestiques le plus souvent ou agricoles en particulier dans le secteur géographique lié à la zone de production de Saint-Nectaire fermier. Bien souvent, le flux polluant est faible en chaque point de rejet ; cependant, leur répétition altère la qualité des cours d'eau, et ce d'autant plus que cette pollution affecte les têtes de bassin où les débits sont plus réduits.

De nombreuses communes du Parc ne disposent pas de réseau d'assainissement. Si les bourgs sont équipés pour traiter les rejets, ce n'est pas souvent le cas des hameaux, mais la réalisation d'un réseau d'assainissement n'est pas forcément la meilleure solution : la dispersion de l'habitat posant un véritable problème aussi bien financier que technique pour la gestion des rejets domestiques, le traitement s'impose autonome souvent.

Certaines stations d'épuration présentent également des dysfonctionnements qui peuvent occasionner des pollutions importantes. En zone touristique, des stations sont également sous-dimensionnées pour les périodes de fréquentation maximale. L'entretien du réseau et de la station demande un savoir-faire technique et doit, de préférence, être réalisé au niveau intercommunal.

Un certain nombre de décharges ont été supprimées ces dernières années, notamment avec le soutien du Parc. Cependant, quelques sites et de nombreux dépôts sauvages subsistent. Localisés à proximité des cours d'eau, les déchets, les eaux de ruissellement et autres lixiviats peuvent être des sources de pollution notables.

Application 2007 ... 2010 de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 3. préserver les ressources naturelles et les matières premières

Les priorités de la Charte :

- la mise en place de périmètres de protection relevant de la réglementation, et la proposition de mesures pour gérer ces territoires soumis à contraintes,
- des actions spécifiques en faveur des zones humides, biotopes remarquables du Parc, peut-être les plus spécifiques et les plus sensibles du territoire,
- améliorer les dispositifs d'assainissement, l'entretien des cours d'eau, la gestion durable des ensembles lacustres ...



(photo Marc Sagot)



Le territoire du Parc est doté de nombreux lacs naturels dont beaucoup présentent un intérêt touristique certain, mais aussi un patrimoine remarquable souvent très fragile. Définissant la protection et la gestion des lacs naturels comme une priorité, la Charte conduit le Parc à œuvrer pour leur surveillance et leur suivi.

Le territoire du Parc compte de **nombreux lacs naturels** qui constituent une richesse à l'échelle de l'Auvergne, des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne (70 % des lacs naturels du bassin Loire Bretagne sont situés sur le territoire) et de l'Europe (réseau Natura 2000).

Un patrimoine remarquable mais fragilisé

Ce sont **majoritairement des lacs volcaniques**, parfois **emblématiques** du territoire, ayant été pendant longtemps des références en matière de qualité des eaux. De par leurs origines, leur morphologie et leur fonctionnement, ces écosystèmes représentent un patrimoine remarquable du territoire, connecté à l'ensemble du réseau hydrographique et des zones humides associées (tourbières notamment). Toutefois, certains d'entre eux montrent des signes inquiétants d'**eutrophisation**, liés aux pollutions diffuses d'origines diverses sur leur bassin versant, notamment les apports de phosphore.

La **fréquentation** de certains lacs s'est fortement accrue ces dernières années ; les pollutions d'origine anthropique et les conflits d'usages entraînent la dégradation de ces lacs.

La nécessaire coordination des acteurs locaux

Ces lacs sont situés en **tête de bassin versant**, la responsabilité du Parc pour une gestion durable de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité est donc prépondérante. Le statut souvent privé de ces lacs ajoute bien souvent à la difficulté d'intervention.

Le SMPNRVA s'investit concrètement dans la coordination des acteurs de son territoire pour une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ceci incluant les ruisseaux et zones humides des bassins versants de chaque lac. L'objectif principal est d'aboutir à une **gestion cohérente des lacs naturels des têtes de bassin auvergnates**.

Protection / gestion / valorisation des Lacs

objectif de la Charte :

- 1.1 Préserver les espèces à forte valeur patrimoniale
- 1.2 Protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
- 1.3 et 1.4 Prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements, dans la pratique des activités de pleine nature
- 2.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc
- 3.1 Préserver la qualité de l'eau en tant qu'élément naturel et en vue de sa consommation

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Région Auvergne, CG15, CG63, Conservatoires, Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) 15 et 63, ONEMA, DREAL Auvergne, Directions Départementales des Territoires (DDT) 15 et 63, syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) porteurs de contrats de rivière, de contrats territoriaux ou de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Michelin...

Protection / gestion /
valorisation des Lacs**Etudes pour une meilleure connaissance
de la qualité des lacs**

Afin d'identifier d'éventuels signes d'eutrophisation et d'engager des mesures de gestion adaptées, le SMPNRVA réalise des diagnostics du fonctionnement de plusieurs lacs naturels.

Bilan 2007

Etude de l'étang de Montlosier, en vue de décider de sa future gestion. Régularisation du plan d'eau en pisciculture à vocation touristique.

Bilan 2008

Pré-diagnostic du lac du Guéry visant à estimer sa qualité, très peu étudiée jusqu'ici. Les conclusions de cette étude sont incluses à la réflexion engagée par le CG63 pour initier une procédure de labellisation ENS (espace naturel sensible) du lac du Guéry. *Coût : 3 250 € TTC (financement Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil régional d'Auvergne, SMPNRVA).*

Bilan 2010

Diagnostic du lac d'en Haut (Godivelle) visant à identifier d'éventuelles problématiques de qualité. *Coût : 17 000 € TTC (financement : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme, SMPNRVA).*



Lac du Guéry (photo SMPNRVA)

**Restauration des lacs remarquables :
Les actions menées sur le lac Servières****Bilan 2007**

Le SMPNRVA rédige une **notice de gestion du lac** Servières suite au travail engagé depuis 2005 dans le cadre d'une convention avec les propriétaires et usagers du lac. La préservation de la qualité de l'eau et de ce site très fréquenté apparaît comme prioritaire.

Bilan 2008

Installation d'un abreuvoir gravitaire permettant l'alimentation du bétail en eau provenant du lac sans qu'il ait accès aux berges (5 700 € TTC).

Bilan 2008-2009

Restauration des berges érodées du lac et mise en défens de la tourbière : Afin de ne pas altérer la qualité paysagère et écologique de ce site remarquable, le SMPNRVA choisit la technique douce du génie écologique. Elle permet de restaurer les milieux aquatiques en utilisant les processus naturels des écosystèmes (matériaux naturels comme le bois, plantations, géotextiles biodégradables...) plutôt que les techniques du génie civil (béton, enrochements...). Cette technique a l'avantage de bien s'intégrer visuellement à l'environnement et d'être peu coûteuse puisque de nombreux matériaux peuvent être prélevés sur place.

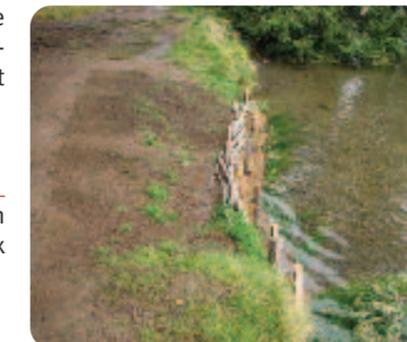
Réalisation des travaux par l'équipe technique du SMPNRVA - coût des matériaux 5 700 € TTC

Bilan 2010

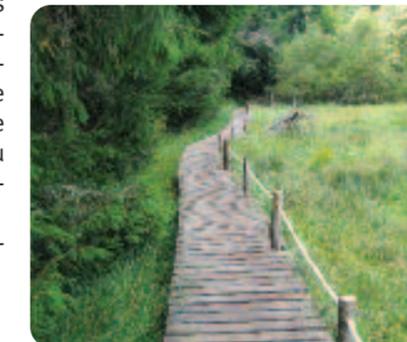
Elaboration et pose de **3 panneaux visant à sensibiliser les visiteurs** à la préservation de ce site fragile (5 535 € TTC).

**Contribution du SMPNRVA à des actions « lacs »
sous autre maîtrise d'ouvrage****Bilan 2007 à 2010**

Le SMPNRVA participe aux comités de pilotage des études et projets concernant notamment : l'envasement du lac de la Crégut, l'eutrophisation des lacs d'Aydat, Menet, Pavin et de la retenue de Bort les Orgues, du plan d'eau de la Tour D'Auvergne, démarches de labellisation ENS lacs du Guéry, Bordes et Pavin, réhabilitation du lac de Gayme...

Protection / gestion /
valorisation des Lacs

Restauration des berges du Servières par l'équipe du Syndicat mixte du Parc (photo SMPNRVA)



Restauration du ponton et mise en défens de la tourbière du lac Servières (photo SMPNRVA)

Protection / gestion /
valorisation des Lacs

Présentation des actions menées par lac

lac	2007	2008	2009	2010
Lac Servières	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la convention de gestion sensibilisation des visiteurs par un garde animateur pendant la période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> animation de la convention de gestion Inventaire des herbiers lacustres Restauration des berges (phase 1) et installation d'un abreuvoir gravitaire rédaction d'une notice de gestion sensibilisation des visiteurs par un garde animateur pendant la période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la convention de gestion Restauration des berges (phase 2) sensibilisation des visiteurs par un garde animateur pendant la période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la convention de gestion Réalisation de panneaux de sensibilisation installés sur le tour du lac sensibilisation des visiteurs par un garde animateur pendant la période estivale
Lac Pavin		<p>Animateur du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier animation d'un stand dans le cadre du colloque international du lac Pavin 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier relance de la dynamique pour résoudre le problème d'eutrophisation du lac Pavin avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général du Puy de Dôme et les partenaires locaux
Lac des Bordes		<p>Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>		<ul style="list-style-type: none"> Rédaction du plan de Gestion ENS Diagnostic du fonctionnement écologique Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier
Lac de Bourdouze		<ul style="list-style-type: none"> Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier projet de CREZH (Contrat restauration entretien de zones humides) 	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p> <ul style="list-style-type: none"> projet de CREZH 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier Installation de 3 abreuvoirs sur Bourdouze et Escoufort (cf. page 41) projet de CREZH
Lac de Montcineyre		<ul style="list-style-type: none"> Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier projet de CREZH 	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p> <ul style="list-style-type: none"> projet de CREZH 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des herbiers lacustres Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier projet de CREZH
Lac de la Godivelle d'en Haut		<p>Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire des herbiers lacustres Diagnostic de la qualité du lac Préconisation et suivi des travaux de sécurisation du captage AEP Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier

Protection / gestion /
valorisation des Lacs

lac	2007	2008	2009	2010
Lac de la Godivelle d'en bas		<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic du fonctionnement écologique du complexe tourbeux du lac dans le cadre de la Réserve Naturelle Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier 	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 du Cézallier</p>
Lac de la Crégut	<p>Membre du comité de pilotage sur l'envasement du lac</p>	<p>Membre du comité de pilotage sur l'envasement du lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> Membre du comité de pilotage sur l'envasement du lac Inventaire des herbiers lacustres 	<p>Membre du comité de pilotage sur l'envasement du lac</p>
Lac d'Aydat	<p>Membre des comités de pilotage visant à réduire l'eutrophisation du lac</p>	<p>Membre des comités de pilotage visant à réduire l'eutrophisation du lac</p>	<p>Membre des comités de pilotage visant à réduire l'eutrophisation du lac</p>	<ul style="list-style-type: none"> Membre des comités de pilotage visant à réduire l'eutrophisation du lac Avis sur les projets de re création d'une zone humide à l'amont du lac et de réméandrage de la Veyre pour réduire l'eutrophisation du lac
Lac du Guéry		<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de la qualité du lac Membre du comité de labellisation ENS du lac du Guéry 	<p>Inventaire des herbiers lacustres</p>	<p>Réalisation avec le Conseil général du détournement du GR pour le tracé en berge Ouest du lac.</p>
Lac de la Cassière	<p>Contribution à la réalisation de panneaux de sensibilisation autour du lac</p>	<p>Contribution à la réalisation de panneaux de sensibilisation autour du lac</p>		<ul style="list-style-type: none"> Co-organisation d'un comité de pilotage avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre pour relancer le projet de crapauduc Signalement à la DREAL de comblement de berge du lac
Lac Chambon		<p>Avis sur les aménagements du lac Chambon</p>		
Lac Chauvet		<p>Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense</p>	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense</p>	<p>Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense</p>
Plan d'eau de la Tour d'Auvergne		<p>Membre du comité de pilotage sur l'eutrophisation du plan d'eau</p>		
Lac de la Fage			<p>Constitution du dossier de demande de labellisation ENS</p>	
Lac de Gayme			<p>Membre du comité de pilotage pour la réhabilitation du lac de Gayme</p>	<p>Membre du comité de pilotage pour la réhabilitation du lac de Gayme</p>

Protection / gestion / valorisation des Lacs

Présentation des actions menées par lac

lac	2007	2008	2009	2010
Retenue de Bort les Orgues	Membre du comité de pilotage sur l'eutrophisation de la retenue			
Lac de la Landie		Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense
Lac de l'Esclauze		Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense
Lac de la Pignole		Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense
Lac noir		Animation du comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense	Elaboration du DOCOB du site Natura 2000 de l'Artense
Etang de Majonnenc	Réalisation d'un état des lieux de l'étang de Majonnenc			
Lac de Menet	Animation du comité de pilotage sur l'eutrophisation du lac de Menet	Animation du comité de pilotage sur l'eutrophisation du lac de Menet		



Lac du Guéry, inauguration du nouveau tracé du GR - 2010 (photo SMPNRVA)

Le Parc compte environ 3 400 km de rivières. Des dysfonctionnements et pollutions persistantes dégradent la qualité de leurs eaux. Deux objectifs : mettre en place une gestion intégrée par bassin versant et innover en matière d'assainissement des effluents agricoles et notamment fromagers.

Traitement des effluents du bassin versant d'Anglards

Bilan 2007

Le rendu du diagnostic du ruisseau d'Anglard (affluent de la couze Pavin) confirme sa pollution chronique par des rejets d'effluents fromagers (eaux blanches). Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude complémentaire relative à la faisabilité de l'épuration des eaux blanches et domestiques des villages du bassin versant en amont du pont d'Anglard. L'objectif de l'étude est de comparer la faisabilité et les coûts de plusieurs scénarii d'assainissement du bassin versant. Coût : 6 184 € TTC / Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne, Commune de Besse, SMPNRVA

Bilan 2008

Le comité de pilotage choisit l'équipement respectif des hameaux du Péalat et de la Ribeyre par deux systèmes SBR (Sequencing Batch Reactor), système de traitement par voie biologique bien adapté à la moyenne montagne. La commune prend la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'avant-projet d'assainissement des hameaux d'Anglard, de la Ribeyre et du Péalat et engage des démarches pour réunir les subventions nécessaires à la réalisation du projet. Le SMPNRVA assure une assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Diagnostic des milieux aquatiques de Montlosier

Bilan 2007

Longtemps laissés à l'abandon, les milieux aquatiques de la propriété de Montlosier montrent des signes sérieux de dysfonctionnements. Le SMPNRVA réalise en régie le diagnostic de la qualité du ruisseau et de l'étang de Montlosier. L'étude démontre la fragilité de ces milieux vis-à-vis des pressions anthropiques du bassin versant et propose des mesures de gestion afin d'améliorer leur qualité. En parallèle, un état des lieux de la ripisylve et des berges du ruisseau a été réalisé afin d'engager une réflexion sur la restauration de sa partie amont. Coût : 3 196 € TTC / Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne, SMPNRVA

Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau

objectif de la Charte :

- 3.1.4 Améliorer la qualité des cours d'eau
- 3.1 Préserver la qualité de l'eau en tant qu'élément naturel et en vue de sa consommation
- 4.2 Développer, pérenniser et valoriser des produits et des activités agricoles respectueux de l'environnement

localisation : Communes de Besse (63), d'Aydat (63)

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Région Auvergne, CG15, CG63, Conservatoires, Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) 15 et 63, ONEMA, DREAL Auvergne, Directions Départementales des Territoires (DDT) 15 et 63, syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) porteurs de contrats de rivière, de contrats territoriaux ou de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Phyt'Eauvergne...

pôle : Biodiversité, ressources naturelles



Pollution du ruisseau d'Anglard par les effluents fromagers (photo SMPNRVA)

Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau



Visite d'une exploitation engagée dans le programme « effluents agricoles » d'EPIDOR à Riom-ès-Montagnes, 2008 (photo SMPNRVA)

Suivi des travaux de restauration du ruisseau de Randanne

Bilan 2007-2008

Le SMPNRVA assure le suivi des travaux de **restauration des milieux aquatiques de Montlosier** réalisés en 2006. Les abreuvoirs endommagés par une forte crue sont réparés par l'entreprise qui avait réalisé les travaux et l'équipe technique du Parc.

Contribution du SMPNRVA à des actions de réduction des pollutions ou d'autres maîtrises d'ouvrage

Bilan 2007-2008-2009

Le SMPNRVA est associé aux comités de pilotage et participe aux journées portes ouvertes du **programme effluents fromagers** porté par EPIDOR dans le cadre du contrat de rivière Haute Dordogne.

En 2007 et 2008, le SMPNRVA participe aux **commissions Eau et Agriculture** organisées par le Conseil Régional d'Auvergne.

Bilan 2010

Le SMPNRVA est associé à la mise en œuvre de la déclinaison régionale du **plan Ecophyto 2018** et à l'élaboration d'une charte d'entretien des espaces publics par le groupe PHYT'EAUVERGNE.



Restauration des aménagements du ruisseau de Randanne, 2007 (photo SMPNRVA)

Connaissance et gestion de la biodiversité aquatique

Le territoire du Parc est caractérisé par un **réseau hydrographique dense qui abrite une biodiversité aquatique souvent méconnue. Certaines espèces sont indicatrices de la bonne qualité de nos milieux aquatiques. Afin de mieux les préserver, il est indispensable de connaître leur répartition géographique mais également l'extension des espèces exotiques qui les concurrencent.**

Améliorer la connaissance des espèces à forte valeur patrimoniale : inventaire des herbiers lacustres des lacs du territoire

Les herbiers lacustres sont une composante essentielle du bon fonctionnement d'un lac car ils participent à l'oxygénation de l'eau et font partie d'un écosystème complexe. Certaines espèces sont rares et protégées et peuvent servir d'indicateur de l'état de santé d'un lac. C'est le cas entre autres des Isoètes (*Isoetes echinospora* et *Isoetes lacustris*) ainsi que de la littorelle (*Littorella uniflora*), caractéristiques des lacs aux eaux claires et froides (lacs « oligotrophes »). Ces plantes sont encore présentes dans quelques lacs d'Auvergne mais sont très vulnérables et fragiles, une mauvaise qualité de l'eau ou le piétinement les font disparaître.

Bilan 2008-2010

En 2008, le SMPNRVA engage un programme d'inventaire des herbiers aquatiques remarquables des lacs de son territoire, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) et la commission biologie de plongée arverne.

- 2008 : inventaire des herbiers du lac Servières
- 2009 : inventaire des herbiers des lacs du Guéry et de la Crégut
- 2010 : inventaire des herbiers des lacs d'en Haut (Godivelle) et de Montcineyre.

Ce programme vise à réaliser un état des lieux de la répartition d'espèces pouvant servir d'indicateur de l'état de santé d'un lac et de proposer des mesures de gestion adaptées à leur préservation.

Coût : 4 750 € / Financement : Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, SMPNRVA.

objectif de la Charte :

- 1.1 Préserver les espèces à forte valeur patrimoniale
- 1.2 Protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
- 1.3 et 1.4 Prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements, dans la pratique des activités de pleine nature
- 3.1 protéger et gérer les lacs les plus importants sur le plan patrimonial et hydrologique

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Région Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Commission biologie de plongée Arverne, Fédérations départementales de pêche, ONEMA, DREAL Auvergne...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Connaissance et gestion de la biodiversité aquatique



Ecrevisse à pieds blancs
(photo SMPNRVA)

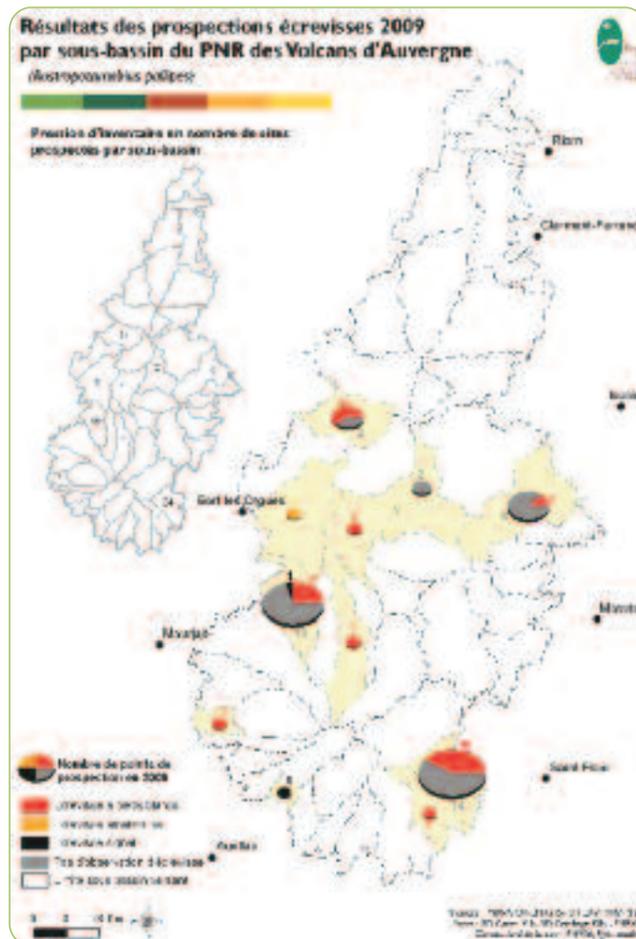
Améliorer la connaissance des espèces à forte valeur patrimoniale : inventaire des écrevisses du territoire

La qualité des rivières relativement bien préservée du territoire constitue un refuge pour l'écrevisse à pieds blancs en régression à l'échelle nationale malgré son statut d'espèce protégée. Très sensible à la modification de son habitat et à la dégradation de la qualité de l'eau, elle est également victime de l'introduction de 2 espèces d'écrevisses exotiques originaires du continent américain. Afin de protéger l'écrevisse à pieds blancs, il convient de mieux connaître sa répartition.

Bilan 2008-2010

En 2008, le SMPNRVA engage un inventaire des populations d'écrevisses autochtones à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et exotiques de son territoire en partenariat avec les fédérations départementales de pêche, l'ONEMA, la DREAL Auvergne...

- 2008-2009 : réalisation d'un atlas cartographique SIG de la répartition connue des écrevisses, définition et validation du protocole d'inventaire au sein d'un comité de pilotage et définition d'un planning d'inventaire sur 5 ans
- 2009 : inventaire de 65 stations et étude de deux populations.
- 2010 : inventaire de 44 stations.



L'atlas cartographique des écrevisses à pieds blancs du territoire permet de proposer des mesures de gestion adaptées à leur préservation et d'intégrer cette donnée dans tous les projets d'aménagements de milieux aquatiques. En 2010, ces données ont notamment contribué à l'état des lieux du site linéaire Natura 2000 FR8301096 « rivières à écrevisses pattes blanches ».

Coût : en interne

Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes

Bilan 2007-2008

Depuis 2004, le SMPNRVA a engagé une démarche d'inventaire des plantes exotiques envahissantes de son territoire. En 2007 et 2008, le SMPNRVA complète cet inventaire sur des secteurs encore non prospectés. Les données récoltées sont transmises au CBNMC qui les intègre dans sa base de données.

En 2007, le SMPNRVA assure le suivi de 3 sites d'expérimentation de l'éradication des renouées asiatiques avec le service des routes du Conseil Général du Puy-de-Dôme. La technique de bâchage du foyer de renouée s'avère inefficace.

Eradication du foyer de renouées du Japon du Guéry

Bilan 2009-2010

En 2009, Le SMPNRVA est maître d'ouvrage d'une opération d'éradication du foyer de renouées asiatiques (plantes exotiques envahissantes) du lac du Guéry. La technique d'arrachage des rhizomes suivie d'une plantation dense de saules et bouleau est mise en œuvre par l'ONF, gestionnaire de la parcelle. Ce site fait l'objet d'un suivi en 2010. Cette méthode s'est révélée peu efficace sur un foyer d'une telle étendue.

Coût : 5 160 € TTC / Financement : Agence de l'eau Loire-Bretagne, SMPNRVA.



Suivi de l'expérimentation de l'éradication des renouées asiatiques par bâchage, 2007 (photo SMPNRVA)

Connaissance et gestion de la biodiversité aquatique

Sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

objectif de la Charte :

- 1.1 Préserver les espèces à forte valeur patrimoniale
 - 1.2 Protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
 - 1.3 et 1.4 Prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements, dans la pratique des activités de pleine nature
 - 3.1 Préserver la qualité de l'eau en tant qu'élément naturel et en vue de sa consommation
- Approches transversales
- Travailler en réseau et en concertation avec les partenaires
 - Développer la communication et la sensibilisation en direction du public

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Région Auvergne, CG15, CG63, Conservatoires, Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) 15 et 63, ONEMA, DREAL Auvergne, Directions Départementales des Territoires (DDT) 15 et 63, syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) porteurs de contrats de rivière, de contrats territoriaux ou de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Phyt'Eauvergne...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Le SMPNRVA travaille à la sensibilisation de divers publics sur le thème de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, en partenariat avec les acteurs de l'eau notamment. Parallèlement aux actions de sensibilisation des publics scolaires et des habitants du territoire, le SMPNRVA a choisi depuis 2009 d'organiser chaque année des journées d'information destinées spécifiquement aux élus, acteurs décisionnaires et prescripteurs sur leur territoire.

Sensibilisation des scolaires

Chaque année, le SMPNRVA sensibilise le public scolaire au thème des tourbières de son territoire dans le cadre des Cours d'eau d'H₂O (environ 180 enfants sensibilisés par an). Il intervient ponctuellement dans le cadre de formations scolaires (lycées agricoles ou BTS GPN) sur la restauration des milieux aquatiques (visite des aménagements du ruisseau de Randanne) ou l'eutrophisation des lacs (1 à 2 animations par an).



Sensibilisation de l'école de la Tour d'Auvergne, 2009 (photo SMPNRVA)

Il assure de façon plus ponctuelle diverses animations et notamment :

Bilan 2007

- intervention sur les effluents fromagers dans le cadre du programme des Eco collégiens à Besse (25 personnes) ;
- encadrement d'un chantier d'élimination de la renouée du Japon (Association Jeunesse et Reconstruction) sur la Haute Dordogne (20 personnes).

Bilan 2008

- participation au Remue Ménage sur la Dordogne ;
- intervention sur la « Dordogne en Ville » à destination du personnel scolaire dans le cadre d'un programme de l'IUFM à la Bourboule.

Sensibilisation des habitants

Bilan 2008

Publication d'un dossier consacré aux espèces exotiques envahissantes dans la lettre du Parc.

Bilan 2009

- Animation d'une conférence sur « l'eau dans le Cézallier » (15 personnes) ;
- Organisation de 2 soirées de restitution des inventaires des herbiers lacustres (50 personnes) ;
- Intervention lors de 2 conférences sur les mares avec le CEPA et le CPIE Clermont-Dôme (55 personnes) ;
- Intervention sur radio Arverne pour présenter la mission Eau du SMPNRVA.

Bilan 2010

- 2 interventions télévisuelles sur Clermont Première, sur les lacs du massif du Sancy et la mission Eau du SMPNRVA ;
- Animation de la visite de la station d'épuration « filtre planté de roseaux » de Montlosier dans le cadre de la semaine du Développement Durable.

Sensibilisation des élus et acteurs locaux

Bilan 2008

- sensibilisation de la commission biologie de plongée arverne à la reconnaissance des plantes aquatiques (35 personnes), préalable nécessaire à leur intervention dans le cadre de l'inventaire des herbiers aquatiques des lacs du territoire ;
- organisation avec EPIDOR d'un circuit « effluents fromagers » à Riom-ès-Montagnes dans le cadre du congrès national des PNR à la Bourboule (20 personnes) afin de sensibiliser les participants à des solutions permettant d'améliorer la gestion des effluents fromagers en moyenne montagne.

Sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Bilan 2009

Zoom ... Les 20 et 23 octobre 2009, le SMPNRVA organise deux journées d'information à la gestion durable des milieux aquatiques, à Condat (15) et Aydat (63) avec le soutien technique et financier des agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne. Ces rencontres permettent de sensibiliser et d'échanger avec une soixantaine d'élus et partenaires techniques sur la gestion durable des milieux aquatiques et l'intérêt que représente le poste de technicien rivière pour sa mise en œuvre. Plusieurs témoignages concrets viennent illustrer le propos et permettent d'engager une réflexion à l'échelle des collectivités.



Présentation des missions du technicien rivière par le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon (SIGAL), Condat, 2009 (photo SMPNRVA)



Journée d'information sur la gestion durable des milieux aquatiques, octobre 2009 à Aydat - (photo SMPNRVA)

Bilan 2010

Zoom ... Les 28 et 30 septembre 2010, le SMPNRVA organise en partenariat avec le CEPA et EPIDOR deux journées d'information des élus et techniciens du territoire sur le thème de la gestion des plantes exotiques envahissantes à Pontgibaud (63) et Riom-ès-Montagnes (15). 115 participants d'horizons variés enrichissent les échanges sur les méthodes de lutte contre les renouées asiatiques (plantes originaires d'Asie dont la dissémination est principalement liée à une gestion inappropriée des déchets verts et au transport de terre infestée). L'exemple du département de l'Allier est cité pour la mise en place d'un arrêté préfectoral visant à mobiliser l'ensemble des citoyens pour éradiquer l'ambrosie, plante au fort pouvoir allergisant. Une synthèse des échanges est diffusée fin 2010 mettant en avant les difficultés de gestion et les coûts engendrés, ainsi que la nécessité d'une veille et d'une sensibilisation efficace.



Journée d'information sur la gestion des plantes exotiques envahissantes, septembre 2010 à Pontgibaud - (photo SMPNRVA)

- Intervention sur les plantes exotiques dans le cadre d'une journée d'information sur les phytosanitaires à la Bourboule (63), organisée par Phyt'Eauvergne.

Participation à divers colloques, notamment :

- 2008 : colloque sur les cyanobactéries et l'eutrophisation des plans d'eau organisé par la DRASS, colloque Bourgogne Faune Sauvage sur les espèces patrimoniales et invasives ;
- 2009 : colloque sur les zones humides du bassin Adour Garonne à Bordeaux, colloque international sur le lac Pavin à Besse.

Sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux à une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques



Journée d'information sur la gestion des plantes exotiques envahissantes, septembre 2010 à Riom-ès-Montagnes (photo SMPNRVA)

Assistance technique et coordination des acteurs de la gestion territoriale de l'eau

objectif de la Charte :

- 1.1 Préserver les espèces à forte valeur patrimoniale
 - 1.2 Protéger, gérer et valoriser les habitats naturels sensibles ou remarquables
 - 1.3 et 1.4 Prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements, dans la pratique des activités de pleine nature
 - 3.1 Préserver la qualité de l'eau en tant qu'élément naturel et en vue de sa consommation
 - 4.2 Développer, pérenniser et valoriser des produits et des activités agricoles respectueux de l'environnement
- Approches transversales
- Travailler en réseau et en concertation avec les partenaires
- Gérer les connaissances et observer l'évolution du territoire
- localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, Région Auvergne, CG15, CG63, Conservatoires, Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) du Cantal et du Puy de Dôme, ONEMA, DREAL Auvergne, Directions Départementales des Territoires (DDT) 15 et 63, syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) porteurs de contrats de rivière, de contrats territoriaux ou de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Phyt'Eauvergne...

pôle : Biodiversité, ressources naturelles

La gestion territoriale de l'eau est inégale sur l'ensemble du territoire : plusieurs contrats de rivière sont en cours, trois SAGE sont en phase d'élaboration mais certains bassins versants restent oubliés malgré des problématiques identifiées. Le SMPNRVA a pour objectifs de coordonner les acteurs existants et mutualiser les moyens pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Bilan 2007 - 2010

Des conventions de partenariat pour une action cohérente en faveur de la ressource en eau

Afin de veiller à la cohérence et accroître l'efficacité des interventions en matière de préservation de la ressource en eau sur son territoire, le SMPNRVA a décidé d'unir ses efforts à ses principaux partenaires par la mise en œuvre de conventions de partenariat.

→ Convention SMPNRVA – Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Ainsi depuis 2005, le SMPNRVA est maître d'ouvrage d'une convention tripartite avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne (2005-2010) visant à améliorer la connaissance des milieux aquatiques, les restaurer, animer et sensibiliser le territoire. En 2008, il rédige un avenant à cette convention pour compléter le programme d'actions sur la période 2008-2010.

→ Convention SMPNRVA – EPIDOR

Depuis 2005, l'établissement public territorial de bassin EPIDOR (porteur du contrat de rivière Haute Dordogne et du projet de SAGE Dordogne) et le SMPNRVA sont liés par une convention de partenariat afin de promouvoir ensemble une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et de ses usages sur le territoire commun du bassin de la Dordogne. Un avenant a été rédigé en 2008 afin d'actualiser le programme d'actions.

→ Convention SMPNRVA – SMAD des Combrailles

Depuis 2007, le SMPNRVA est également lié par une convention au SMAD des Combrailles pour soutenir l'animation de la phase d'élaboration du SAGE Sioule.

Vers une gestion coordonnée des lacs du territoire

Le territoire du Parc est doté de nombreux lacs naturels dont beaucoup présentent un intérêt touristique certain, mais aussi un patrimoine remarquable souvent très fragile. Définissant la protection et la gestion de ces lacs comme une priorité, la charte conduit le SMPNRVA à œuvrer pour leur surveillance et leur suivi. Pour tendre vers cet objectif, le SMPNRVA travaille depuis 2008 en partenariat avec les agences de l'eau et le Conseil régional d'Auvergne à l'émergence d'un contrat territorial visant à préserver ou restaurer la qualité des lacs naturels de son territoire. En 2010, les lacs de la tête de bassin de la couze Pavin ont été définis comme prioritaires (Pavin, Bourdouze, Montcineyre et Bordes) pour faire partie d'un premier contrat sur le bassin Loire-Bretagne.

L'accompagnement des collectivités

Afin de favoriser les synergies à l'échelle de son territoire en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, le SMPNRVA accompagne et contribue à la coordination des acteurs de l'eau à plusieurs niveaux :

- Accompagnement des SAGE dans leur phase d'élaboration (Allier aval, Sioule, Alagnon).
- Accompagnement des syndicats ou établissements publics territoriaux de bassin porteurs de contrat de rivière ou de futurs contrats territoriaux (Alagnon, Cère, Haute-Dordogne, Veyre-lac d'Aydat, Auzon, Sioule...) ou de Contrats Restauration Entretien (CRE Clermont-Communauté, CRE Riom).
- Accompagnement pour favoriser l'émergence de nouveaux outils comme les projets de SAGE Dordogne ou de Contrat Territorial « Couze Pavin » ou bien la création de postes de technicien rivière. Ainsi, le SMPNRVA a travaillé avec EPIDOR en 2007 pour encourager la création d'un poste mutualisé à l'échelle de 3 communautés de communes. Il a également organisé en 2009 deux journées pour sensibiliser les élus de son territoire à la gestion durable des milieux aquatiques et l'intérêt du poste de technicien rivière.



Journée de sensibilisation des élus à l'intérêt du poste de technicien rivière, Condat, octobre 2009 (photo SMPNRVA)

Depuis 2007, le SMPNRVA a pu être représenté à plus d'une centaine de réunions pour accompagner les collectivités dans leurs projets. Ces réunions concernent entre autres, l'élaboration de cahiers des charges d'études, les commissions thématiques liées à l'élaboration des SAGE ou des contrats territoriaux, les comités de suivi ou de rendu d'étude ou travaux...

Les avis techniques

Le SMPNRVA émet également, quand il est consulté, des avis techniques sur les projets pouvant avoir un impact sur le milieu (par exemple, projets de création d'une zone humide à l'amont du lac d'Aydat, de reméandrage de la Veyre ou de projets d'équipements hydroélectriques...).

Assistance technique et coordination des acteurs de la gestion territoriale de l'eau

Assistance technique
et coordination des acteurs
de la gestion territoriale
de l'eau



**Quelques dossiers d'envergure régionale,
de bassin ou nationale**

Le SMPNRVA est notamment associé à :

- 2007-2009 : révision des SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne,
- 2008-2010 : membre du Groupe Régional Auvergne pour les plantes Exotiques Envahissantes (GRAPEE) animé par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- 2009-2010 : projet de LIFE SEMEAU sur l'impluvium de Volvic,
- 2010 : consultation dans le cadre du classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement,
- 2010 : projet de réserve de biosphère de la vallée de la Dordogne
- 2010 : état des lieux des sites linéaires Natura 2000 « rivières à écrevisses à pieds blancs », « rivières à loutres » et « rivières à moules perlières »
- 2010 : plan Ecophyto 2018 et aux actions Phyt'eauvergne concernant la mise en place d'une charte communale « zéro phyto ».



Sensibilisation aux économies d'énergies

objectif de la Charte :
3.2 inciter aux économies d'énergies, l'emploi des énergies renouvelables et valorisation des déchets.

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : PNRLF, Ademe, Auhme, cofor 63

pôles : Direction générale (Energies), Pôle accompagnement et développement des activités touristiques, Pôle Urbanisme et paysages, Pôle développement rural durable, Pôle biodiversité

Cette action comporte plusieurs opérations en faveur des économies d'énergies et du changement climatique à l'attention de publics variés : élus, techniciens des collectivités territoriales, professionnels et grand public.

Bilan 2007-2008

- **Une conférence sur le réchauffement climatique** s'est tenue à Montlosier le 23 septembre 2007 dans le cadre des 30 ans du Parc. Animée par Pierre Radanne, elle a rassemblé plus de 100 personnes ;
- **Une action de sensibilisation aux écogestes du quotidien et aux énergies renouvelables** a été menée auprès des éleveurs engagés dans la marque Parc. Organisée le 19 octobre 2007 à Murat-le-Quaire (63), cette journée a rassemblé 32 participants ;
- **Une journée de terrain destinée aux prestataires marqués des Parcs Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne** a porté sur l'éco-construction, l'écojardinage et l'écodécoration. Organisée par les deux Parcs auvergnats, elle s'est déroulée à « Terre vivante », centre de découverte de l'écologie et du développement durable situé à Mens en Isère. Une quarantaine de personnes dont une quinzaine du Parc des Volcans d'Auvergne y ont participé ;
- **Des diagnostics énergétiques** ont été réalisés de septembre 2007 à juin 2008, sur les bâtiments publics des communes de 2 EPCI, Ardes Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Murat. Pour chaque bâtiment, une proposition chiffrée de travaux a été élaborée, visant à réduire les consommations énergétiques et lorsque cela est opportun, à recourir aux énergies renouvelables. *Coût de l'étude : 35 045 €.*

Bilan 2009

- En janvier, une **sortie de terrain** à l'attention des élus et habitants du territoire comprenait la présentation du projet de l'aire de covoiturage de Saint-Amant-Tallende par la Communauté de Communes des Cheires, une visite commentée du réseau de chaleur bois de Rochefort-Montagne et une lecture du paysage face aux enjeux de l'accueil d'énergies renouvelables, par Claude Chazelle, paysagiste-conseil. Cette journée a réuni une quarantaine de participants qui se sont déclarés satisfaits et en attente d'autres journées du même type. *Coût : 1 900 € ;*



Présentation du projet de l'aire de covoiturage des Cheires, janvier 2009 - (photo SMPNRVA)

Sensibilisation aux économies d'énergies



Visite du réseau chaleur-bois de Rochefort-Montagne, janvier 2009 (photo SMPNRVA)

- En octobre, dans le cadre de l'opération « Ma Maison Ma Planète », une soixantaine de personnes se sont rendues à la Maison du Parc à Montlosier pour y découvrir **une exposition sur les éco-matériaux et modes éco-constructifs** mise à disposition par la Capeb et Auvergne promobois, et assister à **une conférence sur les Bâtiments Basse Consommation (BBC)**.

Bilan 2010

- En avril, organisation d'une semaine d'animations destinées au grand public lors de la **semaine du Développement durable** : conférence sur le covoiturage en partenariat avec l'association Aquaveyre et covoiturage auvergne, stages gratuits d'initiation à l'écoconduite en partenariat avec la société bifurcation, sorties de terrain sur le site de Montlosier avec la visite de la station phyto-épurative de Montlosier et l'enjeu « eau », présentation des techniques de compostage.
- En septembre, **intervention de la chargée de mission « Energies » du SMPNRVA lors d'une conférence sur l'écohabitat** dans le cadre de l'opération « Ma Maison Ma Planète » avec le CIVAM chanvre d'Auvergne.

Des éco-matériaux de construction adaptés au territoire

objectif de la Charte :
4.3 développer et mettre en valeur d'autres produits et savoir-faire locaux

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : IPAMAC, FRCivam, Conseil régional

pôle : énergies et développement rural durable

Cette action vise à faire évoluer les pratiques dans la construction ou la rénovation vers un plus grand respect de l'environnement, de valoriser les ressources et savoir-faire locaux en développant des filières économiques « éco-construction » et d'attirer de nouveaux actifs dans le secteur du bâtiment. Ce projet consiste à identifier les activités économiques pouvant potentiellement se développer sur chaque Parc et à construire, pour chacun de ces potentiels validés, une offre de diversification d'activité pour des entreprises existantes ou une offre d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Ecomatériau pressenti pour ses différentes utilisations possibles dans la construction, le chanvre a fait l'objet d'une étude d'un point de vue agronomique et en termes de marché économique.

Bilan 2007-2008

L'animation

- Etude des conditions de culture du chanvre : recherche bibliographique, visite sur le terrain de démarches abouties, suivi expérimental d'une parcelle de chanvre sur le territoire ;
- Transposition des synthèses bibliographiques et des données des expériences existantes au territoire du Parc : adaptations aux conditions pédoclimatiques du territoire, délimitation des zones favorables ;
- Participation à des projets intercommunaux (ex : participation à l'étude d'un projet de valorisation du chanvre sur la communauté de communes du Pays Gentiane) ;
- Diffusion d'un appel à témoins (personnes intéressées par le projet du SMPNRVA) auprès des habitants, des organismes professionnels agricoles, des chambres consulaires et des communautés de communes du territoire ;
- Réalisation du rapport final de l'étude.

L'étude

- Constitution d'un groupe de travail pour la préparation et le suivi du projet au sein d'IPAMAC ;
- Mise au point d'une base de données des acteurs de l'écoconstruction sur chaque parc participant : entreprises, réalisations exemplaires, réseaux, ressources... ;
- Choix d'un bureau d'études (SADL) chargé d'animer la démarche ;
- Mobilisation des financements ;
- Définition précise par le groupe de travail « écoconstruction » du potentiel de développement de la filière : développement des entreprises existantes, fabrication locale de matériaux, prescriptions architecturales, nouvelles activités à développer...



Chènevotte fibrée - Visite en août 2007 auprès du FRCivam du Limousin - (photo SMPNRVA)

Une brochure pratique dédiée à l'écohabitat

objectif de la Charte :
3.2 inciter aux économies d'énergies, l'emploi des énergies renouvelables et valorisation des déchets.
4.3 développer et mettre en valeur d'autres produits et savoir-faire locaux

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Conseil régional, Ademe, Aduhme, Adil, Caue, bois énergie 15, pact arim, SDAP,

pôles : direction générale (Energies) urbanisme, habitat, aménagements

Editée en décembre 2008, la brochure « écohabitat » entend apporter au grand public des réponses précises et adaptées aux spécificités du territoire du Parc, en démontrant notamment au travers d'exemples locaux que des solutions - souvent économiques - en faveur du développement durable sont possibles et parfois exemplaires.

La qualité remarquable de son cadre de vie, ainsi que les facilités d'accès depuis les grandes agglomérations périphériques, font du Parc des Volcans d'Auvergne un territoire de plus en plus attractif. Accueillant de nouvelles populations dans certains secteurs, il compte aujourd'hui environ 90 000 habitants. Dans ce contexte, l'évolution de l'habitat occupe une place primordiale dans les politiques de préservation et d'aménagement de l'espace.

L'acte de construction n'est pas anodin. Il a un impact direct sur l'environnement en laissant une empreinte forte sur le territoire. En effet, la banalisation du paysage en raison de l'étalement urbain, la diminution des énergies fossiles, la progression des émissions de gaz à effet de serre, l'impact des matériaux sur la santé sont autant de manifestations préoccupantes qu'il est nécessaire de prendre en compte collectivement mais aussi individuellement. Une réflexion globale en faveur de l'environnement, du paysage et des économies d'énergies doit donc être engagée au moment de penser son projet personnel.

Aujourd'hui, construire ou restaurer son habitat appelle à se poser des questions fondamentales - l'intégration paysagère de sa construction, son implantation vis-à-vis de l'ensoleillement, le choix des matériaux d'isolation adapté aux filières, à l'architecture et aux conditions climatiques propres au territoire et des énergies etc. - et à identifier les aides techniques et financières qui permettent de faciliter et même d'optimiser son projet.

Bilan 2007-2008

Afin d'apporter aux habitants du territoire toutes les informations nécessaires à leur projet, le SMPNRVA a piloté en partenariat avec le Conseil régional, l'Ademe, l'Aduhme, l'Adil, les Caue 63 et 15, les Conseils généraux, le Pact arim 15 et Bois énergie 15, l'édition d'une brochure « écohabitat ». Conçue et rédigée avec les espaces Info Energie, institutionnels et partenaires locaux de l'habitat, elle se veut pédagogique et concrète, avec des exemples de réalisations issues du territoire du Parc.

Bilan 2009-2010

Imprimée en janvier 2009 à 5 000 exemplaires, la brochure a été présentée à l'occasion du salon de l'habitat, lors d'une conférence de presse en mars 2009.

Depuis elle a été adressée à toutes les collectivités du territoire Parc, professionnels du bâtiment du territoire et aux habitants sur demande, ainsi qu'à l'occasion d'événements (conférences, expositions, ...).

Les retours sont très positifs sur la qualité de ce document jugé accessible, complet, concret et agréable dans sa forme.

Impression et conception graphique : 8 328 €

Diffusion : 2 551 €



Couverture de la brochure écohabitat (conception graphique Jérôme Bedelet)

Elaboration de la stratégie énergétique 2012-2024

objectif de la Charte :

- 2.2.2 promouvoir les économies d'énergies, une priorité au quotidien
- 2.2.2 rationaliser la production d'énergies renouvelables au regard des potentialités et vulnérabilités du territoire

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (démarche)

partenaires : ADUHME, ADEME, Communautés de communes

pôle : Energie, climat, transport

Le Syndicat mixte du Parc a expérimenté de 2005 à 2008 une démarche de conseil aux collectivités en matière d'éolien. Celle-ci a permis d'envisager cette question en prenant pleinement en compte la dimension environnementale et en favorisant l'échelle intercommunale. En 2009, au vu de la multitude de projets émergeant sur les communautés de communes du territoire et dans le contexte de révision de charte, cet accompagnement a évolué vers la définition concertée d'une stratégie énergétique ambitieuse.

Les ressources fossiles s'épuisent, alors que la consommation d'énergies et la production de gaz à effet de serre ne cessent de croître... L'enjeu de la maîtrise de la consommation et du développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables est devenu une forte préoccupation.

Bilan 2005-2008

De l'accompagnement intercommunal sur les projets éoliens...

Le travail d'accompagnement envers les Communautés de communes a apporté une aide à la réflexion des élus locaux concernant leurs projets éoliens, en les sensibilisant aux fragilités du territoire et en les incitant à travailler à l'échelle intercommunale plutôt que communale.

Par la suite, la pression des développeurs sur le territoire s'est avérée telle qu'une analyse à l'échelle de la Communauté de communes est devenue elle aussi insuffisante. En effet, on comptait en mars 2009 plus d'une quarantaine de projets de Zones de Développement Eolien sur le territoire du Parc (tous stades confondus : du projet à l'exploitation).

Bilan 2009-2010

...à une stratégie énergétique globale pour le territoire

Malgré son intérêt partagé, cette méthodologie expérimentale a été révisée à partir de 2009 pour tenir compte notamment des sensibilités paysagères fortes à l'échelle du Parc. La préparation du projet de charte 2012-2024 a été l'occasion d'élargir le débat sur l'ensemble des préoccupations énergétiques : les consommations, les différentes sources de production d'énergies renouvelables, en considérant les vulnérabilités et les potentialités du territoire en la matière.

Dans ce cadre, une étude quantitative et qualitative a été menée, associant la population locale lors de réunions participatives. Elle comprend :

- **La réalisation de la carte d'identité énergétique du territoire**, faisant le bilan des consommations et émissions de gaz à effets de serre et des productions par sources d'énergies. Etude réalisée par l'Adhume (5 685 €) ;
- **Une large concertation des élus, habitants et acteurs du territoire** lors de 6 conférences-débats intitulées « l'énergie est notre avenir, parlons-en ! ».

Les ateliers participatifs ont permis aux participants de définir ensemble des propositions et de voter pour celles qui leur paraissaient prioritaires.



Conférence-débat organisée à Volvic en 2009 : « l'énergie est notre avenir, parlons-en ! » - (photo SMPNRVA)

Les économies d'énergies sont ressorties comme étant l'enjeu principal des prochaines années avec, en appui, de nombreuses suggestions concrètes et originales, pour les transports par exemple.

Les participants ont également exprimé leur attachement au respect de ce territoire riche et fragile. Dans cet esprit, ils se sont prononcés pour un développement raisonné et citoyen des énergies renouvelables, en insistant plus particulièrement sur le potentiel local lié à la méthanisation, la géothermie et le bois. Enfin il ressort que pour impulser cette dynamique les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer en se montrant exemplaires dans leurs choix et dans leurs actions.

- **Une analyse sociologique** visant à identifier les vecteurs et les freins des changements de comportements en faveur des économies d'énergie, ainsi que le degré d'acceptation pour l'accueil d'infrastructures de production d'énergies renouvelables.

Accompagnement de la démarche stratégique, co-animation des conférences-débats et étude sociologique (Adhume : 15 000 €) + Logistique des conférences-débats (1 100 €).

- **Une étude spécifique** sur les potentialités et vulnérabilités paysagères vis-à-vis de l'accueil de fermes éoliennes ou photovoltaïques en champs, a été réalisée dans le cadre plus global du schéma paysager, avec le cabinet Claude Chazelle Paysage.

La stratégie énergétique du Parc / Charte 2012-2024 : les économies d'énergie comme priorité

L'ensemble de ces études a permis de conclure que le territoire doit entrer dans une dynamique de changement en mettant clairement la priorité sur les actions favorisant les économies d'énergie, notamment dans les transports, le chauffage résidentiel et la valorisation des sous-produits agricoles.

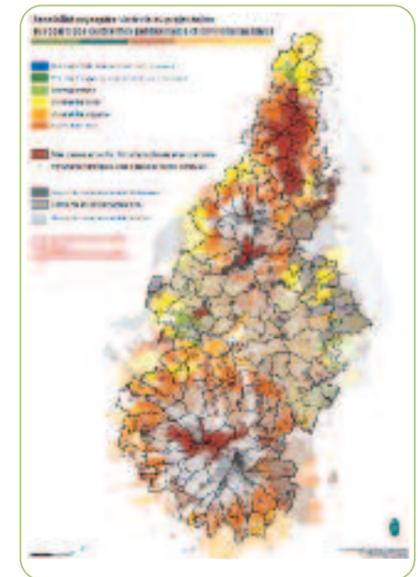
En 2024, l'ambition est d'aboutir à un paquet énergie-climat majoré de 10 points, soit le triptyque suivant :

- 30% d'économie d'énergies par rapport aux consommations évaluées dans le diagnostic de la carte d'identité énergétique ;
- 30% de gaz à effet de serre émis en moins ;
- 30% d'énergies renouvelables produites sur le territoire.

Parallèlement il s'agit d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique. Cette nécessaire adaptation climatique affectera directement certains secteurs comme l'agriculture, le tourisme neige ou la production hydroélectrique...

Afin de préparer au mieux le territoire et ses acteurs à ces bouleversements de moyen et long terme, le Syndicat mixte du Parc proposera des actions d'information et sensibilisation.

Elaboration de la stratégie énergétique 2012-2024



Carte de sensibilité paysagère vis-à-vis du projet éolien

Démarche de management environnemental du Syndicat mixte du Parc



objectif de la Charte :

- 3.2 inciter aux économies d'énergies, l'emploi des énergies renouvelables et valorisation des déchets.
- 4.3 développer et mettre en valeur d'autres produits et savoir-faire locaux

localisation : Montlosier

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Aduhme, CIVAM Chanvre d'Auvergne, Ademe Auvergne

pôles : direction générale (Energies), moyens généraux, pôle développement rural durable, pôle biodiversité



La caméra thermique a révélé des points faibles au niveau des fenêtres du château de Montlosier - (photo SMPNRVA)

Le SMPNRVA s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de management environnemental avec pour principe une gestion plus respectueuse de son environnement. Des actions antérieures rejoignent cette ambition.

Depuis quelques années, les problématiques du réchauffement climatique ou la raréfaction des énergies fossiles ont mis l'accent sur les enjeux liés à l'énergie. Chacun a un rôle à jouer dans ce cadre, en faisant évoluer ses comportements, que ce soient les habitants, les collectivités ou les entreprises.

Afin d'impulser ces changements à l'échelle du territoire, le Syndicat mixte du Parc s'est lui-même engagé dans une démarche de management environnemental sur l'ensemble de la propriété de Montlosier, son siège puydômois, comportant un vaste château du 19^e siècle, des bâtiments d'accueil pour les visiteurs, un gîte d'étape... Cette dynamique de progrès s'inscrit dans le temps et fait également partie du projet de Charte 2012-2024.

Bilan 2008

- Des produits d'entretien écocertifiés ont remplacé les produits habituellement utilisés ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique a été confiée au bureau Energico, portant sur la création d'un réseau chaleur bois pour Montlosier, chauffé jusque-là au fuel et propane. Une étude d'approvisionnement en combustible bois a été menée en parallèle par le bureau d'études FER.

Investissements nécessaires estimés selon la solution d'approvisionnement retenue : de 379 000 € à 452 000 €.

Coût des études : 8 200 €.

Bilan 2009

La priorité aux économies d'énergie

Avant d'envisager un changement de mode de chauffage des bâtiments de Montlosier, une phase d'analyse et de travaux de maîtrise des consommations a été réalisée, permettant d'identifier le besoin incompressible en énergies et de minimiser les investissements nécessaires :

- **Passage du bâtiment de Montlosier à la caméra thermique** en partenariat avec l'Aduhme. Celui-ci a révélé les points faibles en termes d'isolation : fenêtres et combles essentiellement ;
- **Mise en place d'un point compostage** pour les déchets verts et ménagers et d'une plateforme de tri sélectif sur le site de Montlosier. *Coût : 1 550 €.*

Bilan 2010

Diagnostic carbone du Syndicat mixte du Parc

Il a permis d'identifier les principales sources de progrès à réaliser dans le cadre d'un plan d'actions à 5 ans et de mettre en lumière des points noirs comme les déplacements, le chauffage, la consommation de papier, les espaces verts mais aussi des points plutôt positifs comme le tri des déchets, l'usage et traitement de l'eau. *Coût du diagnostic : 2 000 €.*

Réalisation de travaux d'isolation thermique des combles

Les combles du Château, compte-tenu de leur configuration, nécessitaient un isolant en vrac. Le choix du Syndicat mixte du Parc s'est porté sur un matériau local et traditionnel : la chènevotte de chanvre. Son installation a nécessité :

- un étroit partenariat avec l'association Chanvre d'Auvergne et le CIVAM, partenaires supports de cette filière en construction : conseil de pose, livraison...
- une importante mobilisation de l'équipe du Parc qui a posé les 30 cm d'isolant dans les combles du château en décembre 2010.

Coût de ces travaux : 3 300 €.

Changement des huisseries, fenêtres et volets

Le changement des fenêtres et volets était un point important dans l'amélioration de la performance énergétique du château, pour cela un cahier des charges exigeant a été rédigé visant à sélectionner des matériaux respectueux de l'environnement et présentant le meilleur bilan carbone : filière courtes, forêts durablement gérées.

Les fenêtres ont été réalisées sur mesure par une menuiserie du Puy-de-Dôme (Saint-Avit) avec du chêne issu de forêts labellisées FSC et peintes avec des produits écocertifiés.

Coût des travaux : 66 259 €.



Livraison à Montlosier des sacs de chènevotte de chanvre - (photo SMPNRVA)



La chènevotte, un matériau local et traditionnel (photo SMPNRVA)

Application
2007 ... 2010
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans
d'Auvergne

Objectif 4.
développer
et valoriser
les produits
et les activités
spécifiques
du territoire

Les priorités de la Charte :

Des actions fortes de soutien et de promotion des activités et des produits touristiques ou en lien avec l'agriculture doivent être mises en œuvre :

- améliorer l'accueil des visiteurs
 - qualifier et promouvoir les prestations offertes grâce à la marque Parc
- favoriser le tourisme de nature (randonnée pédestre, équestre, le cyclotourisme...)
- valoriser les produits et activités agricoles respectueux de l'environnement
- développer les savoir-faire artisanaux locaux.

L'activité économique du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est actuellement centrée sur les domaines du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat.



Croquants, Marque « Produit du Parc » (photo F. Pigot)

Tourisme

Les spécificités du Parc des Volcans d'Auvergne en matière de volcanisme, la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine et de ses traditions locales représentent d'importantes potentialités pour un tourisme de nature et de découverte.

L'offre touristique doit être composée de prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs de qualité et garantes de l'image du Parc des Volcans d'Auvergne. Ce travail de choix de prestataires volontaires s'opère en relation directe avec les structures professionnelles et institutionnelles du Tourisme régional et départemental.

Agriculture

L'activité agricole est prépondérante sur le Parc : les espaces agricoles occupent 59 % de son territoire, essentiellement composés de surfaces herbeuses. Elle doit être pérennisée et développée pour ainsi générer une plus-value sur les produits emblématiques du territoire.

Cette activité économique est également vouée à développer son attrait vis-à-vis du tourisme : contribuant à rendre attractifs de nombreux espaces du Parc dont elle est le principal gestionnaire, l'agriculture de montagne ne peut se maintenir que par la valorisation accrue de ses produits, dans une démarche de recherche de qualité et de respect de l'environnement.

C'est avec la valorisation des spécificités du territoire, la diversité et la complémentarité des activités agricoles et des types d'exploitations que l'agriculture peut s'adapter aux changements attendus dans le contexte de la nouvelle Politique Agricole Commune.

Le Parc doit participer à la promotion des savoir-faire agricoles locaux ainsi que des produits du terroir (pierre du pays, apéritif à base de gentiane, miel ...).



Mise en œuvre du programme européen Leader

objectif de la Charte :

4. Développer et valoriser les produits et les activités économiques spécifiques du Parc

localisation :

- 2002 → 2007 : territoire Parc hormis Combrailles et périphérie clermontoise et aurillacoise
 2007 → 2013 : territoire Parc
- hormis : Combrailles, Cézallier, périphérie clermontoise et aurillacoise,
 - avec : totalité du périmètre du Pays Cantal Haute Dordogne.

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : CNASEA/ASP, DRAAF, EPCI du territoire, autres acteurs privés et publics du territoire

pôle : communication interne, transversalité, coopération partenariale (Cellule Leader)



Exemple de projet soutenu : création culturelle temporaire dans le cadre de l'animation Horizons (« Bouillonnement » par Aurélie Barbey et Laura Ruccolo à la Cascade du Bois de Chaux), Eglise neuve d'Entraigues, 2009 - (photo B. Pauty)

Le Syndicat mixte du Parc a clôturé la mise en œuvre du programme européen « Leader + » ayant permis le soutien, de 2002 à 2008, de projets économiques portant sur la thématique de « la valorisation des produits et des activités du territoire ». La gestion de ce programme par le Groupement d'Actions Locales du Parc a consisté en l'attribution d'aides financières européennes, mais aussi en l'animation de démarches pour impulser la création d'activités et dynamiser les actions locales. Depuis 2007, le Syndicat mixte du Parc s'investit dans le nouveau programme Leader 2007-2013.

Programme Leader + (2002-2007)

Bilan 2007-2008-2009

- **2007-2008 :** enregistrement des derniers projets à soutenir, solde des versements des aides financières jusqu'à mi 2008 ;
- **septembre 2009 :** clôture totale du programme sans nécessité de dégagement d'office (perte d'enveloppe due au non respect du rythme annuel de paiement défini par l'Union Européenne).

Réalisations et résultats principaux :

- 154 opérations soutenues depuis 2002 ;
- 1 752 537 € de subventions européennes injectées sur le territoire ;
- consommation de l'enveloppe à 90,63 % ;
- animation du lancement des relais du Parc, aide au développement de la Marque Parc...

Programme Leader 2007-2013

Ce nouveau programme a été construit pour soutenir des projets de taille humaine sur nos territoires ruraux. Il soutient les initiatives innovantes et atypiques tant pour le secteur public que privé.

L'enveloppe disponible est de 1,5 millions d'euros. Les principaux secteurs ciblés sont les productions issues du territoire et notamment les démarches visant l'augmentation des revenus dégagés par les producteurs. Le recours aux écomatériaux est également soutenu et plus précisément à partir de matériaux locaux (bois, pierre, laine,...). Le fil conducteur est le développement durable des territoires :

- au niveau social : soutien aux démarches répondant aux principes de l'économie sociale et solidaire, à certaines formations... ;
- au niveau environnemental : aide à la réalisation de sentiers d'interprétation innovants, aux économies d'énergies, à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles, à la réalisation de diagnostics énergétiques et au recours aux énergies renouvelables, soutien au pastoralisme... ;
- au niveau économique : soutien aux démarches collectives et individuelles de recherche/développement, accessibilité et renforcement des liens au territoire des prestataires touristiques, amélioration de la qualité des produits, soutien à la filière bois...

Bilan 2008-2009

Construction du nouveau programme

- élaboration des fiches actions cadrant les interventions possibles du programme ;
- mise au point d'un outil d'évaluation interne pour la mise en œuvre du programme. Accompagné d'un bureau d'étude atypique (coaching professionnel spécialisé dans les projets de développement européen), le GAL Volcans a co-construit ses outils d'évaluation avec un groupe de travail composé de 6 des membres de son comité de programmation. Ces différentes journées de travail ont permis d'instituer une logique collective et partagée de travail ;
- constitution des comités technique et de programmation ;
- formalisation des conditions d'animation et de gestion du nouveau programme Leader par convention cadre avec la DRAAF (autorité de gestion du programme) et l'ASP, ancien CNASEA (organisme payeur) en décembre 2009.

Bilan 2010

Mise en place opérationnelle

- conception d'une identité visuelle et édition des outils de communication (dépliant d'appel, document présentant le montage d'un dossier Leader et les dispositifs d'aides) ;
- finalisation de l'outil d'évaluation ;
- programmation et paiement des premiers dossiers ;
- intégration de la plateforme Osiris dans la gestion des dossiers.

ZOOM sur 2 projets soutenus

A tous les coins de Rhue : Etude de valorisation touristique de la vallée de la Rhue, dans le nord-Cantal, initiée et menée par les communautés de communes Sumène-Artense, Pays Gentiane et Cézallier. En projet : la création d'un parcours itinérant de découverte sur une trentaine de sites aménagés et sonorisés, contés par des écrivains, des artistes locaux reconnus.

En selle sur un territoire de projets : Soutenu financièrement par le programme Leader, Jean-Thomas Beaugier, passionné de VTT, a créé sa SARL « Biso » à Piquet sur la commune de Saint-Pierre-Roche (63). Il vise un marché de niche, celui des passionnés qui achètent des composants (cadre, potence, tige de selle, pédales, pédalier...) de différentes marques et qui assemblent eux-mêmes leur vélo.



Jean-Thomas Beaugier, créateur de l'entreprise Biso spécialisée dans le vélo « sur mesure ». (photo F. Pigot)

Pilotage du Pôle d'Excellence Rurale « ragréage de la filière pierre volcanique »

objectif de la Charte :
4. Développer et valoriser les produits et les activités économiques spécifiques du Parc
5.1 soutenir les initiatives viables en faveur de l'habitat et de l'emploi

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Etat, CAUE, EDAV, Prolave, Vulcar, Polytech

pôle : communication interne, transversalité, coopération partenariale

Le Syndicat mixte du Parc a été retenu fin 2006 pour porter un Pôle d'Excellence Rurale autour de la pierre volcanique sur une période de 3 ans avec des financements de l'Etat à la clé. Cette démarche vise plusieurs objectifs : conserver et revaloriser les métiers de la pierre et développer la restauration du patrimoine bâti ; utiliser ces matériaux dans de nouveaux produits à l'issue de phases de recherche-développement ; maintenir et redéployer le tissu artisanal lié à la pierre.

La présence de pierres volcaniques spécifiques et variées constitue un élément du patrimoine commun propre au territoire du Parc : pierres de Menet et de Volvic, pierre de Cunes, tuf de Broc... Différents gisements et sites d'exploitation assurent un approvisionnement suffisant. Cependant, la valorisation de ces pierres est souvent très locale, avec des discontinuités au sein de la filière pierre.

Les grands enjeux du travail engagé sont :

- la pérennisation de l'approvisionnement en pierre volcanique ;
- la valorisation des potentialités du matériau ;
- la mise sur le marché de nouveaux produits compétitifs ;
- le développement et la valorisation des savoir-faire.

Cela nécessite de travailler avec les différents échelons de la filière : territoires, grandes collectivités, laboratoires de recherche, entreprises (de l'exploitation aux produits finis)...

Bilan 2007-2010

3 investissements conséquents ont été réalisés dans cette période :

- Installation d'une entreprise à Murat pour valoriser la pierre de la carrière de Cunes. L'entreprise Gouze a repris l'exploitation d'une carrière à Albepierre-Bredons en 2007 et installé son outil de production à Murat en 2008 ;
- Construction d'un atelier pour la taille de la pierre et la formation liée à la pierre à Volvic en 2008-2009. Cet outil doit servir à promouvoir ces pratiques auprès des professionnels de la Haute Qualité Environnementale. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la commune de Volvic en lien étroit avec l'EDAV. L'opération a abouti en 2010 ;
- Réalisation de trois livrets de sensibilisation des habitants autour des pratiques de la pierre sur 3 territoires : Communautés de communes du Pays de Murat, du Pays Gentiane et de Volvic Sources et Volcans. Cette opération a été menée par l'association Ferme de Trielle. Conçus en 2009, les carnets ont été publiés au printemps 2010.

Une étude sur les propriétés des pierres

En 2008, un étudiant de l'école Polytech a mené, dans le cadre d'un stage, une étude sur les propriétés des pierres volcaniques. Cette recherche a permis d'apporter un certain nombre d'éléments sur le sujet qui reste à compléter et approfondir.

Quelques éléments de bilan

- Tous les investissements prévus ont été réalisés et fonctionnent ;
- La disparition de l'EDAV en 2009 a temporairement mis fin à des perspectives d'opérations qui auraient amené une dimension filière : mise au point d'une gamme de nouveaux produits, travail avec les professionnels, ... Elle a été reprise par une structure associative (Traces de Pierres) qui assure la continuité de l'activité formatrice de l'école ;
- Un pôle pierre porté par la FFB est en cours de construction à l'échelle Massif Central. Il a fait réaliser un diagnostic en 2010 devant aboutir à des actions concrètes dès 2011 ;
- Un nouveau chargé de mission va être recruté début 2011 afin de travailler à développer les potentiels d'activités économiques sur le territoire, notamment autour de la pierre volcanique.

Le PER doit être clôturé début 2011 une fois l'opération de Volvic soldée. Le comité de pilotage sera alors réuni afin de procéder à une évaluation du PER et évoquer les suites à envisager.



(photo PNRVA - Marc SAGOT)

Structuration de l'offre d'accueil et développement des potentiels d'activité

objectif de la Charte :

- 4. Développer et valoriser les produits et les activités économiques spécifiques du Parc
- 5.1 soutenir les initiatives viables en faveur de l'habitat et de l'emploi

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : ARDTA, Pays, Communautés de communes, DATAR Massif Central, collectif ville/campagne, CREFAD

pôle : communication interne, transversalité, coopération partenariale

Depuis la fin des années 90, le Syndicat mixte du Parc élargit son intervention au secteur économique. Cet enrichissement s'est fait tout d'abord selon une approche thématique (tourisme, agriculture) avant de devenir plus transversale au début des années 2000 avec le portage du programme Leader. L'économie est désormais intégrée à l'ensemble de l'intervention du Syndicat mixte. La création en 2011 d'une mission visant à structurer l'offre d'accueil et à développer les potentiels d'activité constitue une nouvelle étape de cette évolution.

Le conseil régional d'Auvergne a mené depuis 2000 une politique très volontariste pour accueillir de nouvelles populations et dynamiser la démographie. Il a créé pour cela l'ARDTA (Agence Régionale pour le Développement des Territoires d'Auvergne).

Après un travail important réalisé avec les collectivités territoriales et les différents partenaires, l'ARDTA a lancé avec la DATAR Massif Central un appel à projets pour favoriser la mise en place de moyens humains au sein des territoires et démultiplier les efforts déployés. La sélection des candidats était conditionnée par l'ambition de recruter de l'ingénierie dédiée à cette mission.

Bilan 2009

- Déposée lors de la 1^{ère} vague de l'appel à projets, mais rejetée, la candidature du Syndicat mixte du Parc présentait un territoire correspondant à celui du Leader 2007-2013 et une démarche originale, sans doublon avec celles d'autres structures intervenant sur l'accueil et l'offre d'activités car basée sur sa typologie patrimoniale ;
- Accueil de porteurs de projets.

Bilan 2010

- candidature à la 2^e vague d'appel à projets de l'ARDTA retenue, avec le financement d'un poste sur 2 ans à hauteur de 70 % (crédits CR + DATAR Massif Central) ;
- construction du cadre de cette mission au sein du syndicat mixte, avec les territoires et l'ARDTA. Convention cadre avec l'ARDTA finalisée fin 2010 annexée d'un plan d'action annuel ;
- accueil de porteurs de projets ;
- recrutement d'une chargée de mission en janvier 2011.

Objectifs principaux de cette mission

- décliner au sein du SMPNRVA la démarche qualité accueil mise en place par l'ARDTA ;
- élaborer des offres d'activités spécifiques à la labellisation PNR du territoire ;
- travailler avec les territoires sur leurs offres afin de mieux valoriser la plus-value PNR.



Groupe de travail avec des porteurs de projets lors d'une session d'accueil d'actifs sur le Pays du Grand Sancy en 2009 - (photo SMPNRVA)



Un projet de développement touristique durable partagé

objectif de la Charte :
4-1 Développer une économie locale grâce aux activités et aux produits de découverte respectueux du patrimoine

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : DRDJS, DRT, CRA, CRDTA, Conseil général du Cantal, Conseil général du Puy-de-Dôme, AADD, Cantal Tourisme, ALT, Communautés de communes, associations du monde sportif, culturelles, Association des Paralysés de France

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques



(photo Ludovic Combe / SMPNRVA)

En 2005, le Syndicat mixte du Parc décide de s'engager dans l'adhésion du territoire à la Charte Européenne du Tourisme Durable réservée aux espaces protégés (CETDep) en adoptant une méthode de travail basée sur un principe de partenariat avec les acteurs locaux. Après la définition concertée d'une stratégie et la signature de la charte en 2009, la démarche et les outils d'accompagnement des entreprises touristiques sont conçus avec les Parcs d'IPAMAC.

On constate que les offres touristiques du territoire restent peu qualifiées et ne profitent pas au mieux des potentialités offertes, ni de l'image Parc, alors que l'accueil touristique peut-être un axe significatif de développement local durable. La CETDep constitue un outil de co-construction d'une stratégie touristique durable et d'accompagnement des entreprises dans une démarche de progrès.

Bilan 2007-2008-2009

De novembre 2007 à juin 2008, le SMPNRVA a organisé 11 réunions avec tous les acteurs du territoire pour la définition du diagnostic touristique du Parc, l'élaboration d'une stratégie de développement touristique durable, la définition d'un plan d'actions concerté à 5 ans.

Le territoire Parc est signataire de la CETDep pour la période 2009-2014.

Coût de l'étude : 29 900 € (Région 21 %, CG Cantal 5 %, Leader+ IPAMAC 50 %, SMPNRVA 24 %)

Bilan 2010

L'accompagnement des entreprises dans la CETDep (Volet 2)

Pour accompagner au mieux les entreprises touristiques de leurs territoires, les Parcs de l'association IPAMAC travaillent à la mise en place d'une méthodologie commune. A partir d'un diagnostic fait par le Parc et ses partenaires, il s'agira pour l'entreprise, d'établir une stratégie de développement durable accompagnée d'un plan d'actions sur 3 ans. L'objectif est d'inciter les prestataires à développer des activités à faible empreinte écologique et valorisant les ressources spécifiques du territoire.

Les outils d'accompagnement proposés par Cévennes Ecotourisme ont fait l'objet d'un transfert d'expériences et se déclinent aujourd'hui dans d'autres parcs du Massif central.

La démarche de progrès et les outils d'accompagnements seront proposés aux entreprises touristiques du PNRVA début 2012.

Des projets de valorisation touristique durable

Parallèlement, le SMPNRVA a participé à plusieurs études de développement touristique s'inscrivant dans les valeurs de la CETDep :

- Projet de valorisation touristique de la Vallée de la Rhue (cf. page 105) ;
- Définition d'une stratégie de développement touristique sur le site de Lastiouilles (communauté de communes Sumène Artense - Cantal) ;
- Définition d'une programmation touristique sur la communauté de communes du Cézaillier impliquant tous les acteurs du territoire, valorisant ses spécificités patrimoniales et renforçant les liens avec l'office de tourisme.

Gîtes Panda

Attribué par l'organisation Word Wild Fondation avec l'appui des Parcs naturels régionaux, le label Panda a su convaincre la clientèle touristique et les propriétaires d'hébergements ruraux, après plus de 10 années d'existence. Un gîte Panda n'est pas seulement un hébergement de qualité, c'est la promesse d'un accueil personnalisé par des propriétaires engagés dans la démarche de préservation de l'environnement et de la bonne gestion de leur hébergement. Dans le cadre du partenariat avec le WWF, le Syndicat mixte du Parc développe ce réseau d'accueil de qualité.

Bilan 2007

L'année 2007 a été marquée par la volonté du Syndicat mixte du Parc d'élaborer une stratégie de développement touristique durable en proposant sa candidature à la Charte Européenne du Tourisme Durable. De nombreuses réunions de concertation ont été organisées. En tant que partenaire incontournable, le réseau des gîtes Panda a été associé systématiquement.

Chaque Panda s'est vu attribuer un « Parc en jeu » pour enrichir la malle panda. Cet outil pédagogique a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux missions et actions menées par le Syndicat mixte du Parc.

Bilan 2008

Sortie Terre vivante

Dans le cadre d'un programme de journée-formations réunissant 40 participants, le réseau des gîtes Panda des deux PNR auvergnats ainsi que d'autres acteurs touristiques engagés (Relais du Parc, Rando Accueil...) ont visité l'éco centre « Terre Vivante » en Isère. Organisée le 16 octobre 2008, cette journée de découverte de l'écologie pratique s'est déroulée autour de deux visites guidées sur le site consacrées à l'habitat écologique ainsi qu'au jardinage bio et à l'alimentation saine.



Deux nouvelles labellisations

WWF et le Parc ont audité et labellisé deux nouveaux gîtes Panda : le gîte rural de Mme Delaigue à Saint-Victor-la-Rivière (63) et le gîte rural de M. Monteil à Collandres (15).

Animation des réseaux partenaires

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Word Wild Fondation (pour la labellisation), Syndicat mixte du Parc (pour l'animation sur le territoire)

partenaires : WWF - France, Gîtes de France

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Animation des réseaux
partenaires**Bilan 2009****Formations écoproduits**

Si les hébergements Panda ont pris conscience des enjeux environnementaux liés à leur activité, de nombreuses questions relatives à l'adoption des éco-gestes demeuraient. Afin de les accompagner dans leurs démarches de responsabilité sociale et environnementale, une formation sur le thème des produits d'entretien écologiques a été organisée en partenariat avec le Parc Livradois-Forez le 18 novembre 2009.

**Communication : refonte des pages du site Internet et campagne photographique**

Afin de renouveler et d'optimiser la promotion des hébergements Panda, les pages Internet Gîtes Panda des sites WWF et Parc des Volcans d'Auvergne ont été enrichies. Dans cette même optique, le Parc avec l'aide d'un photographe professionnel a engagé une campagne photographique pour chaque gîte Panda.

Bilan 2010**Présentation du nouveau référentiel**

Un nouveau référentiel a été élaboré par WWF pour étudier de façon plus concrète les actions menées ou à mettre en place dans trois domaines : la préservation des milieux naturels et des espèces, l'écohabitat et l'écocitoyenneté. Deux réunions d'informations ont été organisées par le Syndicat mixte du Parc en septembre 2010 pour présenter aux propriétaires labellisés et aux candidats ce nouveau cadre et la procédure de renouvellement de labellisation.

Autodiagnostic et audits de renouvellement

Avant, les conventions étaient reconduites tacitement tous les trois ans, cette approche ne permettait pas de voir l'avancement du projet personnel et surtout de garder un contact de proximité entre les propriétaires, le Syndicat mixte du Parc et WWF. Au terme de chaque convention, un audit de renouvellement est désormais réalisé. La plupart des propriétaires ont réaffirmé leur volonté de se réengager dans le réseau en remplissant le formulaire d'autodiagnostic visant à vérifier que leur projet restait en cohérence avec les évolutions du label « Gîtes Panda ». A l'issue de cette phase, les gîtes de M. Pélissier, Mme Cartigny et Mme Delaigue ont été audités fin 2010.

Relais du Parc

Développés depuis 2004, les Relais du Parc sont des restaurants, bistros, salons de thé qui bénéficient de la marque « Accueil du Parc des Volcans d'Auvergne ». Ces établissements s'engagent tout particulièrement à accueillir de façon privilégiée les habitants et les touristes, à servir des produits locaux de qualité, à respecter les valeurs portées par le Syndicat mixte du Parc et à valoriser auprès du grand public le territoire des Volcans d'Auvergne. La mise en place de ce réseau est destinée à dynamiser l'offre commerciale locale et à améliorer l'accueil touristique sur le territoire du Parc.

Bilan 2007

L'année 2007 a été marquée par le lancement de la démarche d'élaboration d'une stratégie de développement touristique durable, initiée par le Syndicat mixte du Parc, pour candidater à la Charte Européenne du Tourisme Durable. De nombreuses réunions de concertation ont été organisées. En tant que partenaire incontournable, le réseau des Relais du Parc a été associé systématiquement.

Bilan 2008**Sortie Terre vivante**

Dans le cadre d'un programme de journées-formations réunissant 40 participants, le réseau des Relais du Parc, ainsi que les gîtes Panda des deux PNR auvergnats ont visité l'éco centre « Terre Vivante » en Isère. Organisée le 16 octobre 2008, cette journée de découverte de l'écologie pratique s'est déroulée autour de deux visites guidées sur le site consacrées à l'habitat écologique ainsi qu'au jardinage bio et à l'alimentation saine.

Un nouveau support de promotion

Souhaité par le réseau, un nouveau document de format A4 est inséré dans la carte des menus dans les Relais. Il présente le concept de Relais et sensibilise les clientèles aux valeurs portées par le Syndicat mixte du Parc. En parallèle, une version anglaise est éditée pour répondre aux demandes croissantes des clientèles étrangères.



(conception graphique Jérôme Bedelet)

Animation des réseaux
partenaires

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc (pour le marquage, l'animation et la promotion sur le territoire)

partenaires : CCI 15 et 63, AADT 63

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Animation des réseaux
partenaires**Bilan 2009****Création de sets de table**
(cf. page 137)**Formation écoproduits**

Les Relais du Parc sont sensibilisés aux enjeux environnementaux liés à leur activité. Afin de les accompagner dans leurs démarches de responsabilité sociale et environnementale, une formation sur le thème des produits d'entretien écologiques a été organisée en partenariat avec le Parc Livradois-Forez le 18 novembre 2009.

Lancement de l'opération des sacs gourmands du Parc
(cf. page 136)

Réunion des bénéficiaires de la marque Parc pour la présentation et la préparation des sacs gourmands (photo SMPNRVA)

Bilan 2010**Mise en place du groupe de travail « Bistrotts de Massif central »**

Initiés par l'association Pays'sage dans les années 2000, les bistrotts d'hiver sont devenus un événement incontournable du plateau de Millevaches. Ces soirées culturelles et gastronomiques dans les bistrotts ruraux ont réussi à conquérir un public de plus en plus nombreux. Désirant construire un projet à l'échelle du Massif central, les Parcs naturels et l'association Pays'sage s'associent et s'emparent du concept. Dans les Volcans d'Auvergne, les Relais du Parc sont susceptibles d'accueillir les animations programmées. En mars 2010, un établissement marqué Parc (La Maison de la Ronade de Salers) assiste, accompagné d'un agent du Parc, à un bistrot d'hiver à la Courtine (23). La première prise de contact est encourageante et conforte le Syndicat du Parc dans cette démarche.

Etablissements partenaires du Parc

Créés en 2007, les établissements partenaires sont des structures touristiques qui s'engagent, aux côtés du Parc, à intégrer, dans leurs pratiques, les principes du tourisme durable. Par le biais d'un programme pluriannuel d'amélioration, ils mènent des actions visant la généralisation des économies d'énergies, l'utilisation des énergies renouvelables, la mise en valeur des identités locales, ou encore l'accessibilité aux personnes handicapées.

Bilan 2007-2010

En novembre 2006, le Bureau du Parc a validé les principes de conventionnement avec des établissements touristiques qui adhèrent à l'esprit du tourisme durable. Ces derniers s'engagent à faire évoluer leurs pratiques, si nécessaire, vers une intégration des principes de la Charte européenne du tourisme durable. Deux établissements bénéficient de la dénomination « Etablissement Partenaire du Parc des Volcans d'Auvergne ». Un programme pluriannuel d'amélioration a été établi par les services du Parc et présenté aux gestionnaires.

La Maison de la Pinatelle

A Chalinargues, ce centre de découverte de la nature et des paysages cantaliens propose une visite interactive : vidéos sur grand écran, maquettes animées, témoignages audio, découvertes sensorielles et vol au-dessus du volcan.

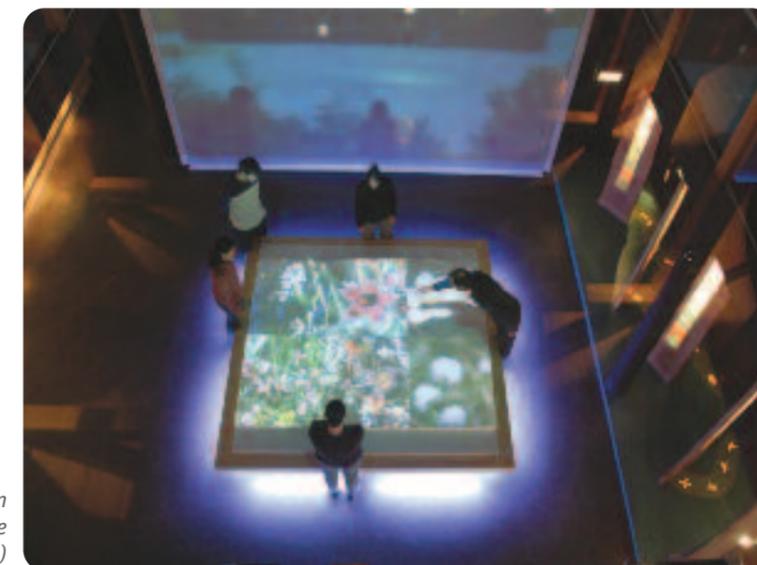
Les espaces intérieurs et extérieurs ont été aménagés avec des matériaux locaux, le tout dans le respect et la cohérence de l'ensemble des aménagements réalisés dans le bourg de Chalinargues. Cet établissement fait partie du réseau des établissements partenaires du Parc œuvrant pour le développement durable depuis 2008.

La Maison du miel et des plantes

Au-delà du marquage de son miel, Fabien Husser a souhaité s'engager, aux côtés du Parc, dans une démarche globale de développement durable. A ce titre, son espace d'accueil touristique situé à Beaulieu bénéficie du statut d'établissement partenaire du Parc.

Cet apiculteur passionné propose une visite guidée gratuite permettant la découverte de l'apiculture et des plantes aromatiques et médicinales.

A terme, l'objectif est de qualifier ces établissements partenaires grâce à la marque « Accueil ». Cette démarche devrait être mise en place courant 2012.



Scénographie de la Maison de la Pinatelle (photo maison de la pinatelle)

Animation des réseaux
partenaires

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Animation des réseaux partenaires

objectif de la Charte :

4.1 Favoriser le développement d'une économie touristique cohérente (inciter à la découverte du territoire)

A.2.4. Développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : professionnels du territoire, Education Nationale, Jeunesse et sports

pôle : Communication, éducation et citoyenneté

Prestations éducatives marquées

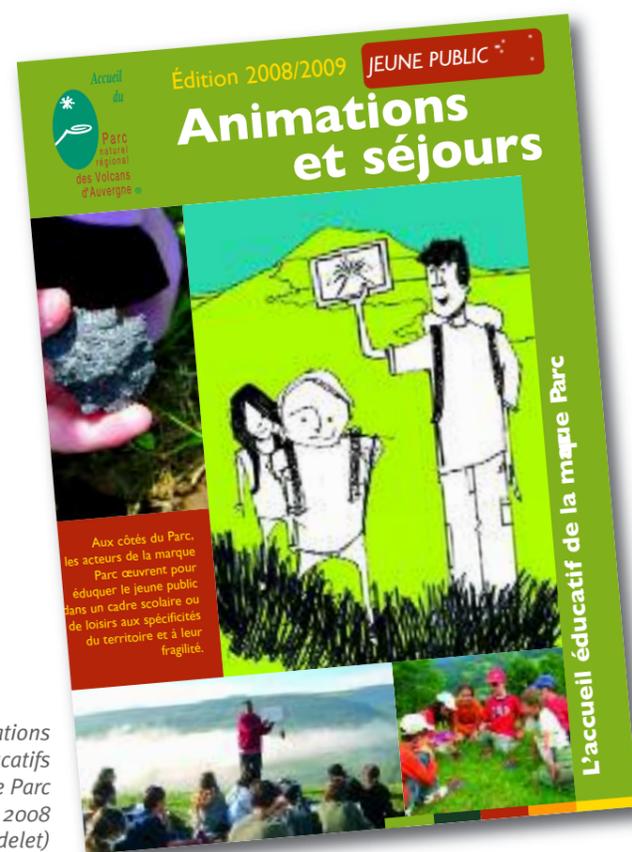
Lancé en 2004, le marquage des prestations éducatives prend de l'ampleur à partir de 2007, année de transition dans la gestion de l'offre éducative du territoire. 32 animations émanant de 16 prestataires traitent des spécificités du territoire pour un public jeune, selon un cahier des charges reposant sur des valeurs portées par les Parcs (Lien au territoire, environnement préservé et dimension humaine).

Bilan 2007-2010

Fin 2006, le Syndicat mixte du Parc décide de laisser aux prestataires du territoire la gestion en direct d'un secteur d'activité qu'il a mis en place et conduit dès les années 80, à savoir les sorties découverte-volcanisme proposées à des groupes scolaires souvent extérieurs à la région.

En effet, depuis cette époque, l'offre émanant des prestataires eux-mêmes étant devenue importante, il s'est avéré plus adapté de soutenir cette activité relevant du domaine privé en la distinguant par l'attribution de la marque Accueil du Parc.

Elle concerne des animations à la journée, ½ journée ou des séjours sur les thématiques des volcans, paysage, eau, milieux naturels, patrimoine bâti, culture, savoir-faire locaux..., pour un public âgé de 3 à 18-20 ans, dans un cadre scolaire ou de loisirs. Parmi les prestations éducatives marquées : visite d'une chèvre-rie, atelier de fabrication d'une bougie en cire dans une miellerie, observation et mesures des différents états de la neige...



Catalogue des animations et séjours éducatifs bénéficiant de la marque Parc édition 2008 (création Jérôme Bedelet)

Prestations éducatives : tableau récapitulatif des actions menées

Animation des réseaux partenaires

Année	Actions	Prestations marquées		Coût des actions de promotion
		Prestataire	(en cumulé)	
Avant 2007	Définition de 2 cahiers des charges (animations journées, demi-journées en extérieur), appel à candidatures, audits...	5	4	
2007	<ul style="list-style-type: none"> Appel à candidature auprès des professionnels de l'animation et de l'accompagnement pour révéler et marquer une offre autour de la thématique Volcans (12 prestations nouvelles, essentiellement en Chaîne des Puys) ; Création d'un document de communication et mailings avec ACORA (Rhône-Alpes) et Compagnons de Gabriel à Murol ; Présentation d'un stand au salon de l'éducation à Paris, avec quelques prestataires et réalisation de 3 panneaux d'information. 	17	8	8 293 €
2008	<ul style="list-style-type: none"> Définition d'un 3^e cahier des charges (animations en lieux de visite : expositions, muséographies ...) ; Marquage de 11 nouvelles prestations ; Mise à jour du document de communication ; Reconduction des 2 mailings ; Organisation d'une journée de rencontre entre les producteurs et prestataires marqués du territoire. 	28	14	6 391 €
2009	Visite de 6 prestations dont 2 hivernales			
2010	<ul style="list-style-type: none"> Marquage de 7 nouvelles prestations dont 4 hivernales ; 3^e édition du document de communication avec mailings ; Participation des prestataires à l'étude globale sur la marque. 	35	16	5 594 €
Total				20 278 €

Fin 2010, un sondage téléphonique auprès des professionnels a révélé les éléments suivants :

- le passage des sorties découverte aux prestations marquées a permis aux prestataires, les plus concernés (notamment ceux qui ont présenté, au marquage, des prestations équivalentes aux sorties découverte, en termes de contenus), de fidéliser quelques clients (groupes scolaires) ;
- les prestations sur le Pariou et le puy de la Vache continuent à être très sollicitées ;
- quelques Tours Opérateurs se sont dirigés vers les prestataires ayant obtenu la marque ;
- le marquage apporte aux prestations une image et une identité plus fortes : un des prestataires a conclu un contrat avec une municipalité de la région parisienne grâce à cette reconnaissance.

Création de la Balade thématique « La Mémoire de la terre » pour le portail Internet des Parcs du Massif central

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc

partenaires : IPAMAC, les offices de tourisme du territoire Parc, les prestataires touristiques en lien avec la thématique et les valeurs Parc.

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Plus grand espace naturel protégé d'Europe, les Parcs du Massif central représentent un des poumons verts du continent européen. Afin de mettre en avant cette richesse naturelle et la valoriser touristiquement, les 10 Parcs naturels se sont associés pour créer un portail Internet commun. Chaque territoire était invité à mettre en lumière une spécificité locale et créer une offre touristique cohérente. C'est la thématique « Volcans » qui a été choisie pour le Parc des Volcans d'Auvergne.

Bilan 2007

Conception de la balade « La mémoire de la terre »

IPAMAC s'engage dans la conception d'un portail Internet des Parcs du Massif central comprenant des balades thématiques propres à chaque Parc. Pour les Volcans d'Auvergne, un diagnostic est effectué autour de l'offre touristique liée au volcanisme. Lors de rencontres, les offices de tourisme du territoire apportent leurs remarques sur le projet et contribuent à établir la liste des prestations et sites naturels rejoignant la thématique. Une sélection est ensuite effectuée pour aboutir à une offre cohérente, fondée sur les principes du tourisme durable.

Bilan 2008

Mise en ligne du portail Internet des Parcs du Massif central

En vue de la publication du site, le Syndicat mixte renseigne, via la base de données, les pages dédiées au Parc des Volcans d'Auvergne. Des sites naturels, des itinéraires de randonnées montrant des spécificités volcaniques, des sites culturels, des prestations touristiques traitant de la thématique « Volcans », des hébergements et des restaurants portant les valeurs Parc sont mis en avant.

Bilan 2009- 2010

Des pages Internet « Volcans d'Auvergne » largement fréquentées

Un suivi des différentes pages du portail Internet est réalisé pour cibler les espaces qui fonctionnent et améliorer les espaces qui répondent moins aux attentes des visiteurs. Il apparaît que la fréquentation des pages dédiées au Parc des Volcans d'Auvergne est largement supérieure aux autres territoires.

En parallèle, de nouvelles prestations et de nouveaux sites naturels, notamment côté Cantal, intègrent la balade thématique « La Mémoire de la Terre ».

En 2008 et 2009, l'Association Handicap Evasion et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont travaillé ensemble pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite à la nature.

Bilan 2008-2009

La grande Traversée du Parc des Volcans en joëlettes

Handi Cap Evasion organise chaque année une vingtaine de séjours de randonnée destinés aux personnes à mobilité réduite (www.hce.asso.fr). En 2008-2009, la Grande Traversée des Volcans proposait 6 étapes d'une semaine, pour parcourir le Parc du sud au nord, chaque équipe passant le relais à la suivante en fin de semaine. Composée de 4 personnes handicapées utilisant une joëlette, 1 non-voyant, 12 accompagnateurs valides, 1 accompagnateur montagne diplômé responsable du groupe, 1 intendant, et 1 âne bâté, chaque équipe pouvait être renforcée par des randonneurs locaux pour les passages de cols difficiles.

La traversée s'est déroulée en 2 phases. Du 26 juillet au 15 août 2008, de Vic-sur-Cère à Condat, 3 équipes se sont passés le relais. Du 25 juillet au 15 août 2009, le parcours, de Condat au sommet du Puy de Dôme, s'est achevé en fête. Une chaîne de solidarité a ainsi rassemblé 30 personnes handicapées et une centaine de randonneurs.

Les itinéraires ont été validés par les services du PNRVA et des Réserves naturelles de Chaudefour, Chastreix-Sancy, des Sagnes de la Godivelle. Une animation Parc a été proposée chaque semaine, l'occasion de sensibiliser aux spécificités patrimoniales du territoire.

Journées de sensibilisation à l'utilisation de la joëlette

En partenariat avec HCE63, le Syndicat mixte du Parc a organisé en mars et décembre 2009, 2 journées de sensibilisation à la conduite et l'accompagnement de personnes utilisant la joëlette pour se déplacer. Cette formation s'est adressée aux accompagnateurs en montagne et aux responsables et animateurs intervenants dans des centres collectifs d'hébergements. Malgré des conditions météorologiques peu favorables, 12 personnes ont participé à ces journées.



Pause sur le Pariou avant de monter au sommet du Puy de Dôme où s'est achevée la Traversée 2009 - (photo EA/SMPNRVA)

Randonnée et accessibilité

objectif de la Charte :

4.1.2 Contribuer à la promotion des prestations touristiques de qualité et respectueuses des spécificités du Parc

localisation : de Vic-sur-Cère au sommet du Puy de Dôme

maître d'ouvrage : l'association Handicap Evasion, SMPNRVA (formation, sensibilisation)

partenaires : SMPNRVA, FFRP, Conseil régional d'Auvergne, Caisses d'épargne Auvergne-Limousin et Centre France, Crédit agricole Centre France, Club services Riom Châtel -Guyon et Combrailles

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques



3 décembre 2009 : randonnée en joëlette sur le sentier de Montlosier (photo EA/SMPNRVA)

Une signalétique pour valoriser les produits et activités du territoire

objectif de la Charte :

4.2.4 Promouvoir le territoire lors des déplacements

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (démarche)

partenaires : Etat, Conseil régional d'Auvergne, Conseils généraux, Communautés de communes et communes du territoire

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi son travail d'animation visant à étendre l'application de la Charte signalétique sur son territoire. Au programme : réalisation des diagnostics des panneaux existants et leur expertise juridique, animation de réunions d'information pour les commerçants, accompagnement juridique pour l'enlèvement des dispositifs non réglementaires ou encore attribution d'une subvention pour la commande d'une nouvelle signalétique.

Bilan 2007

Le Syndicat mixte du Parc a animé les réunions pour l'élaboration de Règlements locaux de Publicité (RLP) sur les communes soumises à une forte pression touristique comme Orcival, Murol ou encore St Jacques des Blats. Validés par la Commission départementales de la nature, des sites et des paysages courant 2007, ces documents précisent les règles locales en termes de dimensions, matériaux et d'implantation pour les enseignes, préenseignes et publicités.

Avant la commande de chaque nouvelle signalétique, des réunions d'information et de concertation ont parallèlement été organisées pour présenter aux commerçants la démarche, la réglementation et l'impact sur leur commune (panneaux enlevés, nouvelle signalétique mise en place...).

Certaines collectivités, comme Rochefort-Montagne ou le Syndicat mixte du Puy Mary, engagées dans cette démarche depuis plus longtemps, ont pu, après l'enlèvement des panneaux en infraction, procéder à l'implantation de nouveaux dispositifs respectant la réglementation et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. D'autres comme Volvic, Aydat ou encore Salers, intéressées par la démarche, ont sollicité le Syndicat mixte du Parc pour un accompagnement technique et financier.

En 2007, le Syndicat mixte du Parc a accompagné cette démarche auprès des publics et de privés à hauteur de 20 000 € grâce à des fonds FNADT et Région Auvergne.



Mise en œuvre de la charte signalétique à Besse (photo SMPNRVA)

Bilan 2008

Après une baisse d'engagement des communes liée aux élections municipales, les anciennes et nouvelles équipes d'élus se sont emparées du sujet dès leur prise de fonction. La charte signalétique a été présentée aux élus intéressés sur les communes du Mont-Dore, Trizac, Allanche, Laveissière, Chalinargues...

L'accompagnement technique et financier s'est poursuivi auprès des acteurs publics comme privés. Le Parc a financé 18 600 € de subventions en fonds propres, des négociations étant en cours auprès de ses partenaires financiers pour renouveler les subventions accordées pour cette opération.

Bilan 2009

Tout en poursuivant son travail d'animation de la charte signalétique, le Parc a activement suivi la réflexion menée au niveau national pour une réforme de la réglementation de la publicité (loi de 1979).

Parallèlement, une subvention de 40 000€ a été accordée par la Région Auvergne et le Conseil général du Puy-de-Dôme pour la mise en œuvre de la charte signalétique (soit 20 % chacun).

Bilan 2010

Modifiée par la loi Grenelle 2, la loi sur la publicité interdira les préenseignes dérogatoires hors agglomération d'ici juillet 2015 sauf pour les produits du terroir, les activités culturelles et les monuments historiques.

En attendant la promulgation des décrets d'application et tout en poursuivant son lobbying pour faire reconnaître la signalétique Parc comme expérimentale, le Bureau du Parc a décidé en avril 2010 de suspendre l'attribution de subvention pour la fabrication de préenseignes dérogatoires, dispositifs qui risquaient d'être supprimés dans 5 ans.

Passage de relais et formation des acteurs locaux

A la demande de ses financeurs, le Syndicat mixte du Parc a commencé à passer progressivement le relais aux acteurs locaux concernés par la mise en place de la charte signalétique. La communauté de communes du Pays de Salers s'est positionnée comme territoire pilote pour tester ce transfert. La chargée de mission Patrimoine a été formée à la réglementation et à la technique du diagnostic. Cette collaboration a porté ses fruits car fin 2010, toutes les communes du Pays de Salers se sont engagées dans cette démarche.

Les subventions versées pour la signalétique en 2010 s'élevaient à 8 500 € (financement région Auvergne et CG63).

Une signalétique pour valoriser les produits et activités du territoire

Une signalétique pour valoriser les produits et activités du territoire



Zoom sur des transferts d'expérience...

...au Parc naturel régional Livradois-Forez

Afin d'élaborer la charte signalétique de son territoire, le Parc Livradois-Forez a souhaité bénéficier de l'expertise de son voisin des Volcans d'Auvergne. Une convention de mise à disposition de la chargée de mission Signalétique du Parc a été établie pour faciliter ce transfert d'expérience (30 jours en 2007, 40 en 2008 et 10 en 2009).



Charte signalétique du PNR Livradois-Forez (création Vice Versa)

En collaboration avec la chargée de mission du Parc Livradois-Forez en charge de ce dossier, elle a accompagné le Parc à toutes les étapes : diagnostic de la signalétique présente sur les principaux pôles touristiques du territoire, animation des réunions du comité de pilotage, rédaction et suivi de production du document de référence édité en septembre 2009.

...au Parc naturel régional des Grands Causses

Le 23 septembre 2009, une délégation composée d'une vingtaine d'élus et de techniciens du Parc des Grands Causses a participé à un voyage d'étude sur la mise en œuvre de la charte signalétique dans le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne (exemples de Besse (63) et du projet de grand site du Puy Mary, pouvant servir de référence pour celui des Gorges du Tarn).



(photo PNR Grands Causses)

Depuis 1988, le Syndicat mixte du Parc louait à la société Decaux des mobiliers d'informations touristiques. Implantés sur les hauts lieux touristiques du Parc, ces panneaux de lecture du paysage sont composés d'un côté « cartographie » et d'un côté « interprétation » du paysage lui faisant face ainsi que des informations touristiques et photos. Prévues dans le cadre du marché public, une réactualisation gratuite et complète des contenus des 27 panneaux a été effectuée en 2008.

Bilan 2007-2008

Ce travail de mise à jour a été l'occasion de mieux communiquer sur les missions du Parc, de faire passer les messages de façon plus ludique mais aussi d'améliorer la forme avec le remplacement des anciens logos et de l'ancienne charte graphique.

Des groupes de travail ont été constitués avec des agents du Syndicat mixte concernés par un territoire sur lequel étaient implantés des panneaux (Nord, Centre, Centre Est et Sud) et ayant des connaissances approfondies en fonction de leurs missions au Parc (Eau, Réserves naturelles, architecture...). L'objectif était de réfléchir collectivement aux modifications à apporter : actualisation de certaines données, mise à jour des cartographies...

Une réflexion a parallèlement été menée sur l'éventuelle réimplantation de panneaux qui avaient été déposés pour cause de travaux.

Après l'aménagement de l'aire de stationnement des Goules avec notamment la mise en place de nouveaux dispositifs d'information, il est apparu que le panneau de lecture n'avait plus sa place. Le panneau remis a été placé au Col de la Besseyre entre Trizac et Valette dans le Cantal. De nouveaux contenus ont donc été créés de l'illustration du paysage aux textes présentant le secteur.

Le panneau des Gouttes et Chopine, quant à lui, gardait tout son intérêt mais il fallait lui trouver un nouvel emplacement, les travaux du rond-point de Vulcania empêchant d'utiliser la localisation initiale. Ce panneau a été déplacé près du départ du chemin de randonnée conduisant justement au Puy des Gouttes. Une autorisation de voirie a été accordée par la commission syndicale gérant ce chemin.

Les nouvelles planches ont été mises en place pour la saison 2008. Au terme du marché public, le bureau du Parc a décidé de racheter l'ensemble des panneaux de lecture à un tarif négocié, en juin 2010.

Panneau de lecture du paysage mis à jour
Roches Tuilière et Sanadoire
(photo C. Demure / SMPNRVA)



Mise à jour des panneaux de lecture du paysage



objectif de la Charte :

4.2.4 Promouvoir le territoire lors des déplacements

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Sentier de découverte de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

objectif de la Charte :

1.2.2 assurer la gestion des sites protégés

localisation : commune de La Godivelle, Cézallier (63)

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, Commune de La Godivelle, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme...

pôle : Biodiversité, ressources et espaces naturels

Le Syndicat mixte du Parc, gestionnaire de la Réserve naturelle, a rénové en 2007 l'aire d'accueil et créé un nouveau sentier de découverte en bordure du Lac d'en Bas sur la commune de La Godivelle.

Bilan 2007-2010

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans contribue depuis longtemps à la mise en valeur des tourbières du Cézallier. Créée dans les années 1990, l'aire d'information de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle située en bordure du Lac d'en Bas montrait des signes de vétusté.

Le projet de rénovation piloté par le Syndicat mixte concourait à plusieurs objectifs : assurer un accueil de qualité, sensibiliser le public aux valeurs et actions de la Réserve naturelle, favoriser l'esprit de découverte des visiteurs et renforcer l'offre touristique sur le territoire du Cézallier.

Des aménagements conséquents ont été réalisés au cours de l'été 2007 :

- rénovation de l'aire d'accueil située en bordure du Lac d'En Bas : panneaux de sensibilisation, longue vue en accès gratuit, pose de deux tables de pique-nique ;
- création d'un sentier de découverte du patrimoine naturel, paysager et historique, avec l'installation de 8 panneaux le long d'une balade de 500 mètres ;
- aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du site : dégagement d'encombrants et de gravats, rétrécissement de la zone artificialisée, traitement paysager ;
- édition d'un document d'appel et de présentation du sentier.

Le sentier de découverte a été inauguré le 19 septembre 2007, sous les présidences de Monsieur Mékachéra, Sous Préfet d'Issoire, et de Monsieur Valette, Maire de la Godivelle.

Coût : 15 000 € / Financements : Conseil régional, CG63, DIREN Auvergne.

Ces aménagements sont entretenus tous les ans et démontés en période hivernale pour éviter une usure prématurée.



Aire d'accueil du Lac d'en Bas (photo RNN/T. Leroy)

En situant les circuits « Dômes-Sancy » et « Cézallier-Limon » comme produits d'appel en matière de tourisme équestre de la Région Auvergne, l'objectif est de proposer à la clientèle une offre de découverte et de randonnée équestres itinérantes, fiable et de qualité.

Bilan 2007-2010

Gestion et entretien des circuits équestres

Créés à partir de 1997, les circuits équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon, mis en place par le SMPNRVA, sont venus compléter une offre de circuits de randonnée équestre itinérants qui permettent aujourd'hui d'effectuer la traversée du Parc à cheval. Pour que cette offre reste fiable, les services du Syndicat mixte ont vérifié chaque année l'itinéraire et les points d'étape. Il s'est agi :

Pour les itinéraires :

- de conforter l'aménagement des passages difficiles : travaux de débroussaillage, d'élagage, installations de franchissement de clôture... ;
- de réaliser leur balisage aux normes du Comité National au Tourisme Equestre ;
- d'installer une signalétique indiquant les points d'étape, conforme à la signalétique du PDIPR ;

Pour l'accueil des chevaux dans les relais d'étape :

- d'apporter une aide technique à l'aménagement d'équipements adaptés.

Coût annuel : 4 000 €

Financement : CG63 57,5%, CG15 20%, SMPNRVA 22,5%

Edition en 2008 du topoguide Cézallier-Limon

Ce guide édité à 1 200 exemplaires chez Chamina comprend :

- une fiche « Itinéraire à la carte » ;
- 9 fiches de présentation du circuit tronçon par tronçon (cartographie IGN au 1/50 000^e) et un descriptif détaillé ;
- un livret pratique (coordonnées et prestations offertes par les relais d'étape équestres, coordonnées des vétérinaires et maréchaux ferrants, points de ravitaillement ...).

Coût: 24 000 €

Financement CRA : 6 000 €

2010 : Projet Equustur

En 2010, la chambre d'agriculture du Cantal et 9 autres partenaires français espagnols et portugais, se sont engagés dans le projet Equustur, qui s'inscrit dans le cadre de l'Interreg IV-SUDOE, pour la création d'un 1^{er} réseau européen d'itinéraires équestres.

Pour le Cantal, ce sont les circuits Cézallier-Limon du Parc et Carladès du CDTE 15 qui ont été retenus et passés au crible du référentiel élaboré par les différents partenaires et auquel ont contribué les services du Parc. Un manuel a été élaboré à partir des expériences des différentes régions européennes engagées dans ce programme afin de fournir les clés pour la mise en place d'un produit de tourisme équestre accompagné ou non. www.equustur.net

Gestion et promotion de la randonnée équestre

objectif de la Charte :

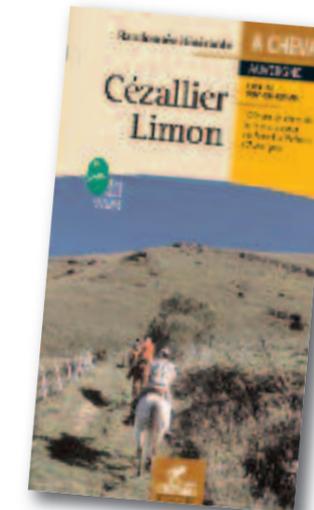
4.1.3 C Favoriser le développement du tourisme de randonnée équestre

localisation : Circuits équestres Dômes-Sancy et Cézallier-Limon

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : CDTE 63 et 15, CRTE, Communautés de Communes du territoire, CG63, CG15, Conseil régional d'Auvergne

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques



Topoguide Chamina Cézallier-Limon (prix de vente 14,50 €)

Création de la Maison du tourisme du Pays de Murat et du Parc des Volcans d'Auvergne

objectif de la Charte :

- 4.1 Améliorer l'accueil des visiteurs, inciter à la découverte du patrimoine
- 4.3 Développer et mettre en valeur d'autres produits et savoir-faire locaux
- Approche 2 Développer la communication et la sensibilisation en direction du public

localisation : Murat, place de l'hôtel de ville

maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Murat, Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

partenaires : Communauté de communes du Pays de Murat

pôle : Direction générale, pôle Accompagnement et développement des activités touristiques

Dans le cadre de sa politique économique et touristique, la Communauté de communes du Pays de Murat a décidé d'acquiescer et de réhabiliter le bâtiment abritant les bureaux cantaliens du syndicat mixte du Parc et de créer en complément un espace d'accueil adapté à une information et une promotion professionnalisées du Pays de Murat et du Parc.

Bilan 2007-2010

De nouveaux bureaux cantaliens pour le Syndicat mixte

En avril 2008, l'équipe cantalienne du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne – au total 8 agents – occupe le premier étage du nouvel espace d'accueil des touristes réhabilité par la communauté de communes du Pays de Murat.

Création d'un espace d'accueil commun

Dans le cadre d'un contrat d'occupation du domaine public, le Syndicat mixte du Parc et la communauté de communes se sont associés pour créer un espace d'accueil commun destiné aux touristes, aux habitants du Pays de Murat comme ceux de la partie cantalienne du Parc.

Inauguré en juillet 2009, il comprend une partie dédiée à la découverte du Parc des Volcans d'Auvergne, proposant :

- des panneaux d'information sur le territoire du Parc et sur les produits marqués, le livret des 30 ans consultable sur place, en grand format, un film sur le territoire du Parc ;
- une boutique proposant des ouvrages et produits écoconçus (dont les ouvrages Parc), valorisant les patrimoines du territoire;
- un coin enfants équipé d'un mobilier en carton.

Au sous-sol, la Communauté de communes a créé un espace permettant de visionner des films thématiques sur les patrimoines locaux.

L'ensemble du lieu a été mis en sécurité par l'installation de bornes antivols permettant également le comptage des visiteurs par tranche horaire.

Depuis l'ouverture de cet espace, le Syndicat mixte du Parc prend en charge le salaire d'un agent d'accueil à mi-temps, celui d'un agent saisonnier sur 2 mois, des animations ponctuelles et assure, pour l'ensemble du personnel de l'office de tourisme, une formation adaptée sur l'objet, les actions et les valeurs du Parc.



Inauguration de la maison du tourisme et du Parc des Volcans d'Auvergne - juillet 2009 - (photo SMPNRVA)

Produits et activités agricoles

Produits du Parc

objectif de la Charte :

4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

pôle : Développement durable rural



Logo officiel apposé sur les produits dotés de la Marque Parc.

4 produits bénéficient de la Marque « produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » : la liqueur de gentiane Avèze, le miel, la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles (Cornets de Murat, Carrés, Croquants et Brioche de tome) et racines de gentiane. De 2007 à 2010, le travail du Syndicat mixte du Parc a porté sur le suivi des bénéficiaires de la Marque et la création de projets collectifs de promotion (cf. page 136).

Bilan 2007

Fin 2007, le marquage Parc de la viande Salers a été renouvelé. 360 gros bovins ont été commercialisés sous la Marque Parc lors des 3 premières années du marquage à prix moyen de 3,46 €/kg de carcasse par la Coopérative Acajou des Volcans qui regroupe 36 éleveurs.

La Charte de la Marque élaborée en 2004 et validée par la Commission Marque de la Fédération des Parcs a été légèrement modifiée :

- les valeurs de référence -le lien au territoire, la dimension humaine et un environnement préservé et valorisé- remplacent les mentions -origine, authenticité, dimension humaine et environnement- ;
- les bœufs Salers pouvant être commercialisés sous la Marque Parc devront être âgés de 16 à 40 mois.

Bilan 2008

- Les éleveurs Salers ont suivi une formation à l'engraissement préparée par les services du Syndicat mixte du Parc et réalisée par Didier Bastien du service qualité des viandes de l'Institut de l'élevage. Une dizaine d'agriculteurs a participé à cette journée qui s'est déroulée en salle le matin et en élevage l'après-midi ;
- En vue de relancer le marquage sur le miel, tous les apiculteurs du réseau ont été rencontrés. Suite à ces différentes rencontres, un projet de nouveau cahier des charges a été initié.

Bilan 2009-2010

En 2009 et 2010, les producteurs bénéficiant de la Marque Parc ont été associés à une démarche de promotion collective : le « Sac Gourmand » du Parc (cf. page 136).



Charcuterie de viande Salers produite par la coopérative Acajou des Volcans, produit du Parc - (photo Acajou des Volcans /S. Tardieu)

Suite à la création de la « charte pour un développement durable de la production porcine en Auvergne » et sa mise en œuvre possible sur le territoire du Parc, un travail de mise en valeur des spécificités du Parc a été entrepris sur 3 points : accompagnement en amont de tout projet, recherche de solutions sur l'utilisation et valorisation du lactosérum (issu de la transformation fromagère) et développement de filières courtes.

Bilan 2007-2008

Accompagnement des projets

- Elaboration d'une convention regroupant les chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme et l'URPAL. Les signataires s'engagent à mener des démarches communes d'accompagnement en amont de l'élaboration de tous projets d'élevages porcins (création ou extension) sur le territoire du Parc ;
- Participation au bilan environnemental du projet d'installation d'exploitation porcine dans le Cantal dans le cadre de la charte régionale : élaboration de prescriptions environnementales (modification du plan d'épandage ...) ;
- Participation à la table ronde organisée par le Conseil régional au Sommet de l'élevage 2007, sur l'application de la charte régionale porcine ;
- Participation aux comités de pilotage et à l'audit sur la charte régionale porcine.

Recherche de valorisation du lactosérum

- L'élevage accompagné dans le cadre de la charte régionale utilise du lactosérum dans la ration de ses porcs (lactosérum provenant de 2 exploitations voisines). Il s'agit d'un vrai exemple de travail en amont et en partenariat : concertation avec l'agriculteur, visite sur site... ;
- Recherche de solutions adaptées à la gestion et à la valorisation du lactosérum produit par les ateliers fromagers fermiers, notamment par la distribution aux porcs, aux bovins. Dans ce cadre, la chargée de mission du SMPNRVA a participé au voyage d'étude organisé par l'URPAL en Franche-Comté, région qui a développé une démarche spécifique pour la valorisation du lactosérum par la production porcine ;
- Participation à des projets intercommunaux concernant la gestion du lactosérum. (ex : participation à une étude de faisabilité pour la mise en place d'ateliers porcins sur la communauté de communes du Pays Gentiane, mise en œuvre technique, juridique et financière) ;
- Partenariat avec des structures comme EPIDOR qui a lancé début 2008 un projet de gestion des effluents sur le territoire du contrat de rivière Haute-Dordogne (transfert d'expériences).

Développement de filières courtes porcines

Participation active à l'élaboration du tronc commun production porcine mis en place par la Fédération des Parcs sur la Marque Parc.

Aide à l'émergence d'une production porcine adaptée au territoire

objectif de la Charte :

4.2 développer, pérenniser et valoriser des produits et activités agricoles respectueux de l'environnement

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Chambres départementales d'Agriculture, Conseil régional, URPAL (Union Régionale Porcine Auvergne Limousin), ENITAC (Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand)

pôle : développement durable rural

Valorisation des races domestiques locales

objectif de la Charte :

- 1.1 préserver des espèces à forte valeur patrimoniale
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Association de sauvegarde de la race bovine ferrandaise / Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Institut National de l'Élevage, GENESIA, Etablissement Départemental de l'Élevage (63)

pôle : Développement rural durable

Accompagnement de la race bovine ferrandaise

Depuis 1977, le Syndicat mixte du Parc accompagne l'association de sauvegarde de la race bovine ferrandaise, identitaire du territoire, dans sa démarche de préservation génétique et d'accroissement du cheptel. Il intervient ainsi en termes de soutien à la promotion, d'animation, d'accompagnement administratif et financier (à hauteur d'une aide de 3 000 euros par an).

Bilan 2007-2010

Le Syndicat mixte a accompagné l'association selon les 3 volets suivants :

- **la sauvegarde génétique et la connaissance des performances zootechniques des animaux :** Fin 2009, l'association comptait 238 éleveurs pour 1 415 femelles (chiffres 2010 non connus à ce jour). Les effectifs ayant passé la barre des 1 000 femelles depuis 2007, la Ferrandaise se classe désormais dans la catégorie des races en faible effectif (adhésion à l'Organisme de Sélection des races à faible effectif en 2009) ;
- **le développement de la race par la valorisation économique :** Race classée mixte (viande et lait), la Ferrandaise a bénéficié d'une valorisation économique croissante sur cette période, grâce au partenariat étroit engagé avec un restaurateur parisien, apportant une bonne plus-value par la vente régulière de veaux de lait. Ce circuit de commercialisation fait l'objet depuis 2010 d'une réflexion pour la constitution d'un cahier des charges, qui pourra servir au développement de la vente directe chez certains éleveurs, et ouvrir des débouchés auprès de restaurateurs locaux ou de boucheries locales.
- **la reconnaissance et la promotion de la race :** Le Syndicat mixte du Parc est associé chaque année avec les éleveurs à différentes manifestations régionales (Sommet de l'Élevage), ou sur des opérations ponctuelles (Fête des races locales en Loire-Atlantique, et Fête des 30 ans du Parc en septembre 2007) ; la race a par ailleurs reçu la même année le label « patrimoine rural ». En septembre 2010, la fête du Foirail, manifestation organisée autour de la race ferrandaise à Montferrand, place de la Rodade, a accueilli une trentaine d'animaux. A cette occasion, un bœuf ferrandais à la broche a été préparé par le chef du restaurant « La Ferrandaise » à Paris. Cette manifestation devrait être reconduite tous les 2 ans.



Les vaches ferrandaises à la fête du Foirail de Montferrand en septembre 2010 (photo SMPNRVA)

Valorisation du lait issu de la production Salers pour le maintien du rameau laitier Salers sur la vallée de la Cère

En partenariat avec la chambre d'agriculture du Cantal et l'association Tradition Salers, le Syndicat mixte a animé un nouveau projet de valorisation du lait Salers sur la vallée de la Cère, seule zone géographique où aucune démarche de valorisation n'a été mise en place. Une association « Val'lait Salers » a été créée en 2006 pour porter ce projet de mise en marché d'un nouveau produit : le Fromage de la Vache Rouge.

Bilan 2007

L'engagement du Syndicat mixte a porté sur l'animation du groupe d'agriculteurs de la vallée. Cet accompagnement a été réalisé en partenariat avec la chambre agriculture 15, ENILV, Ali@tech.

Une première phase de suivi des essais technologiques pour la création du nouveau produit et d'analyse sensorielle a été réalisée. Un dossier de financement a été soumis pour la préparation à la mise en marché d'un nouveau fromage sur 2 ans. L'ensemble du projet a été présenté à l'occasion de manifestations locales et de la Fête du Parc.

Bilan 2008

Le Syndicat mixte a poursuivi l'animation du projet en partenariat avec la chambre d'agriculture du Cantal et l'ENILV et assuré le suivi des financements.

En vue de la mise en marché du nouveau fromage, le Syndicat mixte a accompagné le groupe de travail pour la conception des outils de promotion et par la participation à des manifestations. Le Fromage de la Vache Rouge a été officiellement lancé en juin 2008 à la Fête des fromages de Pailherols.

Bilan 2009

Le Syndicat mixte a poursuivi l'animation du projet en partenariat avec la chambre d'agriculture du Cantal et Tradition Salers, en visant une professionnalisation du groupe d'agriculteurs. Une réflexion complémentaire a été menée pour valoriser le rameau laitier et les produits issus de la race. Le SMPNRVA a également participé au PS DR Salers (Pour et Sur le Développement Régional).

Bilan 2010

Suivi du dossier de financement de l'association Val'lait Salers. Mise en œuvre d'un partenariat avec l'office de tourisme du Carladès pour une visite sur une ferme d'un des agriculteurs adhérents à la démarche du Fromage de la Vache Rouge.

L'association Tradition Salers, créée en 1994, regroupe les éleveurs qui ont conservé le système traditionnel Salers et continuent à effectuer la traite de leur troupeau. Son objectif principal est d'assurer la pérennité de ce système et du rameau laitier Salers, par la mise en œuvre d'actions techniques et génétiques, d'actions de communication, et par la mise en place de projets de valorisation du lait Salers.

Le Syndicat mixte du Parc s'est positionné en tant que partenaire de cette association dès sa création, afin de contribuer au maintien du patrimoine local que le système traditionnel Salers ainsi que la Salers traite représentent sur son territoire en permettant aux producteurs de lait Salers de dégager une plus-value de cette activité.

Valorisation des races domestiques locales

objectif de la Charte :

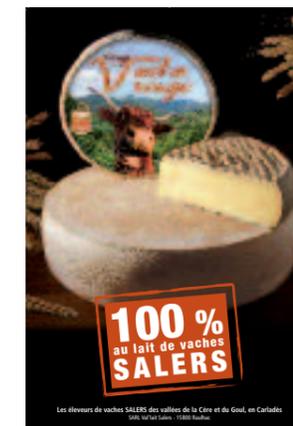
- 1.1 préserver des espèces à forte valeur patrimoniale
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : vallée de la Cère

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Tradition Salers, Chambre d'agriculture du Cantal, Conseil général du Cantal, Conseil régional d'Auvergne, ENILV (Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes) d'Aurillac

pôle : Développement rural durable



Affiche de promotion du fromage de la Vache Rouge - (photo T. Marsillac, conception TNT)

Valorisation des races domestiques locales

objectif de la Charte :

- 1.1 Préserver des espèces à forte valeur patrimoniale
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : tout le territoire Parc et au-delà

maître d'ouvrage : association pour la sauvegarde et la relance du cheval d'Auvergne

partenaires : Haras national d'Aurillac, Conseil régional d'Auvergne, Conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme, SMPNRVA

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Sauvegarde du cheval d'Auvergne

Depuis sa création en 1997, l'association pour la sauvegarde et la relance du cheval d'Auvergne (ASRCA), accompagnée par le Syndicat mixte du Parc, a entrepris diverses actions. Elles sont prioritairement articulées autour de la reconnaissance officielle de la race, de la gestion génétique du cheptel, de la promotion de la race et du développement de son élevage.

Bilan 2007

Souhaitant compléter ses connaissances sur l'utilisation du cheval d'Auvergne, l'ASRCA, avec l'aide du SMPNRVA, a organisé une caravane composée de 3 chevaux et sillonnant le Parc pendant 7 jours, au départ de Riom-ès-Montagnes. A chaque étape un point de rencontre était organisé avec les habitants qui ont connu et utilisé ce cheval. L'objectif était de recueillir des témoignages enrichissant le dossier pour la reconnaissance de la race. La caravane a fait son arrivée le 23 septembre 2007, lors de la fête des 30 ans du Parc, à Montlosier. Les chevaux d'Auvergne et les actions de l'association étaient présentées au public.

Bilan 2008

L'ASRCA a travaillé sur la mise au point des outils de gestion et de sélection de la race : règlement de Stud-Book et grille de pointage. Les 1ères journées d'approbation des étalons ont été organisées afin de sélectionner les animaux conformes au standard de race et garants de la diversité génétique du cheptel. Par ailleurs, comme chaque année, l'ASRCA était présente dans les foires du Massif central afin de repérer d'éventuels nouveaux sujets inscriptibles au registre du cheval d'Auvergne.

Le SMPNRVA a participé à ces différents travaux par le biais de l'implication de ses services dans le bureau de l'association.

Bilan 2009-2010

Fruit d'un travail de longue haleine entrepris avec les services des haras nationaux d'Aurillac, la marque « **Cheval Auvergne** » a été déposée par l'ASRCA le 19 novembre 2009 auprès de l'I.N.P.I. Depuis 2010 les poulains nés de parents inscrits au registre du Cheval d'Auvergne, sont reconnus d'« origine constatée » et leur livret mentionne la race « cheval d'Auvergne ».

L'ASRCA est devenue en 2010 **Association Nationale du Cheval de Race Auvergne (A.N.C.R.A.)** dont les objectifs sont la **sauvegarde**, la **relance** et la promotion du Cheval Auvergne, partie intégrante du **patrimoine régional et national**.

Elle assure désormais la gestion du cheptel des chevaux Auvergne, inscrits sous la marque « **Cheval Auvergne** ». L'A.N.C.R.A. est donc la seule association agréée pour la gestion des chevaux de race Auvergne. www.chevalauvergne.fr

Le Syndicat mixte du Parc encourage les actions de l'A.N.C.R.A. par l'attribution d'un financement annuel de 3 000 € et sa participation active aux réunions de l'association.



Cheval auvergnat au travail
(photo Muriel Ronez)

La Marque Parc

Coordination de la Marque

objectif de la Charte :

- 4.2.4 Valoriser les prestations touristiques de qualité
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

pôles : Développement rural durable / Accompagnement et développement des activités touristiques / Communication, éducation, citoyenneté

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc et conformément aux attentes des partenaires institutionnels, un travail important de refonte de cet outil d'animation territoriale a été entrepris depuis 2008. Objectif : mieux positionner la Marque Parc dans un contexte concurrentiel et renforcer la plus-value Parc.

Bilan 2008

Dans le cadre de la révision de la Charte et après 10 ans de mise en œuvre du programme de la Marque Parc, une grille d'évaluation a été réalisée visant à :

- créer une « mémoire » de la Marque Parc ;
- apporter des éléments pour une évaluation **régulière** et à **long terme** (Révision de Charte) ;
- accompagner la redéfinition de sa stratégie.

Cet outil se compose d'une base d'indicateurs, de différents outils de collecte et de traitement et d'un guide d'utilisation.

Bilan 2010

Pour faire suite à la conception de cet outil d'évaluation, une mission stratégique est confiée à un bureau d'étude, Alter-id, portant sur :

- **un nouveau positionnement de la démarche Parc et une méthodologie d'intervention (phase 1) ;**
- **une méthode d'évaluation (en partenariat avec l'UMR Métafort et en lien avec le travail d'évaluation mené en 2008) et plan d'actions (phase 2).**

Ce travail à l'échelle des Volcans d'Auvergne se veut expérimental et démonstratif au sein du réseau des Parcs naturels régionaux. Il positionne la Marque Parc comme un réel outil de mise en œuvre de la Charte d'un PNR auprès d'un réseau pilote et démonstratif pour le territoire.

A l'issue de la phase 1, réalisée fin 2010, le constat est le suivant : il faut rendre la marque compatible avec les autres démarches, rapprocher les forces vives et les spécificités pour une vraie plus value pour le territoire. Il s'agit également de dégager un vrai plus Parc, en lien avec la préservation du patrimoine et d'en faire un vrai outil d'application de la charte du territoire. Il faut enfin susciter une adhésion et un soutien politique pour bénéficier de plus de moyens.



Coordination de la Marque

La **Marque Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** doit :

- Etre une marque **d'excellence et emblématique** liée au classement Parc naturel régional, et à la forte notoriété des Volcans d'Auvergne ;
- Porter les valeurs du **développement durable** ;
- Etre considérée comme une **prestation recommandée** par la structure parc (caution) ;
- Emerger d'une **dynamique collective** ;
- Etre une démarche **innovante** ;
- Se positionner davantage sur le **sens de la démarche** que sur le volume.

Pour cela, il est nécessaire :

- d'affirmer la Marque Parc comme un outil fiable, au process cohérent et porteur de valeur ajoutée
- d'affecter les moyens nécessaires au développement et à l'animation de la Marque
- d'améliorer et développer la communication sur la Marque
- d'évaluer la Marque Parc en termes de moyens et de résultats.

Le mode d'évaluation et le programme d'action seront définis en 2011.

Etat des lieux de la Marque Parc sur le territoire des Volcans d'Auvergne :

Depuis 1998, date du 1^{er} marquage, on totalise :

- **5 produits alimentaires** : l'Avèze, le miel, la viande Salers, des pâtisseries traditionnelles (croquants, carrés, brioches de tome et cornets de Murat), les racines de Gentiane ;
- **2 prestations d'accueil** : les « Relais du Parc » (prestations de restauration), des prestations pédagogiques (animations en extérieur, animations en lieux de visite, séjours de découverte) ;
- **24 gîtes Panda** : ces établissements bénéficieront automatiquement de la Marque Accueil du Parc dans le cadre du renouvellement de leur labellisation (si leur gîte ou chambre d'hôtes répond aux critères du nouveau référentiel élaboré par WWF et la Fédération des Parcs).

En 2010, le réseau comprend ainsi 77 bénéficiaires auxquels pourront s'ajouter 24 propriétaires de gîtes Panda.

Animation et promotion du réseau de la Marque Parc

objectif de la Charte :

- 4.2.4 Valoriser les prestations touristiques de qualité
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : SMPNRVA

pôles : Développement rural durable / Accompagnement et développement des activités touristiques / Communication, éducation et citoyenneté



Opération sac gourmand
(graphisme : Jérôme Bedelet)

Un éleveur salers présente ses produits aux autres membres du réseau lors de la première journée de la marque à Murat-le-Quaire en 2007
(photo SMPNRVA)

L'animation du réseau de la Marque permet de réunir l'ensemble des bénéficiaires qui appartiennent à des secteurs d'activités différentes. Elle consiste à impulser la réalisation de projets collectifs et à promouvoir le réseau par des supports et actions de communication. Très impliqué dans le marquage de produits et d'activités, le Syndicat mixte du Parc est par ailleurs régulièrement sollicité pour transférer son expérience à d'autres territoires.

Animation du réseau

Bilan 2007

La première réunion du réseau de la Marque s'est tenue à Murat-le-Quaire au sein du centre Volca-Sancy (prestataire éducatif). Après une matinée d'échanges sur la Marque Parc, l'après-midi était consacrée à la découverte du centre d'accueil ainsi qu'à une information-formation aux énergies renouvelables et gestes environnementaux réalisée par l'équipe du SMPNRVA.

Bilan 2009-2010

Une démarche a été lancée pour fédérer producteurs, hébergeurs et restaurateurs autour d'un projet, le « Sac gourmand » du Parc.

Proposée à tous les bénéficiaires de la marque Parc, cette opération poursuit plusieurs objectifs :

- engager des actions communes entre les différents réseaux du Parc des Volcans d'Auvergne ;
- faire connaître et choisir les produits marqués Parc (des produits authentiques et locaux, respectant les valeurs du Parc) ;
- proposer aux hôtes des gîtes Panda mais aussi au grand public un cadeau (ou objet vendu) de qualité et durable.

Fabriqué en toile de jute naturelle et de façon équitable par une société de la Drôme, ce sac contient de la documentation Parc et quatre produits marqués Parc : une verrine de pâte de bœuf Salers, un pot de miel, un sachet de croquants, une bouteille de liqueur de gentiane Avèze.



Promotion du réseau

Bilan 2008-2009

A la suite de la réunion de réseau de la marque en 2007, il est décidé de créer un dépliant commun faisant la promotion de l'ensemble des bénéficiaires de la marque Parc : producteurs, restaurateurs, hébergeurs. Intitulé « Goûtez aux valeurs du Parc », il offre une présentation de chaque prestataire et plus globalement, des finalités de la marque Parc. 5 producteurs et prestataires y sont interviewés, rappelant leur engagement et leur attachement aux valeurs du Parc.

En 2009, des sets de table sont créés pour renforcer la promotion du réseau de la marque Parc. Avec une présentation des paysages du territoire, un éclairage sur la Marque Parc et un espace spécifique réservé aux enfants, ce document est édité à 50 000 exemplaires.



Set de table diffusé à 50 000 exemplaires
(graphisme : Jérôme Bedelet, 2008)

Partage d'expériences

Le Syndicat mixte du Parc est régulièrement sollicité pour présenter le réseau des bénéficiaires de la Marque des Volcans d'Auvergne auprès de groupes d'agriculteurs, d'autres PNR ou lors de circuits organisés :

- 2007 : délégation du Parc de la Garrotxa (Espagne) ;
- 2008 : circuit-découverte lors du Congrès des Parcs ;
- 2009 : délégation du groupe du syndicat mixte de préfiguration du PNR de Pyrénées Ariégeoises ;
- 2010 : groupe d'agriculteurs de Lozère (projet de PNR Aubrac).



Délégation du Parc à la Garrotxa en 2007 - (photo SMPNRVA)

Promotion du territoire et de l'offre marquée Parc

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : offices de tourisme, Agences locales de tourisme, CRDTA, ADDT, CDT

pôle : Accompagnement et développement des activités touristiques

Afin de mettre en avant les spécificités du territoire mais aussi les professionnels du tourisme qui s'engagent à ses côtés dans une démarche de valorisation du territoire et de développement durable, le Syndicat mixte du Parc met en place différentes actions de communication : documentation papier, présence à des salons ou des manifestations sportives...

Bilan 2007

Fête de la vache nantaise : la Ferrandaise à l'honneur

Le SMPNRVA participe, en septembre 2007, aux côtés du CG63, du SM du PNR Livradois-Forez et des offices de tourisme locaux à la fête de la Vache nantaise au Dresny (44). Cette manifestation attirant environ 30 000 personnes en un week-end met à l'honneur, en 2007, la vache Ferrandaise issue des bassins d'Ambert et du Sancy. Deux agents du Parc sont mobilisés pour promouvoir le territoire des Volcans d'Auvergne et ses produits emblématiques marqués Parc.

Bilan 2008

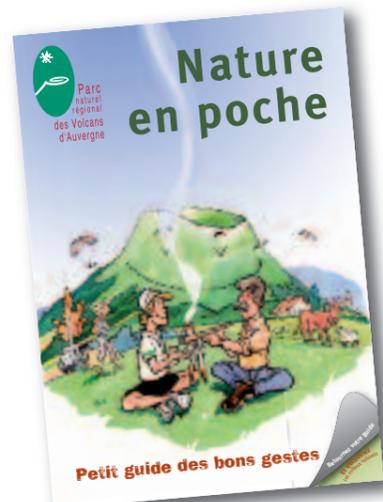
Création du dépliant « Goûtez aux valeurs du Parc »

Depuis le lancement du marquage Parc dans les années 2000, trois dépliants distincts font la promotion des produits et des restaurants bénéficiant de la marque Parc, ainsi que les hébergements Gîtes Panda. De par une forte demande des producteurs et prestataires et la volonté de donner un poids complémentaire à la marque, il est décidé de créer un dépliant commun « Goûtez aux valeurs du Parc ». Celui-ci reprend toutes les prestations marquées et présente en détail les objectifs et les caractéristiques de cette distinction territoriale. 5 interviews de producteurs et prestataires donnent une touche plus humaine et vivante au dépliant.

Création d'un guide pratique de sensibilisation des visiteurs

En complément de la documentation touristique (carte, circuits routiers, boutique...), le petit guide « Nature en poche » s'adresse aux visiteurs du territoire pour les guider dans leurs découvertes des différents milieux (forêt, lande, prairie...), et les informer « des bonnes pratiques » à adopter en milieu naturel : pratique des sports motorisés, cueillette des fleurs... C'est également un répertoire des interlocuteurs locaux en matière de découverte du territoire : ligues sportives, bureaux des accompagnateurs... et une source bibliographique (flore, faune...).

Distribué par les gardes nature lors de leurs missions de sensibilisation et lors des manifestations sportives soutenues par le Parc, il a également été diffusé dans les offices de tourisme, les établissements partenaires, les gîtes Panda et relais du Parc.



Edition en 2008 d'un guide de sensibilisation des visiteurs (graphisme : Jérôme Bedelet, illustration Dom)

Bilan 2009

Les contenus et coordonnées des prestataires marqués ont été mis à jour sur la carte touristique du Parc et les circuits routiers. Le « Nature en poche » a été amélioré suite au questionnaire de satisfaction envoyé aux offices de tourisme et aux remarques des gardes nature. Les bons gestes à adopter ont été illustrés de manière humoristique pour une sensibilisation plus efficace.

Création des sets de table pour le réseau de la marque Parc

Pour communiquer au plus près des consommateurs, il est décidé de créer un set de table « Parc » mettant en avant le territoire, la marque Parc et les spécialités culinaires locales. Celui-ci est édité à 50 000 exemplaires et distribué dans les Relais du Parc (établissements de restauration marqués Parc) et les hébergements Panda.

Salon de la neige et de la montagne

Un stand Parc des Volcans d'Auvergne a été mis en place pendant le Salon de la neige et de la montagne, organisé à Besse. L'objectif était de présenter les missions du Syndicat mixte du Parc mais également d'insister sur la fragilité de ce territoire si particulier.

Bilan 2010

Création du flyer « Maison du Parc »

Ce document promeut le nouvel espace d'information complètement rénové en 2008 (cf. page 143). Parallèlement, une réflexion impliquant les partenaires est menée à l'automne, sur la refonte de la documentation touristique 2011, en cohérence avec leurs attentes et le projet de charte.

Stand au Salon de la randonnée à Paris avec l'IPAMAC

Les 10 Parcs naturels de l'IPAMAC (association Inter-PARcs du Massif Central) ont tenu un stand au Salon « Destination nature » du 26 au 28 mars. L'objectif était de promouvoir à l'échelle du Massif Central un tourisme porteur de sens et de valeurs permettant la découverte des patrimoines et valorisant des professionnels du tourisme impliqués dans une démarche écoresponsable.



(photo SMPNRVA)

Stand Parc - La Pastourelle

Le Syndicat mixte du Parc a présenté le territoire et son offre marquée lors de la Pastourelle, un rendez-vous devenu incontournable pour ceux qui souhaitent allier découverte des Monts du Cantal et pratique sportive.

Promotion du territoire et de l'offre marquée Parc



Salon de la neige et de la montagne à Besse en 2009 (photo SMPNRVA)

Application 2007 ❖ 2010 de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 5. améliorer la qualité de vie / les temps forts

Les priorités de la Charte :

Afin d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, le Syndicat mixte du Parc doit :

- Soutenir les initiatives viables en faveur de l'habitat et de l'emploi
- Développer les loisirs et les activités culturelles
- Promouvoir l'identité culturelle du territoire

Portant sur la préservation du patrimoine naturel, la maîtrise des paysages l'amélioration de la qualité de l'eau, le développement et la valorisation essentiellement touristique des produits et activités de qualité, les objectifs précédents développent des axes de travail susceptibles d'induire des impacts économiques et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie et d'emploi.



Fête des 30 ans du Parc (photo F. Pigot / SMPNRVA)

Face à ce constat, les politiques locales doivent s'harmoniser et converger vers les mêmes objectifs : l'amélioration des conditions de vie, notamment en termes d'emploi et de l'habitat, paramètres qui conditionnent le maintien de la population locale. Des actions doivent être menées pour favoriser le maintien des services (publics, sociaux, commerciaux...) à la population, inciter à l'amélioration de la qualité des logements...

D'autres préoccupations essentielles doivent intégrer ce projet de territoire concernant le développement des loisirs, de la vie associative et des activités culturelles.

Le Syndicat mixte du Parc doit satisfaire au mieux à la demande croissante des différentes catégories de public en matière de connaissance de l'environnement et des patrimoines, par le biais des actions éducatives, des activités de loisirs ou culturelles.



Sentier de découverte « Musette nature » à la maison du Parc, Montlosier (photo, L. Combe / SMPNRVA)

Créé en 1977 par les acteurs locaux, en accord avec le Conseil régional, le Parc des Volcans d'Auvergne fête, en 2007, 30 ans d'actions en faveur du développement durable de son territoire. Le dimanche 23 septembre, à Montlosier, sur la commune d'Aydat, la maison du Parc a accueilli plus de 10 000 citoyens du Parc et d'ailleurs à l'occasion d'une grande journée festive. La veille, une journée des élus exceptionnelle retraçait les actions-phare du Syndicat mixte.

Bilan 2007

Une programmation culturelle riche ainsi qu'une importante communication par voie de presse et d'affichage sur tout le territoire a permis de rassembler un public extrêmement nombreux malgré les médiocres conditions météorologiques. L'ensemble du site de Montlosier a été occupé, avec de nombreux stands, des scènes musicales, un marché gourmand ou des espaces de jeu pour les plus jeunes.

De 9 h jusqu'au soir, un programme dense s'adressait à toute la famille :

- Le matin, **randonnée** animée et accessible à tous les publics sur la propriété de Montlosier, **conférences** sur le réchauffement climatique, l'économie sociale et solidaire ou la construction écologique ;
- A partir de 11 h, un **comptoir gourmand** avec dégustation et vente de produits du territoire, puis un repas sur réservation. Très fortement impliqués, les bénéficiaires de la marque Parc ont pu présenter leurs démarches et produits ;
- Dès 12 h et toute la journée, des **animations musicales** avec les groupes locaux Les Brayauds, Flying tractors, Traucaterme, les défrichés (improvisation au son des machines agricoles, un ensemble de chorales et un conte musical, « l'habit de plume », interprété par 80 enfants, accompagnés par la batterie fanfare de Cournon dans le cratère du puy de Vichatel ;
- **Au programme également** : théâtre déambulatoire avec la compagnie des champs, pâtres-chanteurs au milieu de brebis Rava et de vaches Salers, présentations d'animaux (vaches Ferrandaises, Salers, chevaux auvergnats, brebis Rava...), démonstrations de bêtes au travail, animations pour les enfants (construction de cabanes, grands jeux d'extérieur, atelier de maquillage...), initiation à la pêche sur l'étang de Montlosier, atelier de taille de pierre avec l'Ecole départementale d'architecture de Volvic, expositions de photographies (le Parc vu du ciel, photographies animalières de Philippe Verchère)...

En parallèle de cette manifestation grand public, les élus ont participé à une journée-rétrospective (cf. page 157).

Budget : 72 000 € / Financements : Région (20 000 €), CG15 (7 200 €), CG63 (15 000 €)

Fête des 30 ans du Parc

objectif de la Charte :

A.2.1 créer une identité « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne »

A.2.3 faire en sorte que les habitants s'approprient le projet de développement du territoire Parc

localisation : Montlosier - Maison du Parc (63970 Aydat)

maître d'ouvrage : SMPNRVA

pôle : tous les agents du Syndicat mixte du Parc



(photos F. Pigot)

Accueil du Congrès national des Parcs 2008 dans le Sancy

objectif de la Charte :

Approche 1 : Travailler en réseau et en concertation avec les partenaires

localisation : Massif du Sancy

maître d'ouvrage : SMPNRVA et Fédération des Parcs

partenaires : financement du Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Conseil général du Cantal, commune de la Bourboule, communauté de communes du massif du Sancy (appui logistique) - Appui de Vulcania

pôle :

en particulier : moyens généraux / communication interne, transversalité, coopération partenariale / communication, éducation, citoyenneté et tous les autres pôles du SMPNRVA pour l'animation et la logistique



(photo SMPNRVA / Ludovic Combe)

Les Parcs naturels régionaux ont tenu leur congrès national 2008 dans le Parc des Volcans d'Auvergne, à la Bourboule, du 8 au 10 octobre. Sur le thème « Innover pour accueillir durablement », 2 forums, 5 ateliers et 12 circuits de découvertes des Volcans d'Auvergne ont permis aux 45 Parcs et leurs partenaires d'échanger et d'engager une réflexion sur la meilleure manière d'accueillir, dans le respect de l'environnement, la clientèle touristique et les nouvelles populations, de plus en plus attirées par les territoires d'exception que sont les Parcs.

Bilan 2008

Cette manifestation d'envergure nationale a rassemblé 600 participants issus des 45 Parcs naturels régionaux et leurs partenaires et s'est déroulée dans le cadre exceptionnel des Monts Dore.

Des journées de créativité et d'échanges

Le thème retenu - **Innover pour accueillir durablement** - a permis d'aborder les démarches et les conditions d'accueil des publics (clientèle touristique, nouvelles populations, populations locales, qui contribuent à un accueil innovant).

- 7 séances de travail (2 forums et 5 ateliers) sur les questions du lien social, du développement local durable, du tourisme, de l'éco-citoyenneté ou encore du changement climatique ;
- Un marché aux Initiatives a mis en lumière une trentaine d'actions innovantes des Parcs naturels régionaux et de leurs partenaires.

Une découverte du Parc des Volcans d'Auvergne

- 12 circuits de découverte du Parc invitaient les congressistes à appréhender les actions particulièrement exemplaires initiées et animées par le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ;
- Un marché de producteurs et d'artisans locaux a complété la découverte des savoir-faire et saveurs des Volcans ;
- en lien avec la culture du territoire : un spectacle de danse de la compagnie Cantalas (15), un apéritif-jazz volcanique avec Sac à Pulses (63), un Karaoke inter-régional de chants traditionnels animé par Traucaterme (15).

Egalement :

- **La signature de trois conventions de partenariat avec la fédération des Parcs :** la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, le Réseau des Grands Sites de France, les Villes d'art et d'histoire ;
- **Des élections pour renouveler les instances de la Fédération des Parcs ;**
- **Une manifestation écologiquement responsable :** déplacements maîtrisés, utilisation de produits locaux, attention portée aux tris des déchets.

La presse a largement relayé cette information au niveau local (ex : journal du soir de France 3 Auvergne en direct de la Bourboule) mais aussi national (journal de la mi-journée de France 3 national / reportage sur les actions du SMPNRVA).

En parallèle de cette manifestation grand public, les élus ont participé à une journée-rétrospective (cf. page 157).

Aménagé en 1982, le centre d'accueil et d'information de Montlosier ne répondait plus aux attentes des publics accueillis, touristes, scolaires, habitants. Un projet de restructuration a été engagé en 2006, comprenant la création de nouveaux espaces d'exposition et d'accueil valorisant les richesses patrimoniales du Parc, l'aménagement d'une salle de réunions et de conférences, d'une salle hors-sac, de deux salles d'activités pédagogiques et de bureaux liés à cette activité, la réalisation de sentiers d'interprétation sur le site de Montlosier.

Bilan 2007-2009

Une nécessaire rénovation

Réaménagée en 1982, cette ancienne grange est devenue le centre d'accueil et d'information de Montlosier. Il comprenait un point information, une exposition permanente sur le volcanisme et les paysages, et un centre d'hébergement s'adressant en priorité aux scolaires, aux associations et aux groupes socio-professionnels. Après plus de 25 ans de bons services et la visite de plusieurs dizaines de milliers de personnes, le bâtiment n'était plus en capacité de continuer à assumer les mêmes fonctions.

Débutés au second trimestre 2008, les travaux de rénovation se sont achevés à l'été 2009, permettant ainsi d'accueillir le public dans un tout nouvel espace qui a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2009.

La Maison du Parc fait peau neuve

Depuis, la Maison du Parc dispose de nouveaux espaces fonctionnels et attractifs, permettant un accueil optimal des visiteurs, qu'ils soient habitants du territoire ou touristes, jeunes ou adultes. L'objectif étant prioritairement de les sensibiliser aux spécificités du patrimoine et missions du Parc, de promouvoir des activités, des produits et des sites remarquables.

C'est dans cette perspective qu'ont été aménagés :

- un nouvel espace d'accueil et d'information (documentations, publications, ouvrages de référence...);
- une boutique entièrement repensée (gamme de produits écologiques, topoguides et accessoires de randonnées, produits du terroir dotés de la marque Parc et autres objets artisanaux locaux);
- une nouvelle exposition permanente illustrée et interactive présentant le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne et son patrimoine naturel et culturel, ses habitants et leurs savoir-faire, sa démarche et ses actions...;
- un espace d'exposition temporaire accueillant notamment la programmation des « explosives du Parc » (cf. page 145);
- deux ateliers pédagogiques réservés aux scolaires;
- une salle de réunions et de conférences d'une capacité d'accueil de plus de 100 personnes;
- une salle hors sacs.

Coût total : 754 400 €

Financement : Etat/FEADER (56 570 €), Région (77 500 €), CG63 (158 230 €), SMPNRVA (462 000 € - fonds propres et emprunt).

Restructuration et amélioration de l'accueil du public à la maison du Parc

objectif de la Charte :

4.1 favoriser le développement d'une activité touristique cohérente

5.2 développer les loisirs et activités culturelles

Approche 2. développer la communication et la sensibilisation en direction du public

localisation : Maison du Parc, Montlosier, 63970 Aydat

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Etat (FEADER), Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme

pôle : implication de tous les pôles dans ce projet transversal



Inauguration de la maison du Parc en septembre 2009 - (photo SMPNRVA)



Boutique et exposition permanente (photo L. Combe)

Restructuration
et amélioration de l'accueil
du public à la maison
du Parc



Un nouveau sentier d'interprétation « sur les traces de Montlosier »

Sur 1,5 km, ce sentier balisé propose de découvrir l'histoire humaine et volcanologique du site, des travaux du comte de Montlosier aux actions menées par le Syndicat mixte du Parc. Il a été conçu à partir de l'étude conduite en 2006 par un stagiaire éco-interprète. *Coût : 24 115 €*

Bilan 2010

La création de la Musette nature

Consacré à la découverte de l'histoire du paysage, de l'eau, de la forêt et des volcans sur le sentier du Puy de Vichatel, cet outil interactif comprend un sac avec des instruments d'observation (jumelles, loupes...), un guide d'identification ainsi que des fiches découverte pour des activités à mener le long du sentier. L'originalité de ce support réside dans un prolongement possible de la découverte sur un site Internet contributif : <http://www.musette-nature.com>. Chaque internaute peut publier ses découvertes et poser ses questions. Cette réalisation vient en complément du sentier « Sur les traces de Montlosier ». *Coût : 13 984 €*



(photo L. Combe)

Les Explosives : une programmation culturelle du Parc



objectif de la Charte :

5.2 développer les loisirs
et les activités culturelles
A.2.1 créer une identité « Parc
naturel régional des Volcans
d'Auvergne »

localisation : Maisons du Parc
(Montlosier - 63) et de la Pinatelle
(Chalinargues - 15)
et sur l'ensemble du territoire

maître d'ouvrage : SMPNRVA

partenaires : Maison
de la Pinatelle (établissement
partenaire du Parc), Office
e tourisme du Pays de Murat,
France bleu pays d'Auvergne
(partenaire média)

pôle : Communication, culture,
citoyenneté

Identifiée comme un facteur de cohésion social et un vecteur privilégié d'échanges et de découvertes, la médiation culturelle mobilise, à partir de 2008, un chargé de mission dédié à la programmation d'événements et de rencontres autour de thèmes identitaires du territoire.

Le Syndicat mixte du Parc devient ainsi force de proposition d'animations culturelles tout public, basées principalement sur deux sites : à la Maison de la Pinatelle dans le Cantal et à la Maison du Parc dans le Puy-de-Dôme.

Le parti pris des Explosives du Parc a été le suivant : prendre un sujet et le traiter sous ses différents aspects (sans recherche d'exhaustivité absolue) ; ouvrir un éventail d'animations, de conférences, d'ateliers, de stages, de randonnées... chacun, grands et petits y trouvant ses réponses, ses possibilités d'expérimentation. Cette programmation a pris une place totalement inoccupée par les partenaires locaux et les collectivités. L'objectif des Explosives du Parc n'est pas de mettre en œuvre une programmation de spectacles vivants mais davantage de créer des moments de rencontre autour de thèmes renouvelés chaque année. Des moments animés par des associations locales, des personnes ressources détectés par un travail de rencontres et d'échange permanents.

L'autre nouveauté avec ces moments culturels est le partenariat fort avec un établissement partenaire du Parc, la Maison de la Pinatelle à Chalinargues. En dehors de l'hébergement de l'exposition, cette structure et son personnel apporte un « plus » à la programmation en termes d'animations.

Bilan 2008

Le lancement des Explosives

Pour sa première édition, la programmation s'est essentiellement tenue dans le Cantal, à la Maison de la Pinatelle à Chalinargues. Trois thèmes ont été abordés :

- « La musique traditionnelle »

Plus de 80 personnes ont participé au rendu du stage Voix de Femmes en l'église de Chalinargues. Avec les Violonneux de l'Artense, 80 personnes sont venues apprendre les rudiments des pas de danse trad et l'histoire de l'instrument emblématique de l'Artense, le violon. 100 élèves au total ont participé aux ateliers de musique verte (fabrication d'instruments de musique à partir d'éléments végétaux) pour les classes de primaires des écoles de Chalinargues, de Pierrefort et de Murat ;

- « Gentiane, l'amer des montagnes »

L'exposition a été créée par le Syndicat mixte du Parc et depuis fait l'objet de demandes très régulières de prêt sur le territoire (Fêtes de la Gentiane de Riom-ès-Montagnes ou de Picherande, communes, associations). La diversité de la programmation a séduit le public (sorties sur des champs de gentiane, atelier dégustation, stage cuisine). Plus de 70 personnes ont participé aux ateliers de dégustation menés par deux Toques d'Auvergne. 15 visiteurs ont suivi un exploitant de gentiane dans le Cézallier.



Programme des Explosives
sur la Gentiane en 2008
(création Vice Versa)

Les Explosives : une programmation culturelle du Parc



(création Vice Versa)

• « Les Abeilles ont le bourdon »

Plus de 30 personnes ont assisté à la conférence du Professeur Descottes du CHU de Limoges à la fin du mois de novembre sur l'apithérapie.

70 enfants des écoles de Pierrefort et Chalinargues ont participé aux ateliers de cuisine, de fabrication de ruches et de peinture à base de cire d'abeilles.

Il est à noter, sur l'ensemble des temps des Explosives, l'excellent accueil de la part de la presse locale (La Montagne, La Dépêche d'Auvergne et France 3) lesquels ont relayé toutes les animations des programmations.



Atelier de musique verte avec Serge Durin et les enfants des classes de Chalinargues, 2008 (photo SMPNRVA)

Bilan 2009

Une programmation qui s'installe...

Pour 2009, deux temps des Explosives, l'un à la Maison de la Pinatelle et l'autre pour la première fois à la Maison du Parc à Montlosier.

Dans le Cantal, « Paille, bois ou béton : quelle maison pour demain ? » ouvre les portes de l'éco-construction et des nouveaux matériaux. Dans le Puy-de-Dôme, « les Abeilles ont le bourdon » s'installe pour 4 mois.

Le bilan sur l'éco-construction est assez décevant si on s'en tient au nombre de participants aux conférences, en revanche les chiffres s'envolent lorsqu'il s'agit des ateliers de peinture à la chaux et de visite d'une maison bioclimatique.

Les sorties en vallée de Chaudefour pour découvrir les plantes mellifères font le plein à deux reprises et attirent France 3.

Bilan 2010

en 3 temps...

• « Paille, bois ou béton : quelle maison pour demain ? » à la Maison du Parc à Montlosier. Une programmation qui cette fois rencontre son public et fonctionne à plein. Tous les ateliers organisés doivent refuser des participants (10 ateliers de 12 personnes en moyenne). La programmation en 2010 s'est

adapté à une demande « plus concrète » de la part du public. On réalise et en même temps on comprend l'intérêt des nouveaux matériaux ;

Le parti pris est le suivant : dans une actualité très abondante (salon de l'habitat, des matériaux sains,...), la programmation tente d'éclaircir ce monde du durable qui ne doit pas demeurer ou devenir une mode de plus. Elle permet aux porteurs de projets d'y circuler plus aisément et éviter les écueils en matière de financements et de réglementation. Elle leur donne également la possibilité de s'essayer à l'utilisation de certains matériaux et de voir de près des réalisations.

• « Farines : la main à la pâte »

L'exposition est louée à Galileo Production, collectif composé d'artistes provenant du monde de la pédagogie, du théâtre et de la scénographie. Y sont associés des comédiens (dans le cadre des expositions vivantes), des peintres, des fresquistes, des sculpteurs, des décorateurs qui mettent en forme les espaces de jeu et d'expositions. L'association Régionale des moulins d'Auvergne prête également des maquettes de moulins à farine.

Cette thématique est l'occasion de faire la lumière sur un élément fondamental de notre alimentation, sur un métier, sur des céréales. Producteurs marqués Parc et restaurateurs sont associés. Au programme, le goût pour les grands et les petits qui pourront mettre la main à la pâte, des visites de la minoterie de Murat... ;

• « L'eau, en bouteille, en ruisseau, en tuyau ! »

Les expositions ont emmené le public aussi bien dans la réalité et la problématique de l'eau que dans l'art (16 coffres dont les contenus sont inspirés de tableaux et illustrateurs). Les ateliers divers et variés ont permis aux visiteurs de goûter l'eau, de suivre les traces de la loutre le long de l'Allagnon, d'apprendre les techniques d'aquarelle au bord de la tourbière du Jolan, de découvrir le fonctionnement de la station de traitement des eaux de Murat ou bien encore de découvrir la vie des petites bêtes des rivières...

Grand succès pour cette programmation et notamment pour l'animation pour les scolaires avec la venue du Nautilus à Chalinargues pour une immersion totale.



(création Vice Versa)



(création Vice Versa)

Application 2007 ... 2010 de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 6. développer la concertation, l'éducation et la communication

Les priorités de la Charte :

- Créer une identité Parc
- communiquer pour développer la qualité de l'accueil touristique
- faire en sorte que les habitants s'approprient le projet de développement du territoire Parc
- développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes
- inciter à la découverte du territoire en renforçant les animations de terrain

La stratégie de communication proposée pour la présente Charte 2000-2010 repose sur la nécessité de développer les liens entre l'organisme gestionnaire du Parc, les élus et habitants de ce territoire. Elle a pour objectif de faire acquérir une meilleure légitimité du Syndicat mixte du Parc par sa population, de permettre l'appropriation par les élus, comme par les habitants, de ce projet de territoire afin de garantir la conciliation de tous les intérêts et de tous les usages.



Projet d'éducation au développement durable sur les tourbières à la Tour d'Auvergne (2008-2009) - (photo, SMPNRVA)

Pour y parvenir, il convient de mettre en place des méthodes et des outils permettant à l'organisme gestionnaire du Parc de retrouver son rôle principal, celui d'animateur, et ce afin de faire émerger de nouveaux projets, ainsi que de faire connaître et valoriser les actions menées. De cette stratégie découle également le renforcement de l'image du Parc à l'extérieur de son territoire et auprès des visiteurs et, ainsi, l'amélioration de l'accueil.

L'éducation et la sensibilisation aux patrimoines étant également l'un de ses axes prioritaires d'intervention, l'organisme gestionnaire du Parc entend également renforcer sa politique de communication pour « informer, expliquer, animer, former et convaincre » les adultes et les enfants dans ses différents domaines d'actions.

Afin que les jeunes, à l'issue de leur scolarité sur le territoire, connaissent et s'approprient les spécificités de celui-ci, le Syndicat mixte du Parc propose aux enseignants un accompagnement en animation ou prêt et don d'outils pédagogiques sur des thèmes liés à l'environnement proche : histoire du paysage, du village, eau, petit patrimoine bâti, habitat, tourbières.

Bilan 2007-2008

Cahiers itinérants des Parcs naturels régionaux

La fédération des Parcs a fait circuler 20 grands cahiers thématiques sur une trentaine de Parcs. Chaque classe reçoit un cahier vierge, l'illustre sur 2 pages puis le renvoie à une classe d'un autre Parc traitant le même thème. L'ensemble des réalisations a été adressé à chaque classe sur CD-Rom.

Ecoles ayant participé à l'opération : Collège de Besse (cours d'eau et arts plastiques) ; RPI Saint-Bonnet-près-Orcival (petit patrimoine), Saint-Genès-Champanelle (volcans) ; Thiézac (patrimoine bâti et arts plastiques), Valette (l'homme et les vaches).

Diffusion du jeu « Parc en jeu »

Un jeu de plateau sur le rôle et les missions d'un parc naturel régional, celui des volcans.

Edité en janvier, le PARC l'a distribué gratuitement à l'ensemble des établissements scolaires du territoire, centres d'hébergement collectifs, bibliothèques-médiathèques, ludothèques et gîtes PANDA, soient 200 jeux. Partenariat avec l'Education Nationale : co-signature des courriers et présentation à 70 enseignants du secondaire.

Formation paysage pour les enseignants du primaire : 3 journées

Financements de projets pour 1 436 € : Aydat (Crapauds), RPI Aurières-Saint-Bonnet près Orcival-Vernines (Bal d'enfants), école La Tour d'Auvergne (Fresque murale sur l'eau).

Projets thématiques pour un niveau primaire : en fonction des projets des enseignants, intervention de 2 à 3 journées de l'animatrice du Parc pour une découverte sur le terrain puis approfondissement avec notamment l'utilisation des supports, outils et documentation édités par le SMPNRVA (Nature et enfants, maquette évolutive du paysage ...) et autres.

En 2007, participation de 18 classes (383 élèves) issues de 9 communes.

En 2008, participation de 11 classes (275 élèves) issues de 8 communes.



Animation sur les tourbières avec le collège de la Tour d'Auvergne - (photo SMPNRVA)

Projets pédagogiques dans les écoles du territoire

objectif de la Charte :

6.1.4 Développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Education Nationale

pôle : Communication, éducation et citoyenneté

Projets pédagogiques dans les écoles du territoire

Projet « Eco-collégiens » pour un niveau secondaire : les collégiens découvrent, sur le terrain, les actions et les dossiers techniques conduits par le SMPNRVA et ses partenaires. 6 classes participantes.

Par exemple : les 5^e du collège de Besse ont constaté, à Anglards, la pollution du cours d'eau due au rejet des eaux blanches issues de la fabrication du Saint-Nectaire dans les fermes voisines. L'opération-pilote partenariale de mise en place d'un système de traitement des eaux usées par lagunage leur a ensuite été présentée. Un ABCDère réalisé en cours d'arts plastiques leur a permis, au terme du projet, de communiquer sur le sujet auprès de leur entourage. Autres projets : connaissance du Parc (Pontgibaud), lacs d'Aydat et Pavin (Blesle), énergie et agenda 21 scolaire (Besse).

Mais aussi...

Participation au projet de coopération « RDV 21, parce que nous avons tous RDV avec le 21^e siècle »

Animé par le CPIE Clermont-Dômes, ce projet a impliqué 4 territoires de moyenne montagne (En Auvergne, Corse, Maroc) et une grande diversité d'acteurs des territoires et des structures éducatives : Parcs naturels régionaux, pays, intercommunalités, CPIE, réseaux d'éducation populaires, institutions (Education Nationale, DRJS, etc.). Il visait à mutualiser des pratiques de développement durable et identifier des démarches d'éducation au développement durable lors de 3 séminaires (développement participatif, attractivité territoriale, pratiques éducatives) et d'une rencontre finale au CPIE Clermont-Dômes en avril 2008 (restitution, débat avec des acteurs institutionnels et socioprofessionnels, forums participatifs).
Coût : 124 800 € - Financements : GAL I Tre Valli (Corse), Parcs Livradois Forez et Volcans d'Auvergne, Europe (LEADER).

Bilan 2008-2009

Projet TOURBIERES (cf. page 36)

Energiz'toi

Conçu dans le cadre du Collectif Régional Education à l'Environnement en Auvergne, ce projet pédagogique consistait à aborder les notions d'énergie et d'économie d'énergie au quotidien, en s'appuyant sur une mallette pédagogique « 1 degré de plus » créée en 2006 par l'association Les p'tits Débrouillards. Le projet a concerné 9 classes primaires de cycle 3, soit 150 élèves (Aydat (Fohet), Châtel-Guyon (privé), La Bourboule (public), Laveissière, Marcenat, Mazayes, Saint-Nectaire, Salers).

Chaque classe a participé à plusieurs journées d'animation sur un thème choisi, comprenant la visite d'un site et la découverte d'une des actions menées en faveur des énergies renouvelables sur le territoire du Parc (bois et éolien : chaudières bois CPIE Clermont-Dômes, Chalinargues, éoliennes d'Ally et près de Combronde).

Coût : 5 215 € (dont 3 230 € pour les animations -convention avec le CREEA- et 1 985 € pour les déplacements -financement SMPNRVA-).

Bilan 2010

Les Enfants des Volcans (cf. page 169)

La stratégie de communication mise en place par le Syndicat mixte du Parc repose sur la nécessité de permettre l'appropriation par les élus, comme par les habitants, de ce projet de territoire afin de garantir la conciliation de tous les intérêts et de tous les usages. Elle vise également à faire connaître les richesses patrimoniales du Parc et à valoriser les actions collectives ou individuelles qui contribuent à la vitalité et l'attractivité du territoire.

Au-delà d'une fonction purement promotionnelle ou institutionnelle, la communication, dans un PNR, contribue à la sensibilisation au développement durable et aux enjeux du territoire. Elle est ainsi présente de manière transversale dans toutes les actions menées par le syndicat mixte du Parc (cf. actions présentées dans ce rapport). Elle se concrétise également par la conception et l'animation d'outils de communication thématiques et la participation à des actions de niveau national.

Bilan 2007-2010

Nouvelle formule de la lettre du Parc

Distribuée dans les 42 000 foyers du territoire, la lettre du Parc avait pour objectif principal de rendre compte des actions du Syndicat mixte du Parc auprès des habitants, élus et partenaires. La nouvelle formule lancée en juin 2008 s'inscrit dans une communication moins institutionnelle, plus proche du territoire et de ses habitants. Elle vise à :

- Apporter une meilleure connaissance du territoire et de la qualité de ses patrimoines naturels, matériels et immatériels ;
- Informer sur les enjeux majeurs du territoire (en lien avec la révision de charte) ;
- Rendre compte d'actions concrètes du syndicat mixte du Parc, en montrant la diversité du champ d'intervention ;
- Valoriser les initiatives innovantes émanant du territoire.

Comprenant 12 pages, le n°10 de la lettre offre un nouveau sommaire composé des rubriques suivantes : Dossier, Actus, Tout près d'ici (2 pages consacrées à une communauté de communes du Parc), le coin des enfants, Rencontre avec... (le portrait d'une force vive du territoire).

Communication numérique : newsletter et site Internet

En 2006, une lettre d'information électronique est créée, traitant d'un sujet d'actualité unique par numéro. Une dizaine de lettres est adressée par an aux partenaires, élus, habitants, etc.

En 2010, en vue du nouveau projet de charte, une concertation interne et partenariale, doublée d'un accompagnement technique par l'ARDTA, conduit à la rédaction d'un cahier des charges pour la **refonte du site Internet du Parc**. Créé en 2004, le site initial ne répond plus aux nouveaux usages du web et doit évoluer vers un site « miroir de la charte », reflet de la vitalité et de la richesse de son territoire.

Communication généraliste et institutionnelle

objectif de la Charte :

A.2.1 créer une identité « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne »
A.2.2 communiquer pour développer la qualité de l'accueil touristique
A.2.3 faire en sorte que les habitants s'approprient le projet de développement du territoire
Article 4 : développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du Parc

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

pôle : Communication, éducation, citoyenneté



Lettre du Parc n°10, juin 2008 (création graphique Vice Versa)

Communication généraliste et institutionnelle



Verso de la carte de vœux 2010
(création graphique Jérôme Bedelet)

Relations avec la presse

L'ensemble des actions menées par le syndicat mixte du Parc est relayé auprès de la presse locale, avec plusieurs rendez-vous proposés en direct sur le territoire. Sur sollicitation par les organes de presse nationale, de nombreux articles et émissions sont réalisés avec la collaboration de la cellule communication.

Participation aux projets animés par la fédération des Parcs

- publication d'articles relatant les actions du SMPNRVA dans la « Revue des Parcs » ;
- participation au séminaire annuel des chargés de communication des PNR ;
- Participation à la formation sur les Technologies de l'Information et de la Communication (2007) ;
- Edition de l'agenda vert consacrant une page à chaque PNR et envoi commun aux partenaires avec le PNR Livradois-Forez (2010 et 2011) ;
- Sélection d'offres touristiques du PNRVA pour la Smartbox éditée par la fédération (2011),
- Participation aux congrès annuels des Parcs, communication locale du congrès 2008 organisé dans le Parc des Volcans d'Auvergne (cf. page 142)

Communication institutionnelle : la carte de vœux 2010 primée

Dans le cadre de l'année de la biodiversité, la carte de vœux adressée par le syndicat mixte du Parc revêt en 2010 une forme ludique et pédagogique. La cocotte en papier à plier soi-même propose des questions-réponses sur les richesses naturelles du Parc. Elle reçoit le 1er prix du 6e concours des vœux des territoires organisé chaque année dans le cadre du Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales avec le groupe La Poste.

Une communication écoresponsable

Des critères d'écoresponsabilité sont inclus dans les marchés publics d'impression publiés par le syndicat mixte du Parc : démarches qualité des imprimeurs (iso 14001, iso 9001), priorité aux papiers issus de forêts gérées durablement, encres à base végétale...

De même le cahier des charges de refonte du site Internet comporte des objectifs d'accessibilité à tous les publics et le recours à un cms libre (content management system - outil de gestion de contenus pour les sites Internet).

La boutique du Parc se démarque en proposant une gamme de produits durables : matières naturelles, recyclées ou recyclables, matières biologiques. Depuis 2009, elle soutient les filières artisanales et locales en développant une vitrine « saveurs et savoir-faire traditionnels ». Des articles ludiques et éducatifs, sélectionnés selon des critères d'écoconception, permettent de faire comprendre au jeune public les enjeux du développement durable.

Le Syndicat mixte du Parc propose une sélection de produits destinés à divers publics : habitants, touristes, partenaires, entreprises, enseignants, enfants, etc. Ils sont en vente dans les boutiques du Parc (Montlosier 63 et Murat 15), les maisons des Réserves naturelles, par correspondance, via le site Internet, mais aussi par l'intermédiaire de diffuseurs aux niveaux local et national. Certains documents sont édités par le Syndicat mixte du Parc.

Bilan 2007

Réalisation d'un jeu de société « Parc en Jeu »

Destiné au public scolaire et grand public, il présente le rôle et les missions d'un Parc naturel régional et plus précisément celui des Volcans d'Auvergne.

Il lie à la fois connaissance du territoire, adresse et stratégie.

Édité en 1 500 exemplaires, il est vendu 25 €.

Coût de production : 26 887 € TTC

Bilan des ventes 2007 des produits de la boutique : 39 881 €

Bilan 2008

Rédition de l'ouvrage scientifique « Volcanologie de la Chaîne des Puys ».

Cette 5^e édition permet de faire état des dernières connaissances géologiques mais surtout d'insérer de nombreux résumés en anglais afin de toucher un plus vaste public. Cette mise à jour augmente la brochure de 20 pages et justifie une revalorisation de son prix de vente public à 23,50 €.

Tirage : 5 000 exemplaires de la brochure et carte pliée et 500 exemplaires de la carte à plat. Coût : 26 380 € TTC

Partenariat financier :

- Société des Eaux de Volvic : 15 000 € traduit par l'achat de 600 exemplaires
- Vulcania : 1 500 €

Bilan des ventes 2008 des produits de la boutique : 27 981 €

La boutique du Parc

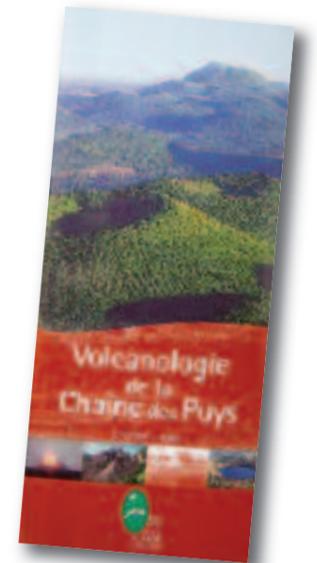
objectif de la Charte :

A.2.2 communiquer pour développer la qualité de l'accueil touristique
A.2.4 développer les outils pour l'éducation des jeunes
4.2 développer, valoriser des produits et activités agricoles respectueux de l'environnement

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : Conseil général du Puy-de-Dôme - Conseil général du Cantal - Conseil Régional d'Auvergne

pôle : Communication, éducation et citoyenneté



Couverture de la 5^e édition de la volcanologie de la Chaîne des Puys, version bilingue.

La boutique du Parc



(création graphique Vice Versa)

Bilan 2009

Ouverture du nouvel espace « boutique » à la Maison du Parc

Après deux années de travaux, la boutique de la Maison du Parc offre un espace totalement repensé et rénové. Son nouveau concept en « libre-service » permet au visiteur d'avoir une meilleure vision des produits et ouvrages proposés et de se servir lui-même. Un terminal bancaire a été mis en place. Bilan des ventes à la hausse.

Rédition du cahier « Raconte-moi le Parc »

Cet ouvrage réservé au jeune public s'inscrit dans la collection « Nature et Enfants ». Tirage : 1 000 exemplaires pour la vente et 500 exemplaires réservés aux animations pédagogiques.

Coût : 2 300 € TTC

Bilan des ventes 2009 des produits de la boutique : 61 565 €



Nouvel espace boutique à la Maison du Parc - Montlosier - 63970 Aydat (photo L. Combe / SMPNRVA)

Bilan 2010

Des éditions spécialisées pour découvrir le patrimoine local ou régional viennent enrichir la boutique. La gamme des produits du terroir et artisanaux est complétée. Des objets « souvenirs » sont proposés, toujours en rapport direct ou indirect avec les patrimoines et enjeux du Parc : puzzles, loto découverte, cartes postales, peluches, marionnettes...

Un renouvellement régulier des produits entraîne une dynamique de fidélisation.

Bilan des ventes des produits de la boutique : 53 276 €

Dans le cadre fixé par la Charte, le Syndicat mixte du Parc assure sur son territoire la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Afin de planifier son action et en vue de faciliter l'établissement du « bilan » dans le cadre du prochain reclassement du territoire en Parc naturel régional, le Parc organise son action sous la forme d'un tableau de bord et l'évalue régulièrement, grâce à des indicateurs permettant de les suivre, en concertation avec les organismes qui participent à leur mise en œuvre.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne étant très vaste, il est essentiel de mener prioritairement des actions globales, pouvant, dans un premier temps, concerner seulement certains secteurs du territoire.

Les objectifs de telles démarches globales sont :

- d'expérimenter des actions sur des sites pilotes,
- de concentrer ses moyens techniques et financiers pour les opérations jugées les plus importantes par le Syndicat Mixte du Parc,
- de consacrer prioritairement son action à des sites fragiles, à enjeux majeurs ou disposant d'atouts à valoriser rapidement...,
- de modéliser, dans la mesure du possible et en fonction des résultats obtenus précédemment, des références pour la mise en place d'opérations ultérieures dans des secteurs ou cas similaires.

Application 2007 ... 2010 de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 7. gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins

Les priorités de la Charte :

Le syndicat Mixte doit sur le territoire du Parc :

- coordonner et assurer un suivi régulier des actions menées par le Parc
- renforcer les échanges entre les élus et l'équipe technique afin d'animer des réseaux plus larges



Comité syndical du 17 mai 2010 (photo SMPNRVA)

Réunions du Comité syndical et du Bureau du Parc

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte
du Parc naturel régional des
Volcans d'Auvergne

pôles : Pôle Moyens généraux,
Pôle Direction générale,
communication interne,
transversalité, coopérations
partenariales.

Le Syndicat Mixte du Parc est un organisme de mission et de réalisation dont le but est la mise en œuvre du projet de développement du territoire. Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des Communes, des Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal, ainsi que du Conseil régional d'Auvergne. Emanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du Syndicat Mixte.

Présidé par Roger Gardes, **le comité syndical** (26 membres délibérants et 14 membres consultatifs) s'est réuni :

- en 2007 : les 16 février, 11 mai, 7 novembre, 14 décembre ;
- en 2008 : les 15 février, 26 juin, 24 juillet, 26 septembre, 11 décembre ;
- en 2009 : les 9 février, 5 juin, 18 septembre, 6 novembre, 11 décembre ;
- en 2010 : les 5 février, 17 mai, 28 juin, 26 novembre.

représentants du Conseil Régional d'Auvergne	représentants du Conseil Général 63	représentants du Conseil Général 15
André CHAPEVEIRE puis Sylvie LACHAIZE ¹ Martine MAHTOUK puis Marc MAISONNEUVE ¹ Alain MERCIER Yvette MERCIER puis Karine VACANT PASCUITO ¹ Agnès MOLLON Danielle MULLER puis Olivier HARKATI ¹	Alain BROCHET puis Gérard BETENFELD ³ Pierre PIPET puis Lionel GAY ³ Alain ESCURE puis Christophe SERRE ³ Bernard VEISSIERE	Bernard DELCROS Bruno FAURE puis Daniel CHEVALEYRE ³ Pierre FOUILLADE puis Jean-Claude WALCHLI ³ Louis GALTIER
représentants des Communes 63	représentants des Communes 15	
Jean Marc BOYER Marie Pierre COLLI puis Hervé ARNOUX ³ Roger GARDES Jean HOUILLON puis Jean Pierre COURCHINOUX ³ François MARION Gérard MARION	Georges BOUVET puis Jean Noel VIDAL ³ Lucien CHAUVET puis Jean Claude FESTAS ³ Françoise GONDAL puis Bernard RAHON ³ Fabien HUSSER puis Antoine CAYROL ³ Jean-Pierre JUILLARD puis Pierre FOUILLADE ³ Guillaume LAYBROS	

Egalement présidé par Roger Gardes, **le Bureau** (9 membres délibérants) s'est réuni :

- en 2007 : les 16 février, 13 avril, 11 mai, 28 juin, 3 septembre, 10 octobre, 14 décembre ;
- en 2008 : les 25 janvier, 15 février, 28 mars, 5 mai, 24 juillet, 26 septembre, 14 novembre, 11 décembre ;
- en 2009 : les 9 février, 30 mars, 5 juin, 7 juillet, 18 septembre, 6 novembre, 11 décembre ;
- en 2010 : les 5 février, 9 avril, 28 juin, 24 septembre, 26 novembre.

Président	1 ^{er} vice Président	2 nd vice Président	3 ^{ème} vice Président
Roger GARDES	Pierre FOUILLADE puis Bernard DELCROS ³	Lionel ROUCAN puis Agnès MOLLON ²	Jean-Marc Boyer
Secrétaire	Autres membres		
Bernard VEISSIERE puis Lionel GAY ⁴	Christian LEOTY puis Bernard DELCROS ² puis Pierre FOUILLADE ³	Danielle MULLER puis François MARION ³	Martine MATHOUK puis Marc MAISONNEUVE ¹
			Pierre PIPET puis François MARION ² puis Bernard VEISSIERE ³

¹à compter du 17 mai 2010 (renouvellement du CS à la suite des élections régionales)

²à compter du 14 décembre 2007

³à compter du 26 juin 2008 (renouvellement du CS à la suite des élections cantonales et municipales de mars 2008)

Rassemblant les élus du territoire Parc, de Communes périphériques et des partenaires, ce rendez-vous annuel permet d'échanger autour du bilan des actions du Syndicat mixte du Parc, de problématiques locales communes, ou de nouvelles démarches à initier, ainsi que de développer les prises de contacts entre élus et avec les techniciens.

Bilan 2007

Retour sur 30 ans d'actions du Syndicat mixte du Parc

La décision de créer le Parc en 1977 s'est accompagnée de la création de son Syndicat mixte de gestion. 30 ans après, les élus locaux et institutionnels se sont retrouvés en son siège pour porter un regard sur ses actions passées.

Introduite par le président du Syndicat mixte, le président de Région et le représentant du Préfet de Région, la séance s'est articulée autour des interventions d'élus et agents du Syndicat mixte, anciens ou en poste, pour commenter plusieurs actions phares auprès d'une centaine de participants :

- 1977 à 1988 : création de 9 zones nordiques et des maisons du Parc, soutien de la filière lauze ;
- 1988 à 2000 : création des Réserves naturelles, formation des élus, action en faveur du patrimoine culturel, création du centre de découverte de Montlosier ;
- 2000 à 2006 : villages remarquables, Leader +, marque Parc, conciliation des usages de l'espace, charte signalétique ;
- 2007 à 2010 : conseil en aménagement, architecture bioclimatique, diagnostics énergétiques, étude sur le développement éolien, ragréage de la filière pierre, aménagement de sites remarquables.

Bilan 2009

En 2009, la journée des élus organisée le 7 juillet à Condat a été consacrée aux **échanges sur les orientations stratégiques du projet de charte 2011-2022** (cf. page 165).

Journée des élus du Parc

objectif de la Charte :

7. Renforcer les échanges entre les élus et l'équipe technique afin d'animer des réseaux plus larges

localisation :

élus du territoire du Parc conviés au siège du Syndicat mixte du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : financements du Conseil régional d'Auvergne

pôles : Pôle Moyens généraux, Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales



Le livret diffusé pour la présentation des 30 ans d'actions du Syndicat mixte du Parc – (crédit SMPNRVA - graphisme Jérôme Bedelet)

Budget du Syndicat mixte du Parc

objectif de la Charte :

OM.3 Mobiliser des moyens humains et matériels pour que l'organisme gestionnaire du Parc mette en œuvre la charte

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

pôles : Pôle Moyens généraux, Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales

Le Syndicat Mixte du Parc dispose d'un budget autonome, élaboré dans le cadre des règles de la comptabilité des collectivités territoriales. Les dépenses et les recettes sont arrêtées annuellement par le Comité Syndical, conformément aux objectifs de la Charte et aux programmes pluriannuels, en fonction des financements négociés avec les partenaires et des recettes disponibles.

Les recettes du Syndicat Mixte correspondent à la participation directe de l'Etat, aux subventions accordées par divers financeurs, aux contributions des collectivités adhérentes du Syndicat Mixte...

Le budget général du Parc est composé de 5 budgets :

- le budget principal ;
- le budget annexe de chacune des réserves naturelles nationales suivantes : Vallée de Chaudefour, Sagnes de La Godivelle, Rocher de La Jaquette, Chastreix-Sancy (depuis 2009) ;
- le budget annexe de la Boutique du Parc ;
- le budget annexe Leader + (2007 et 2008 uniquement)

La répartition des recettes et des dépenses du budget principal sont les suivantes (extrait du compte administratif 2007, 2008, 2009 et 2010) :

	2007		2008		2009		2010	
	Recettes en euros	%						
Conseil régional d'Auvergne	1 712 116,86	55,7	1 740 526,80	47,96	1 864 422,83	54,57	1 771 798,12	51,08
Etat	276 505,67	9,00	377 894,09	10,41	296 016,21	8,66	379 172,35	10,93
Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal	387 176,50	12,60	436 924,5	12,04	616 064,00	18,03	491 188,00	14,16
remboursement des frais par budgets annexes	259 200,00	8,44	215 000,00	5,92	237 000,00	6,94	231 500,00	6,67
Europe	40 319,75	1,31	50 761,97	1,40	98 772,58	2,89	269 386,58	7,77
ressources propres	106 982,56	3,48	59 324,59	1,63	92 345,04	2,70	114 217,82	3,29
communes du territoire	181 063,14	5,89	172 755,34	4,76	183 003,49	5,36	161 567,83	4,66
Emprunt			495 000,00	13,64	0,00	0,00	0,00	0,00
divers	110 068,67	3,58	80 900,83	2,23	28 883,92	0,85	50 097,49	1,44
Total	3 073 433,15	100,00	3 629 088,12	100,00	3 416 508,07	100,00	3 468 928,19	100,00

dépenses réelles par services (hors opérations d'ordre)

	2007		2008		2009		2010	
	Recettes en euros	%						
Moyens administratifs	663 649,33	23,13	747 799,11	23,00	808 800,91	20,01	881 914,82	25,02
Moyens techniques	399 242,06	13,91	480 179,07	14,77	1 064 969,51	26,35	529 541,25	15,02
Communication	630 907,89	21,99	748 866,76	23,04	604 854,88	14,97	625 487,47	17,75
Patrimoine naturel	349 476,67	12,18	379 424,43	11,67	435 905,07	10,79	613 292,16	17,40
Paysages et cadre de vie	434 845,84	15,16	496 410,31	15,27	705 549,84	17,46	490 775,83	13,93
Ressources naturelles	74 829,41	2,61	118 594,82	3,65	72 548,34	1,79	58 500,18	1,66
Produits et activités spécifiques	144 970,44	5,05	148 046,39	4,55	148 717,03	3,68	152 361,88	4,32
Qualité de la vie	31 050,86	1,08	50 483,55	1,55	80 784,69	2,00	72 032,58	2,04
Programmes européens	139 513,11	4,86	80 539,54	2,48	118 470,09	2,93	69 571,00	1,97
hors programmes	786,67	0,03	531,00	0,02	1 158,60	0,03	30 936,20	0,88
Total	2 869 272,28	100,00	3 250 874,98	100,00	4 041 758,96	100,00	3 524 413,37	100,00

Aides aux communes du Parc : mobilier de plein air et signalétique réglementant la circulation motorisée

Ce programme d'équipement en faveur des communes concerne la fourniture de mobilier de plein air (tables, bancs, poubelles, cache-containers) et la signalétique réglementant la circulation motorisée dans les chemins. La participation du Parc est de 50% du coût d'acquisition et elle est plafonnée à une quantité commandée. Une circulaire fixant les modalités d'attribution de cette aide est envoyée chaque année à l'ensemble des communes du Parc.

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

pôles : Pôle Moyens généraux

	Mobilier en euros	Panneaux en euros	Total en euros
2007	17 133,15	1 084,15	18 217,30
2008	8 736,23	0,00	8 736,23
2009	18 038,37	1 262,32	19 300,69
2010	19 302,44	1 993,14	21 295,58



Panneau d'interdiction de circuler
pour les véhicules à moteur mis
en place à Murat-le-Quaire
(photo SMPNRVA)



Mobilier de plein air installé au lac de la Cassière par la commune d'Aydat avec une participation de 50 % du Syndicat mixte du Parc (photo SMPNRVA)

Organigramme des services du Syndicat Mixte du Parc

Axe PATRIMOINE

Pôle BIODIVERSITE, RESSOURCES et ESPACES NATURELS**responsable : Guy SENAUD (partie Cantal) - Cécile BIRARD (partie Puy-de-Dôme)**

- assistante administrative : M.-H. BONIN (secrétariat du siège cantalien de Murat), S. GUITTARD (secrétariat du siège de Montlosier et des RNN)
- assistance technique et surveillance : J.-P. REYGADE, gardes nature saisonniers
- environnement / Natura 2000 (Docob Site Chaîne des Puys) / Trames verte et bleue : C. BIRARD : chargé de mission senior Environnement/ Natura 2000
- natura 2000 - Coordination : G. SENAUD, G. PRADEL + P. BOICHUT, T. LEROY (si secteur empiétant sur périmètres de réserves naturelles),
- natura 2000 – Animation des 6 sites (Artense, Monts Dore, Cézallier N et S, Tourbières du NE Cantal, Zones humides de la région de Riom-ès-Montagnes, Massif Cantalien) : S. ALCOUFFE – poste d'une durée inférieure à 2 ans
- réserves naturelles : T. LEROY (coordonnateur des RNN du territoire, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy)
- réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour – Conservateur : E. VALLE
- réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette – Conservateur : L. PONT
- secrétariat des réserves naturelles nationales : S. GUITTARD
- espaces naturels sensibles : G. SENAUD, P. BOICHUT
- corridors écologiques : P. BOICHUT,
- eau et milieux aquatiques (lacs, rivières, assainissement...) : N. GUIMARD
- bois (ressources, paysage) : S. PICHOT, Ghislaine PRADEL, Philippe BOICHUT
- reconquête d'espaces et paysages, mesures agri environnementales (MAET), usages agricoles / l'eau : coordination : G. SENAUD, G. PRADEL (+ suivi du dossier du site des Monts du Cantal), S. PICHOT (suivi dossiers des sites Monts Dore, Chaîne des Puys...), animation des MAET : S. ALCOUFFE – poste d'une durée inférieure à 2 ans
- avis / infrastructures linéaires : G. SENAUD, P. BOICHUT

naturel régional des Volcans d'Auvergne au 31 décembre 2010

Pôle URBANISME, HABITAT, AMENAGEMENTS**responsable : Y. TESSIEUX**

- assistance administrative : F. LACOMBE
- Animation des démarches en matière de paysage (exploitant le Schéma paysager, notamment) : Y. TESSIEUX
- pilotage et animation de la démarche « Atelier Rural d'Urbanisme » : Y. TESSIEUX
- Suivi du SCoT du Pays d'Issoire – Val d'Allier Sud et des PLU à enjeux (notamment de la Chaîne des Puys) : Y. TESSIEUX
- suivi des autres documents d'urbanisme, rédaction du porter-à-connaissance pour les documents d'urbanisme : J. PAPIN – poste d'une durée inférieure à 2 ans
- instruction et rédaction des avis à rendre sur les POS, PLU, PLUi : J. PAPIN

Axe TRANSVERSALITE

Pôle MOYENS GENERAUX**responsable : G. GARRAUD**

- assistance administrative et accueil : S. BLARY
- budget, finances, administration générale : G. GARRAUD
- comptabilité générale et comptabilité Leader IV : G. CHAMPEIX
- suivi des marchés publics, comptabilité, finances : L. CELLIER
- secrétariat des assemblées : M. COHADE
- accueil Montlosier : S. BLARY, M. COHADE, G. CHAMPEIX
- ressources humaines : V. VALLEIX, S. MIGNOT
- parc informatique, logistique : B. PIRON
- entretien des locaux : F. QUETEL
- gardiennage du siège : E. BALLET
- entretien de la propriété Montlosier : C. MALLET

Pôle DIRECTION GENERALE, COMMUNICATION INTERNE, TRANSVERSALITE, COOPERATIONS PARTENARIALES**Cellule DIRECTION GENERALE**

- directrice : I. BLANC
- directeur-adjoint : G. SENAUD
- adjointe à la Directrice pour les dossiers charte, évaluation, méthode, conventions de financements : C. DUBOS
- responsable administratif et financier : G. GARRAUD
- responsables Communication : A. DASRIAUX et T. GANLUT
- assistance administrative : N. MANOURY

responsable : I. BLANC

- assistance administrative : N. MANOURY (assistance de la direction)
- M. COHADE (Leader et secrétariat des assemblées)
- principales thématiques :
 - définition des objectifs et des enjeux assignés aux pôles en liaison avec le projet général du Parc, articulations entre pôles : I. BLANC, C. DUBOS,
 - réflexions stratégiques sur les financements, positionnement du Parc et relations avec les principaux partenaires, développement des partenariats institutionnels, financiers : I. BLANC, C. DUBOS
 - suivi de la mise en œuvre des conventions établies avec les principaux financeurs : G. GARRAUD, C. DUBOS
 - suivi méthodologique de la conduite des projets, gestion de la base de données « actions », évaluation et édition de documents / supports d'évaluation : C. DUBOS
 - révision de la charte 2012→2024 du PNRVA : chef de projet : C. DUBOS
 - lien avec les antennes du Parc : I. BLANC
 - gestion du SIG : O. ROQUETANIERE
 - management environnemental / énergies : V. DELAGE
 - gestion et animation du Programme Leader IV : E. VEYSSEYRE, coordonnateur et animation sur la partie Puy-de-Dôme / J. CRAIPEAU (animation sur la partie Cantal)
 - Mission « Accueil d'actifs » : C. CARETTE – poste d'une durée inférieure à 2 ans
 - coopération internationale : I. BLANC, E. VEYSSEYRE

Pôle COMMUNICATION, EDUCATION

- chargés de communication : A. DASRIAUX, T. GANLUT
- assistances administratives : M. COHADE (assistance en communication), S. BLARY (assistance en pédagogie), F. LACOMBE (assistance en communication pour le dossier « Chaîne des Puys »)
- organisation et mise en cohérence des actions de la promotion du territoire, gestion de la communication institutionnelle et de la communication en direction du territoire : T. GANLUT / A. DASRIAUX (avec C. FAURE et C. DUBOS), dont :
 - refonte de l'identité visuelle : T. GANLUT
 - refonte du site internet du PNRVA : A. DASRIAUX
 - élaboration des rapports d'activité : A. DASRIAUX
 - programmation d'une animation culturelle sur le territoire et au centre d'information de Montlosier : D. PIROLLES
 - animations et produits pédagogiques (scolaires), mise en place des produits pédagogiques : M.-N. BASMAISON, F. MICHEL

Axe DEVELOPPEMENT

Pôle ACCOMPAGNEMENT et DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**responsable : C. MONTOLLOY**

- assistance administrative : F. LACOMBE
- assistance technique et surveillance : R. LAFONT, S. ERARD, J.-P. REYGADE
- maîtrise de la fréquentation touristique de sites (hors natura 2000, co-formation et suivi des gardes nature et agents techniques pour la saison estivale) : C. MONTOLLOY
- montage et animation des réseaux de prestataires touristiques : J. CRAIPEAU, M. FAUCHON
- adhésion et mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable - CETD : E. ALCAÏDE
- accompagnement, mise en accessibilité et cohérence des activités de pleine nature : E. ALCAÏDE
- accueil au(x) centre(s) d'information touristique du Parc : C. FAURE
- accueil au centre d'information touristique du siège du Parc (Montlosier) : M.-C. ROGIER
- promotion touristique : M. FAUCHON, E. ALCAÏDE
- mise en œuvre de la charte signalétique : M. FAUCHON
- mise en place de produits touristiques sur des thématiques spécifiques du Parc : E. ALCAÏDE

Cellule « Marque Parc » :

- Management général de la Marque (et directrice référente à la Commission Marque de la Fédération des PNR de France) : I. BLANC
- Coordination et chargée de mission référente sur la Marque : M. DIEUDONNE
- Marquage des hébergements, CETD : E. ALCAÏDE
- Marquages éducatifs : M.-N. BASMAISON
- Marquages restauration « Relais du parc » et mobilisation des fonds Leader : J. CRAIPEAU
- Marquage des hébergements et « Gîtes Panda » : M. FAUCHON
- Marquage des produits à base de gentiane et des pâtisseries traditionnelles : G. PRADEL
- Marquage de la viande salers, du miel : M. DIEUDONNE
- Assistance administrative sur la Marque Parc : M.-H. BONIN

Pôle DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE**responsable : G. PRADEL**

- assistance administrative : M. COHADE, M.-H. BONIN
- valorisation des produits, des savoir-faire et des filières agricoles : M. DIEUDONNE, G. PRADEL
- stratégies de partenariats pour prolonger les actions du Parc (promotion, commercialisation...), animation des réseaux Parc : M. DIEUDONNE, G. PRADEL
- soutien des activités traditionnelles locales (dont le pastoralisme) : G. PRADEL, S. PICHOT
- création de filières courtes (dont la pierre, le chanvre) : G. PRADEL, M. DIEUDONNE, E. VEYSSEYRE
- valorisation de races domestiques locales : S. PICHOT, M. DIEUDONNE
- développement de l'économie sociale et solidaire : E. VEYSSEYRE,
- coordination, suivi et amélioration de la méthodologie du marquage : M. DIEUDONNE
- mise au point d'un schéma à l'échelon du Parc sur les liens entre estives et gestion de la ressource en eau : G. SENAUD, G. PRADEL, S. PICHOT
- préparation du volet « Forêt » de la charte 2012→2024 et des actions relatives au bois-énergie : S. PICHOT

Application
2007 ... 2010
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans
d'Auvergne

8. Révision
de charte
2008-2009-2010

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire riche et vivant de par ses paysages, sa biodiversité, ses produits de renommée, ses savoir-faire culturels... propres et remarquables. Ils fondent son identité patrimoniale et sont souvent le fruit de l'attention et même d'activités de ses habitants.

Vivre dans le Parc, c'est aussi partager une même ambition et une éthique, comme veiller à la mesure dans la consommation des ressources naturelles et de l'espace, encourager la proximité et la dimension humaine dans les productions, conforter la qualité de vie en axant le développement et les choix d'aménagement sur la valorisation respectueuse des spécificités locales, donner la parole, s'ouvrir et échanger avec l'extérieur....

Autour de ces valeurs et sur la base d'enjeux définis de façon précise et prospective, la future charte du Parc à élaborer pour le reclassement du territoire de 2013 à 2025 doit constituer un guide important de l'action publique en faveur de ces patrimoines et d'une certaine qualité de vie.

Plus de trois années de concertation avec les acteurs locaux et institutionnels ont été nécessaires à ce jour pour préparer un véritable projet de territoire, juste, ambitieux et participatif pour les douze années à venir. Après une phase de test en 2011 auprès des différents publics, il devrait être adopté entre mi 2012 et le printemps 2013 pour permettre ensuite sa mise en œuvre par les collectivités locales, l'Etat et le Syndicat mixte du Parc, au service du territoire et de ses acteurs.

L'enjeu majeur du territoire est de rechercher un équilibre pérenne entre un patrimoine approprié, des acteurs protagonistes de leur développement maîtrisé, et des activités génératrices d'une plus-value locale. Le projet de charte 2012...2024 se centre donc sur l'activité humaine, considérant qu'elle constitue le vecteur de préservation et de valorisation des patrimoines.

La charte engagera de nombreux acteurs autour du projet du territoire (Communes, Départements, Région, Etat, établissements publics, associations et socioprofessionnels) et sera soumise à enquête publique auprès des habitants. Sa pertinence reposera donc sur la qualité de l'information et de l'association de ces différents acteurs à tous les stades de son élaboration.

Bilan 2007-2010

La procédure de sollicitation de l'Etat pour le reclassement du territoire en Parc naturel régional a été engagée par la Région en décembre 2007. Gérée par le SMPNRVA, elle a consisté à mobiliser les acteurs institutionnels, associatifs, socio-professionnels et les habitants pour faire émerger le projet de territoire 2012...2024. Animée autour de trois étapes clés (2008 : définition du périmètre d'étude et élaboration des études préalables, 2009 : caractérisation des enjeux, 2010 : préparation et tests du projet de charte), **la concertation a été la suivante :**

- 28 réunions du Comité de pilotage (Etat, Région, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme) ;
- 20 réunions du Bureau et/ou du Comité syndical du Parc ;
- 67 entretiens et/ou rencontres d'organismes et d'institutionnels ;
- 1 questionnaire envoyé à toutes les Communes et Communautés de Communes ;
- 6 réunions territoriales publiques (« Faites bouger les volcans ! » et animées sur le principe du théâtre forum) ;
- 4 réunions du Conseil d'Initiatives du Territoire (créé en 2009) ;
- 20 réunions territoriales (élus des Communes, des Communautés de Communes, Pays, des associations, chefs d'entreprise, socio-professionnels, bénéficiaires de la marque Parc, membres du CIT) ;
- 12 conférences-débats territoriaux sur les enjeux de l'énergie et du paysage ;
- 1 journée des élus du Parc consacrée aux 3 orientations stratégiques du projet de charte ;
- rencontres de 15 Communautés de Communes et d'agglomération
- 2 réunions publiques sur l'articulation des projets de charte et de SCOT du Grand Clermont ;
- 4 réunions avec l'ensemble des directeurs et principaux agents de développement des Communautés de Communes et Pays ;
- 2 réunions du Conseil scientifique ;
- édition de 7 Lettres du Parc ;
- création d'un site internet www.desvolcansetdeshommes.com dédié.

L'année 2011 sera consacrée à finaliser le projet au regard des avis intermédiaires de l'Etat et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, ainsi que des résultats de l'enquête publique (fin 2011). En 2012, la nouvelle charte sera adressée à toutes les collectivités locales du territoire pour son adoption.

Les Habitants au cœur du projet territorial 2012...2024

objectif de la Charte :

8 - Adapter et réviser la Charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires : financements d'une plateforme de bureaux d'études par le Conseil régional d'Auvergne et la DIREN Auvergne

pôle : Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales



Echanges lors de la réunion constitutive du Conseil d'Initiatives du Territoire, le 8 juillet 2009, à la maison du Parc à Montlosier (photo SMPNRVA)

Les Habitants au cœur
du projet territorial
2012-2024



Le projet de territoire 2012-2024 s'est construit autour de trois orientations stratégiques qui engagent les signataires de la charte (élus et Etat) au regard de plusieurs logiques :

	orientation 1	orientation 2	orientation 3
une logique pédagogique	vivre ensemble, ici : un territoire sensibilisé, qui se ressource et s'ouvre aux autres	penser global : un territoire responsable, qui anticipe et s'organise	agir local : un territoire dynamique, qui se développe durablement
une logique de publics cibles	actions des signataires en direction des habitants	actions propres des signataires (acteurs publics)	actions des signataires en direction des acteurs économiques
une logique d'enjeux thématiques	dynamiser le territoire en développant une culture du partage et de l'accueil autour de ses richesses patrimoniales à transmettre, pour aboutir à une solidarité et une attractivité territoriales → thématiques traitées : culture, éducation, accueil de population, logement, services et équipements publics	gérer les atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire dans le cadre de son aménagement par des politiques prospectives ambitieuses et adaptées → thématiques traitées : grands espaces volcaniques, paysage, biodiversité et milieux naturels, ressource en eau, énergie, urbanisme	conforter une économie ancrée sur les ressources naturelles et savoir-faire locaux du territoire dans le cadre de démarches innovantes, solidaires et soucieuses d'une utilisation pertinente des atouts du territoire → thématiques traitées : activités phares, liées aux ressources locales (agriculture, accueil touristique, sylviculture et filières de valorisation du bois, exploitation des matériaux du sous-sol)
intitulé	« La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA »	« Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes »	« Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire »

Ce projet de territoire est détaillé dans les deux pièces majeures de la future charte du Parc :

- le « **rapport** », hiérarchisé en orientations → mesures → dispositions ;
- le « **plan du Parc** », spatialisant ces dispositions au 1/100 000 en fonction des enjeux de chaque secteur (document conçu grâce au Système d'Informations Géographiques du SMPNRVA).

Les Habitants au cœur
du projet territorial
2012-2024



Projet de charte 2012-2024 :
couverture du rapport
(photo SMPNRVA)

Les Habitants au cœur du projet territorial 2012→2024



Projet de charte
2012→2024 :
le plan du Parc

Les enfants des Volcans

objectif de la Charte :
A.2.4 développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes

localisation : territoire du Parc

maître d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

- pédagogiques : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes, Volca-Sancy, Elément Terre, Nature Sauvage, CPIE de Haute-Auvergne, Maison de la Pinatelle, Nature Auvergne.
- institutionnels : Inspections académiques 15 et 63
- financiers : conseils généraux 15, 63 et Europe (FEADER)

pôle : Communication, sensibilisation, éducation

Initiée en 2008 dans le cadre de la révision de la Charte, cette opération a impliqué, sur 2 années scolaires, les jeunes des écoles élémentaires dans une réflexion sur l'avenir de leur territoire. Il en résulte une prise de conscience des enjeux en termes de développement durable, la formulation d'idées d'actions en faveur de ceux-ci et la réalisation de 19 projets.

Bilan 2008-2009

A l'instar des projets pédagogiques élaborés par le SMPNRVA, l'opération « les enfants des Volcans » a été menée en partenariat avec les inspections académiques du Cantal et du Puy-de-Dôme. Dans un 1^{er} temps, les classes ont découvert leur environnement local par une approche sensorielle puis approfondi un sujet en identifiant des enjeux en termes de développement durable (ex : l'eau de la rivière voisine est polluée).

En réponse aux instructions officielles de l'Education Nationale en éducation au développement durable, elles ont ensuite formulé des idées d'actions (ex : créer un jardin mellifère pour faciliter la vie des abeilles près de l'école).

Ces découvertes et idées d'actions ont été présentées par les 18 classes participantes - soit 330 élèves- le 28 mai à Condat (animations diverses, exposition des travaux d'élèves, rencontre entre un comité des enfants et un élu du Parc).

A l'été 2009, les travaux des classes et idées d'actions ont nourri une **charte des enfants**, adressée en septembre à l'ensemble des écoles du territoire.

Bilan 2009-2010

Chaque classe intéressée a choisi une idée d'action puis l'a mise en œuvre (ex : réalisation d'un panneau d'information pour les habitants et les visiteurs sur un élément du patrimoine bâti communal disparu et méconnu de tous). Pour chaque action menée, un comité de pilotage réunissant les partenaires et acteurs locaux, a été mis en place.

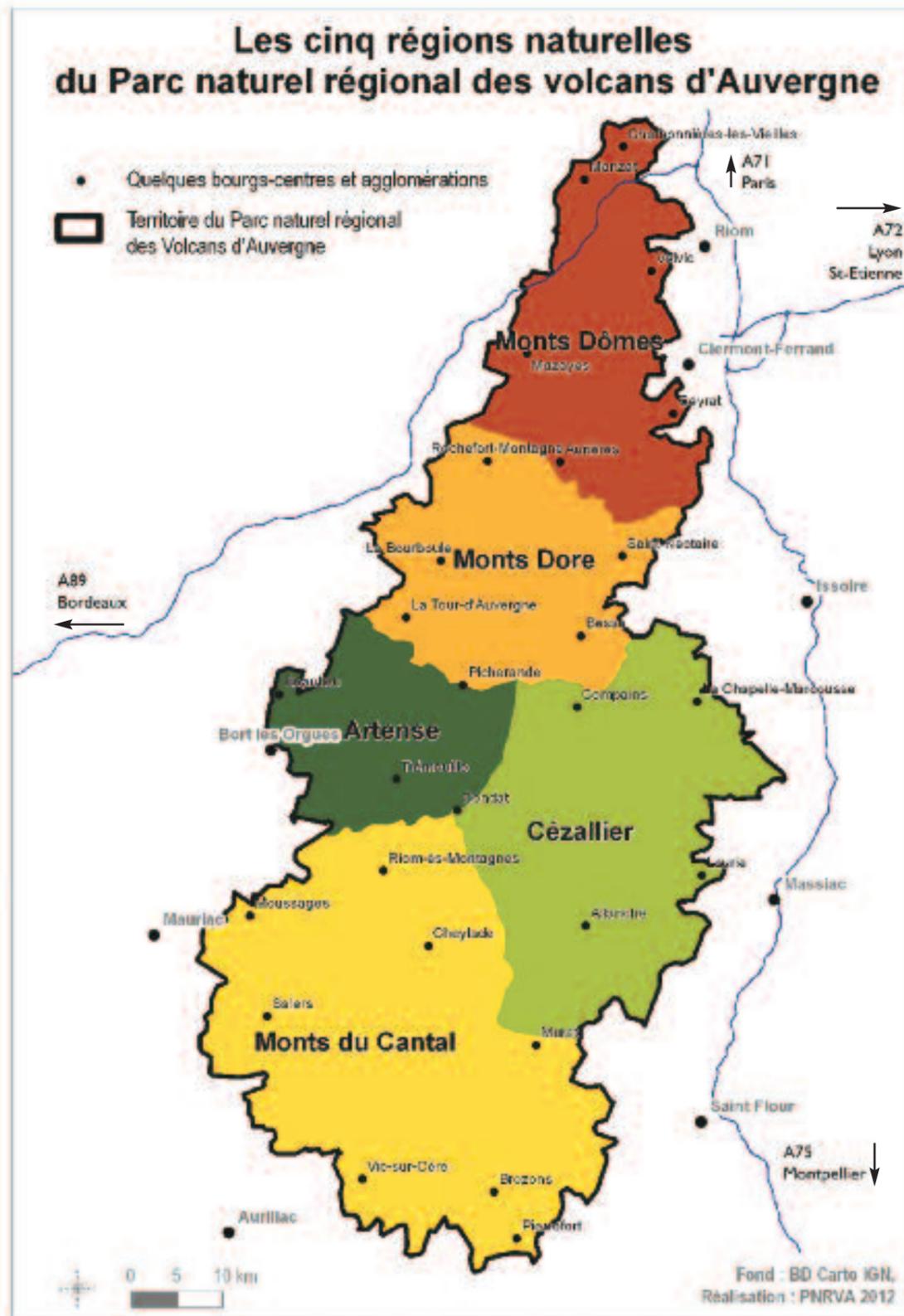
Une nouvelle journée d'échanges s'est déroulée le 27 mai 2010 à Condat (animations, spectacle musique et danses de tradition populaire), réunissant 19 classes -soit 296 élèves-.

Actions réalisées : 21 panneaux, un jardin mellifère

L'ensemble du projet et des réalisations a été compilé dans un CD Rom, distribué à chaque élève.

Coût de l'opération : 31 001 €







Rapport d'activités



**Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne**

Bureaux puydômois

Montlosier / 63970 Aydat
Tél. 04 73 65 64 00 / Fax : 04 73 65 66 78

Bureaux cantaliens

Place de l'hôtel de ville / 15300 Murat
Tél. 04 71 20 22 10 / Fax : 04 71 20 23 52

parc.volcans@wanadoo.fr
www.parc-volcans-auvergne.com